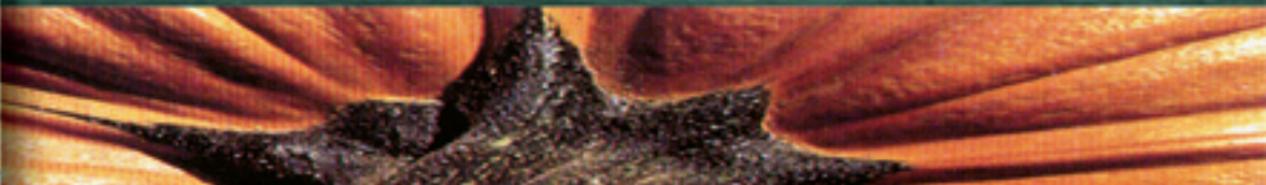




INSTITUT NATIONAL D'ECONOMIE AGRICOLE



L'AGRICULTURE ITALIENNE EN CHIFFRES 2004



NORD-OUEST

- 1 Piémont
- 2 Val d'Aoste
- 3 Lombardie
- 4 Ligurie



NORD-EST

- 1 Trentin-Haut-Adige
- 2 Vénétie
- 3 Frioul Vénétie Julienne
- 4 Emilie Romagne

CENTRE

- 1 Toscane
- 2 Ombrie
- 3 Marches
- 4 Latium



SUD et ILES

- 1 Abruzzes
- 2 Molise
- 3 Campanie
- 4 Pouilles
- 5 Basilicate
- 6 Calabre
- 7 Sicile
- 8 Sardaigne



*L'Agriculture Italienne
en Chiffres 2004*

Sauf indications contraires, toutes les données statistiques contenues dans ce texte proviennent de l'ISTAT et de l'INEA.

Les données utilisées pour les comparaisons internationales proviennent d'EUROSTAT.

L' "Agriculture Italienne en Chiffres" est également disponible en anglais.

**Vous pouvez consulter le livret en italien,
anglais, français et espagnol sur le site Internet:
<http://www.inea.it/pubbl/itaco.cfm>.**

La reproduction est autorisée, à condition de citer la source.

En 2004 le livret l' "Agriculture Italienne en Chiffres", rédigé par l'Institut National d'Economie Agricole (INEA), est arrivé à sa 16ème édition. L'objectif principal de cette publication est celui de fournir un instrument d'information facile d'accès et actualisé à mettre à la disposition de tous les opérateurs du secteur. Comme d'habitude, il comprend tous les principaux sujets d'intérêt pour le secteur primaire : le rôle joué par l'agriculture au sein du système économique national, les relations avec l'industrie alimentaire et le secteur de la distribution, le marché, les institutions et les politiques agricoles.

Cette édition, grâce à l'achèvement de la diffusion des données relatives au dernier Recensement de l'Agriculture,

la section sur les structures agricoles comprend un approfondissement sur les caractéristiques typologiques des entreprises et sur certains thèmes particuliers, comme la présence des femmes dans le secteur agricole, l'âge des exploitants et les activités liées à la production primaire. Ces données confirment la forte vitalité de l'agriculture italienne qui, au cours des dernières années, a enregistré de grands changements : la présence active des femmes au sein des exploitations agricoles est de plus en plus élevée ; les exploitants gérées par des jeunes exploitants présentent des caractéristiques tout à fait différentes de celles gérées par les plus " âgés " ; la production est de plus en plus orientée à la

qualité et surtout aux produits biologiques et aux AOP et IGP ; les consommateurs portent une attention grandissante à tout ce qui concerne le monde agricole, contribuant ainsi à rendre à l'agriculture ce rôle central qui, au cours des dernières années, semblait perdu.

Au delà des versions habituelles en anglais et en français, cette année ce livret sera disponible aussi en espagnol (<http://www.inea.it/pubbl/itaco.cfm>). Par ce travail l'INEA confirme encore une fois son engagement et son rôle central dans le secteur de l'information agricole, réussissant dans la tâche appréciable de fournir un outil facile d'accès et pourvu de données complètes et de qualité.

Gianni Alemanno
Ministre des Politiques Agricoles
et Forestières



SOMMAIRE

TERRITOIRE ET POPULATION

Climat	page	10
Superficie et Population	page	12

ECONOMIE ET AGRICULTURE

Produit Intérieur Brut	page	16
Valeur Ajoutée	page	19
Emploi	page	20
Productivité	page	23

SECTEUR PRIMAIRE

Marge Brute Agricole	page	26
Consommations Intermédiaires	page	27
Crédit Agricole	page	28
Investissements	page	29
Marché Foncier	page	31
Résultats Productifs	page	33
Prix et Coûts	page	38

FILIERE AGRO-INDUSTRIELLE

Composition	page	42
Industrie Alimentaire	page	43
Distribution	page	47
Consommation Alimentaire	page	50
Commerce Extérieur	page	52

STRUCTURES AGRICOLES

Recensement Agriculture 2000	page	58
Dimension Economique	page	59
Orientations Productives	page	61
Age de l'Exploitant	page	64
Chefs d'Exploitation Féminins	page	66
Tourisme Vert	page	68

RESULTATS ECONOMIQUES D'APRES LE RICA

RICA Réseau d'Information	
Comptable Agricole	page 72
Rentabilité des Cultures Agricoles	page 75
Rentabilité des Exploitations en Europe	page 84

AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

Politique en Matière d'Environnement	page 94
Zones Protégées	page 97
Utilisation des Produits Chimiques	page 100
Indicateurs du Développement	
Durable	page 102
Agriculture Biologique	page 104
Tourisme Vert	page 109

PRODUITS DE QUALITE

Appellation d'Origine	page 112
Produits Agroalimentaires Traditionnels	page 116
Vins AOC	page 117

POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

Politiques de Marché	page 120
Politiques de Développement Rural	page 126

POLITIQUES NATIONALES ET REGIONALES

Lois Nationales	page 134
Dépense Régionale	page 143
Aides d'Etat	page 145

APPENDICE

Glossaire	page 148
Adresses et Sites Utiles	page 152

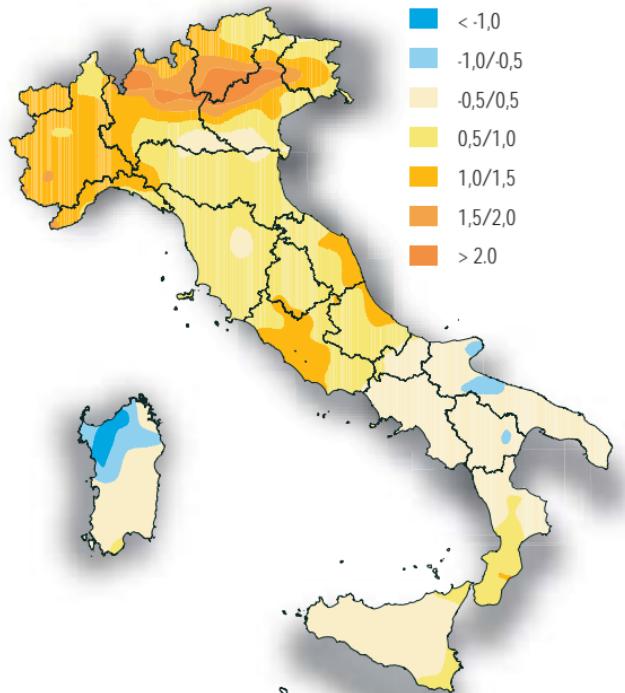




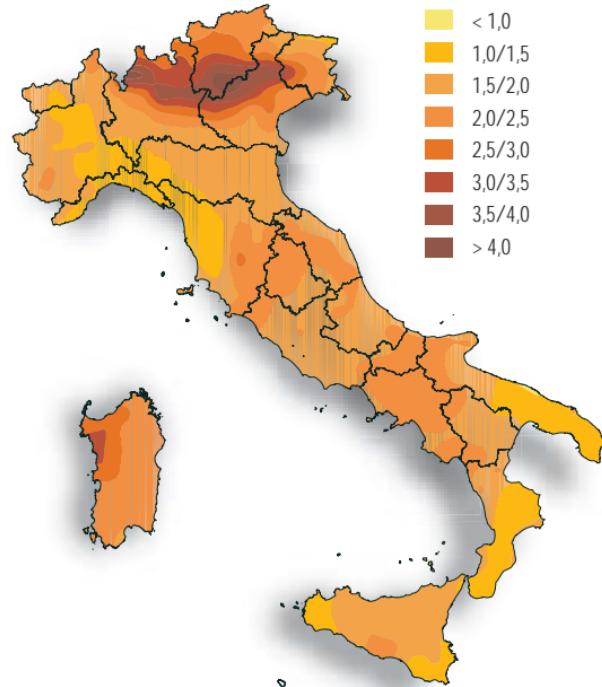
TERRITOIRE ET POPULATION

Climat

Ecart entre la température minimale annuelle et la norme (°C), 2002

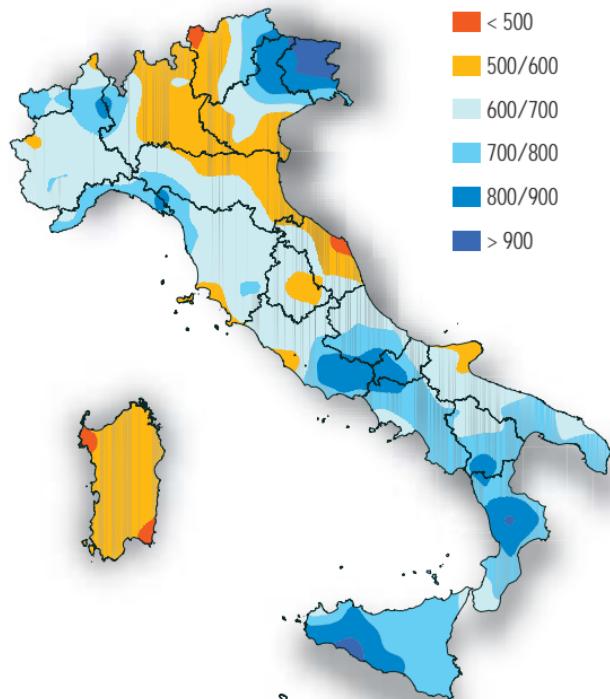


Ecart entre la température maximale annuelle et la norme (°C), 2002

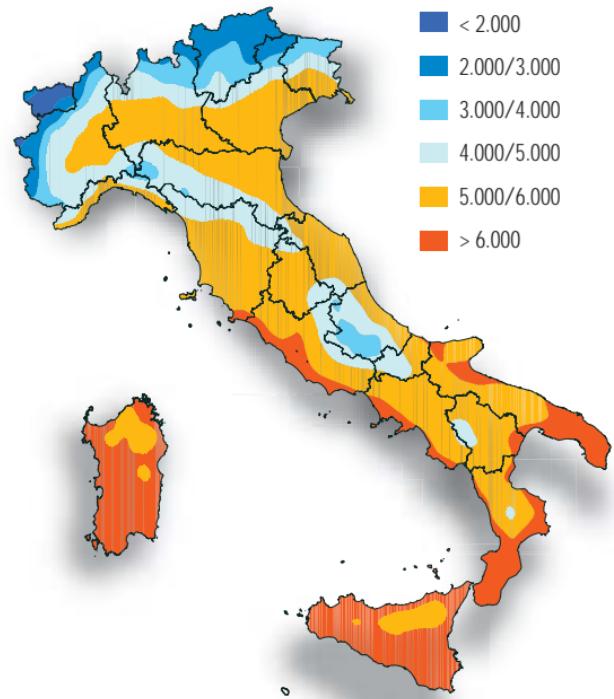


Source: UCEA.

Précipitations annuelles totales (mm), 2003



Sommes thermiques ($>0^\circ C$), 2002



Source: UCEA.

Superficie et Population

Caractéristiques générales

Le territoire italien est principalement constitué de collines et de montagnes. Sur près de 30 millions d'hectares de superficie territoriale, on compte seulement 23% de plaines. Ce chiffre descend à 18% dans le Sud et à 9% dans le Centre. La population résidente en 2003 a augmenté de 8,4 pour mille depuis 2002. Cette croissance a concerné notamment le Centre-Nord (10,5 pour mille), grâce aux soldes positifs de l'immigration étrangère et aux arrivées du Sud du territoire. La plupart de la population continue à résider dans les plaines (47,7%) et dans les collines (39,3%), contre seulement 13% en montagne.

Territoire par zone d'altitude (%), 2003

	Nord	Centre	Sud	Italie
Montagne	46,1	27,0	28,5	35,2
Colline	19,0	63,8	53,2	41,6
Plaine	34,9	9,2	18,3	23,2
TOTAL (000 ha)	11.993	5.838	12.302	30.133

Territoire et Population, 2003

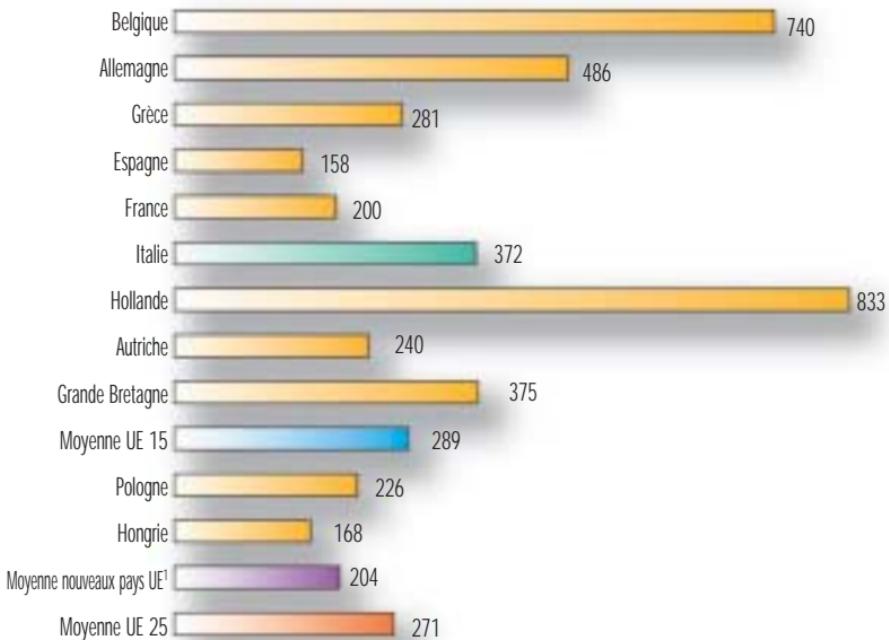
	Superficie territoriale km ²	SAU ¹ %	Population ² 000 unités	Densité hab./km ²	Population active ³ 000 unités
Nord	119.931	40,5	26.052	217	11.804
Centre	58.380	41,7	11.097	190	4.806
Sud et Iles	123.025	48,0	20.655	168	7.540
ITALIE	301.336	43,8	57.804	192	24.150
UE 25	3.972.868	42,0	454.900	115	200.463
ITALIE sur UE 25 (%)	7,6	9,2	12,7	-	10,8

¹ SAU Recensement agriculture 2000.

² Population résidente au 31/12/2003, estimations RGE.

³ Données UE 25 et Italie sur UE relatives au plein emploi.

Rapport population/superficie agricole (habitants/100 ha de SAU), 2002



Superficie agricole et disponibilité du territoire

La connaissance du territoire est un élément essentiel pour les politiques de développement et de l'environnement. D'après une récente enquête EUROSTAT, environ 7% du territoire italien, soit près de 2,1 millions d'hectares, est recouvert par des constructions, logements, installations, bâtiments, routes, chemins de fer, etc. 6% du territoire, soit près de 1,8 millions d'hectares, est constitué de sols nus (roches, etc.) et 3%, soit près de 900.000 hectares, d'eaux internes, zones humides, glaciers, etc. La superficie agricole disponible par habitant est de 0,26 hectares en Italie, de 0,34 hectares dans la moyenne UE 15, de 0,49 hectares dans la moyenne des nouveaux pays membres, UE 10. Entre 1992 et 2002 la SAU a diminué de 10,8% en Italie et de 7% dans l'UE 15 (Italie exclue). Des différences importantes concernent toutefois les pays membres.

¹ Pays membres depuis le 1/05/2004 : Rép. Tchèque, Estonie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Malte, Pologne, Slovénie, Rép. Slovaque.

Utilisation du territoire pour les cultures agricoles principales, 2001

	Italie	UE 15	UE 10*	UE 25
Superficie Totale (000 ha)	30.133	323.430	73.857	397.287
Cultures agricoles (000 ha)	15.484	129.974	38.130	168.104
dont (%)				
céréales et riz	26,6	28,4	42,1	31,5
betteraves à sucre	1,4	1,4	1,4	1,4
graines oléagineuses	3,0	4,5	4,3	4,4
tabac	0,3	0,1	0,1	0,1
pommes de terre	0,5	1,0	3,9	1,6
légumes secs	0,4	1,3	0,7	1,2
légumes	2,1	0,7	1,0	0,8
fruits et agrumes ¹	3,3	2,0	0,1	1,5
oliviers	7,5	3,6	0,0	2,8
vignes	5,8	2,7	0,4	2,2
fleurs et plantes	0,1	0,0	0,0	0,0
Cultures fourragères	6,5	4,3	2,3	3,9
autres cultures et pâturages permanents	42,5	50,0	43,7	48,6

* Pays membres depuis le 1/05/2004 : Rép. Tchèque, Estonie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Malte, Pologne, Slovénie, Rép. Slovaque.

¹ Pommes, poires, pêches, abricots, melons, agrumes, amandier.

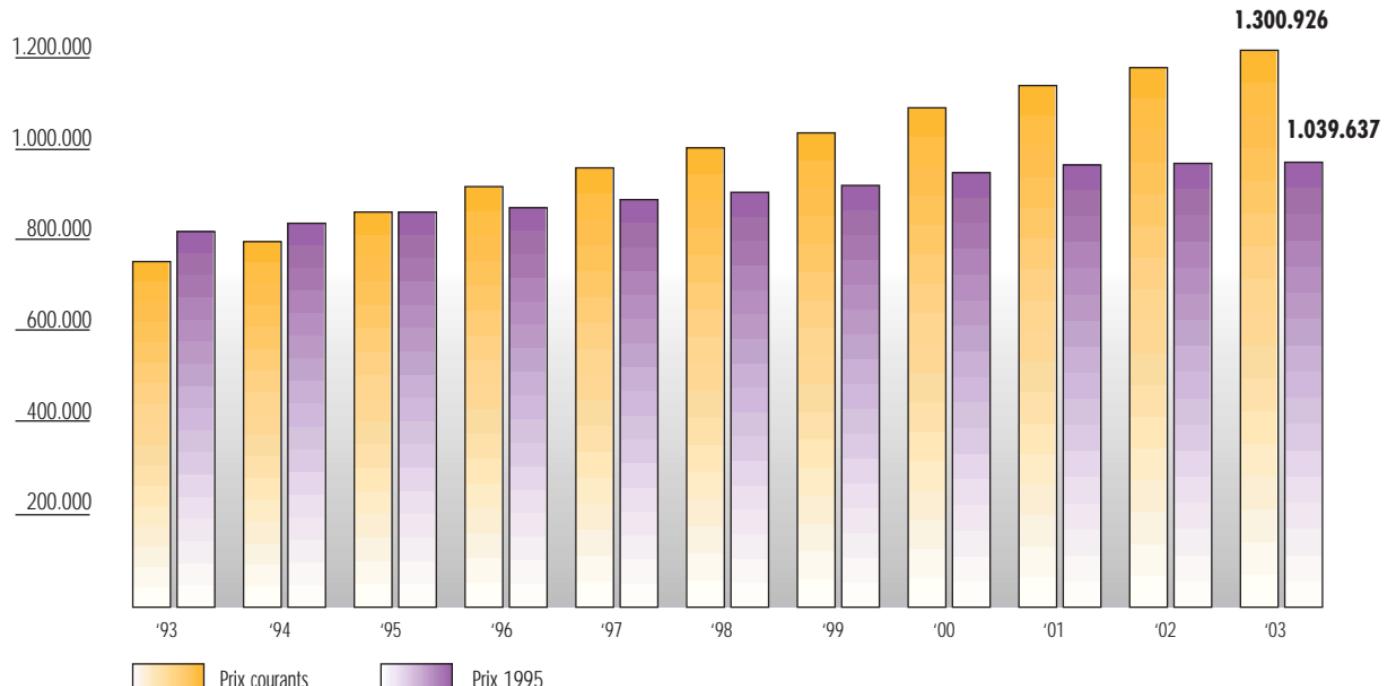
Source : EUROSTAT, enquête pilote Lucas 2001, premiers résultats.

A wide-angle photograph of a vast agricultural field. The foreground and middle ground are filled with ripe, golden-yellow wheat ears swaying slightly in the wind. The wheat is planted in long, parallel rows. In the far distance, a range of mountains is visible against a bright blue sky. The overall scene conveys a sense of abundance and the beauty of rural life.

ECONOMIE ET AGRICULTURE

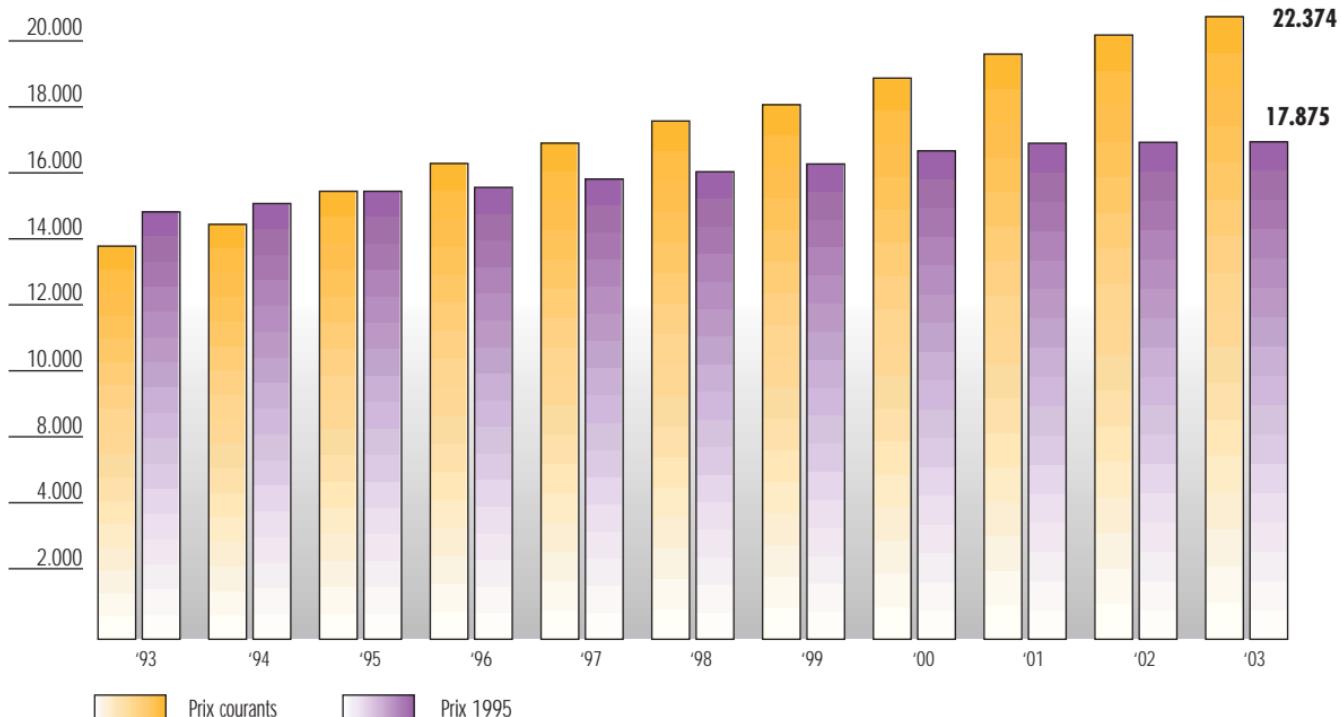
Produit Intérieur Brut

*Evolution du PIB (mio euros), de 1993 à 2003**



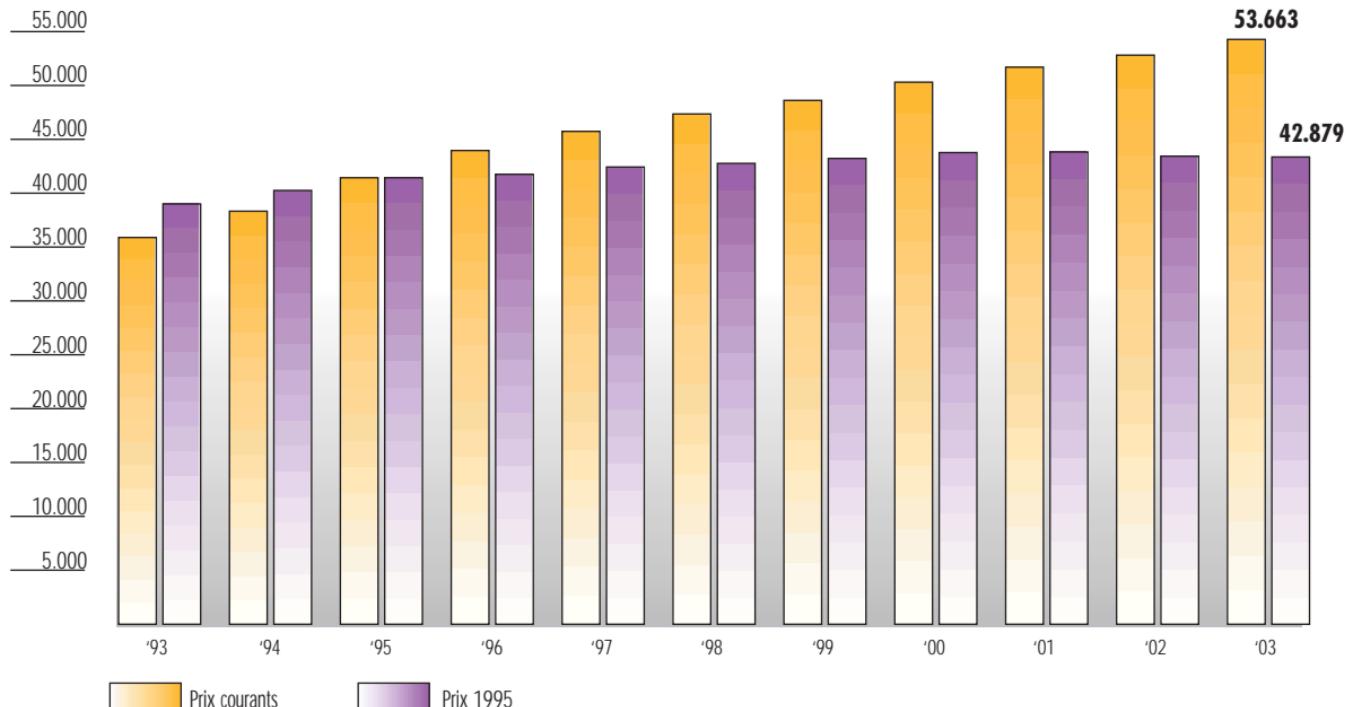
* Valeurs exprimées en euros depuis 1999, en eurolires les années précédentes.

*Evolution du PIB par habitant (euros), de 1993 à 2003**



* Valeurs exprimées en euros depuis 1999, en eurolires les années précédentes.

*Evolution du PIB par unité de travail (euros), de 1993 à 2003**



* Valeurs exprimées en euros depuis 1999, en eurolires les années précédentes.

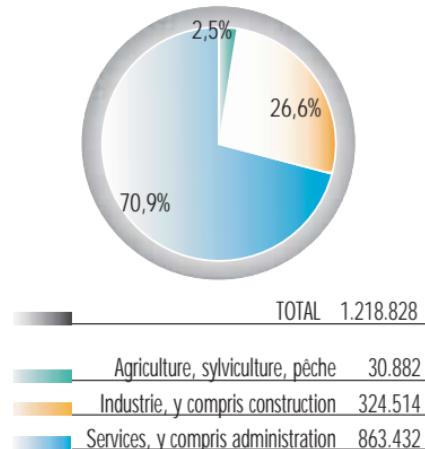
Valeur Ajoutée

En 2003 la Valeur Ajoutée (VA) aux prix de base du secteur primaire, pêche et sylviculture incluses, a augmenté, depuis 2002, de 1,2% en valeur. Une réduction en volume (-5,7%) et une hausse des prix (+7,3%) sont à l'origine de ce résultat. L'agriculture a contribué à la formation de la valeur ajoutée de l'économie italienne pour 2,5%, soit un quota inférieur à l'année précédente. En termes "réels" (aux prix de 1995), entre 1993 et 2003 la part de la VA agricole sur le total national est passée de 3,3% à 2,8%.

Au cours de la même période, l'industrie au sens strict a vu sa part diminuer de 23,6% à 22,9% et la construction de 5,6% à 5,2% ; l'administration et autres services publics sont passés de 19,6% à 18,4%. Le secteur du commerce, des transports et des communications est en revanche passé de 24,1% à 25,3%, et les activités d'intermédiation financière, d'informatique, de recherche et des travaux professionnels et d'entreprise de 23,8% à 25,4%.

Au cours des dernières années, la part

**VA aux prix de base par secteur
(mio. euros), 2003**



du secteur agricole sur l'ensemble de l'économie s'est approchée, en Italie, de celle des autres pays de l'Europe du Centre-Nord ; d'importantes différences persistent toutefois entre les régions : dans le Centre-Nord l'agriculture constitue 2,2% de la VA aux prix de base et 3,9% des actifs (unité travailleur homme), dans le Sud ces

**Part % de l'agriculture sur
l'ensemble de l'économie, 2002**

Pays	Valeur ajoutée ¹
Italie	2,3
France	2,1
Espagne	3,4
Grèce	6,5
Allemagne	0,8
Hollande	2,0
Royaume-Uni	0,7
Autriche	1,2
Finlande	1,2
Suède	0,6
UE 15	1,6
Pologne	2,5
Hongrie	3,1
Nouveaux pays de l'UE ²	2,5
UE 25	1,7
USA ³	1,6
Japon ³	1,4

¹ Valeur ajoutée brute aux prix de base.

² Depuis le 1/05/2004: Rép. Tchèque, Estonie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Malte, Pologne, Slovénie, Rép. Slovaque.

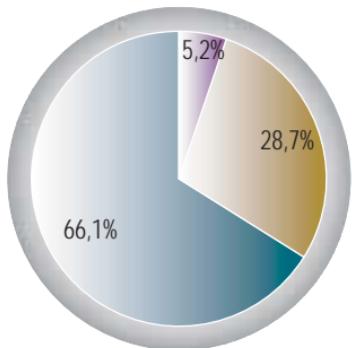
³ Estimations de la Banque Mondiale, année 2001.

valeurs s'élèvent à 4,2% et 9,7% respectivement.

Emploi

En 2003 la population active totale, calculée en Unités Travailleur Homme (UTH) par l'ISTAT, a augmenté de 0,4%, ralentissant ainsi sa croissance depuis l'année précédente. Depuis 2002, la construction et les services ont enregistré une hausse respective-ment de 2,9% et 0,8%. A la baisse les activités manufacturières (-0,3%) et surtout les productions énergétiques (-5,8%). Le secteur agricole a enregis-tré une chute de 3,7%, qui a concerné surtout les actifs salariés (-6,1%) et, de manière plus réduite, les indépendants agricoles (-2,1%). Ces derniers représentaient 10,8% du total des professionnels indépendants, contre environ 3% des salariés agricoles. Dans l'ensemble la part des actifs agricoles a considérablement diminué, en Italie et dans la plupart des pays de l'UE. Cela est particulièr-ement vrai si l'on prend en compte la population active féminine. 69,3% des actifs agricoles, exprimés en termes de personnes physiques, sont des hommes. 49% de la population active

UT par secteur (000 unités), 2003



TOTAL	24.240
Agriculture	1.272
Industrie	6.963
Services ¹	16.005

¹ Y compris l'administration et les activités assimilées

Population active agricole par sexe et par circonscription territoriale, moyenne 2003

	Total des actifs		Femmes	Hommes
	000 unités	%	%	%
Nord	404	37,6	29,2	70,8
Centre	148	13,7	33,8	66,2
Sud et Iles	524	48,7	31,3	68,7
ITALIE	1.076	100,0	30,7	69,3

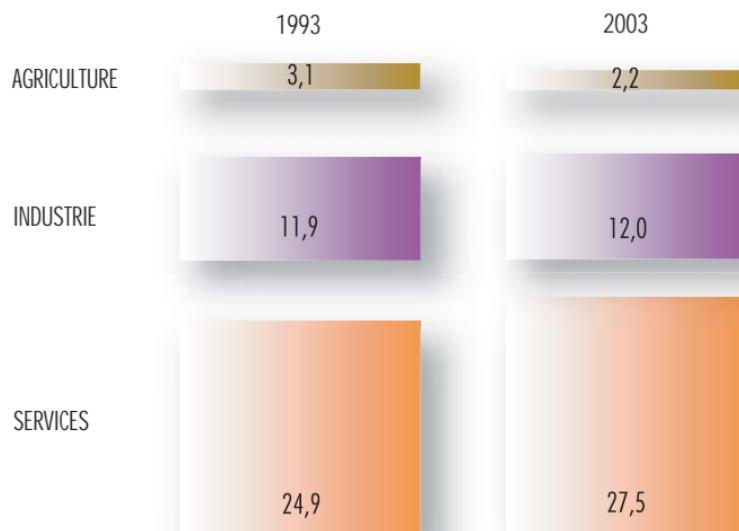
agricole est localisée dans le Sud. L'autre moitié est répartie entre le Nord (environ 37%) et le Centre (14%).

Part du travail sur la population

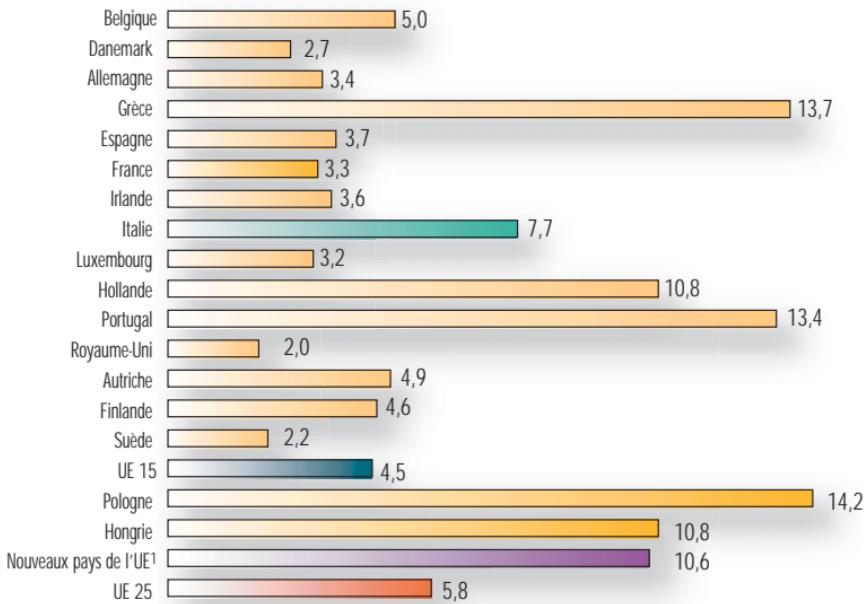
sur la population

Le rapport entre main-d'œuvre agricole et population a évolué rapidement au cours des dix dernières années : en 1993 on comptait environ 32 habitants par unité de travail agricole, en 2003 ce chiffre est passé à 45. Dans l'industrie ce rapport a évolué nettement plus lentement. Il en est de même pour les services, administration comprise, où il est passé de 4,0 à 3,6 habitants dans la période considérée.

Répartition de la population active par secteur (%)



Quantité de travail agricole dans l'UE (UTA/100 ha SAU), 2002



¹ Pays membres depuis le 1/05/1° : Rép. Tchèque, Estonie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Malte, Pologne, Slovénie, Rép. Slovaque.

Source: EUROSTAT.

Part % des actifs agricoles* dans l'ensemble de l'économie, 2002

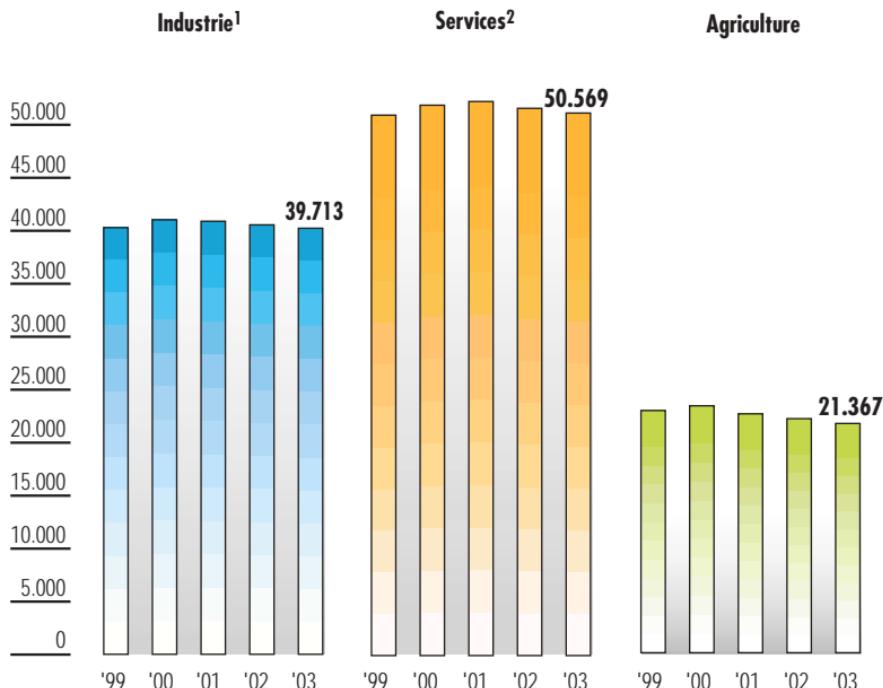
Pays	Actifs	
	Total	Femmes
Italie	4,9	3,9
France	4,1	2,8
Espagne	5,9	4,0
Grèce	15,8	17,9
Allemagne	2,5	2,0
Hollande	2,9	2,0
Royaume-Uni	1,4	0,7
Autriche	5,7	6,0
Finlande	5,5	3,7
Suède	2,5	1,3
UE 15	4,0	3,1
Pologne	19,6	19,0
Hongrie	6,1	3,6
Nouveaux pays de l'UE ¹	13,4	12,2
USA	2,4	-
Japon	4,0	-

* Y compris sylviculture, chasse et pêche.

¹ Pays membres depuis le 1/05/2004 : Rép. Tchèque, Estonie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Malte, Pologne, Slovénie, Rép. Slovaque.

Productivité

VA aux prix de base par UT et par secteur (euros)*



* Aux prix de 1995.

¹ Y compris le secteur de la construction.

² Administration, éducation, santé et autres services publics et sociaux exclus.

La valeur ajoutée agricole, exprimée aux prix de base par unité de travail, en termes réels, équivaut à environ 54% de la VA dégagée par l'industrie (construction incluse) et à 42% de la VA des services (commerce, transports, intermédiation financière, tourisme et autres activités professionnelles).

Au cours des années 2002 et 2003, la valeur ajoutée par unité de travail a présenté une baisse généralisée, correspondante à 2,0% en agriculture, 0,8% dans l'industrie et 0,9% dans les services.

Dans les années 90, le système productif italien, et notamment le secteur agricole, a été caractérisé par le remplacement du facteur travail par les intrants en capital (investissements en machines, équipements, installations, etc.) et les intrants intermédiaires (matériel technique d'emploi courant, services, etc.). Ce processus a été un élément indispensable pour la diffusion des innovations dans le processus productif et pour améliorer l'organisation du travail et des techniques de

gestion. Toutefois, à la fin des années 90, des signaux de ralentissement du taux de croissance de la production se sont largement manifestés, sans qu'il y ait en même temps une reprise de l'efficacité. C'est ce qu'on remarque analysant la productivité totale des facteurs, qui mesure la différence entre le taux de croissance du volume de la production et le taux de croissance de l'ensemble des facteurs de production employés (travail, capital et biens intermédiaires). Le tableau, qui présente les évolutions les plus récentes de la productivité totale des facteurs, montre que la situation du secteur agricole est particulièrement difficile : ses valeurs sont les plus négatives et atteignent -2,7% en 2002, contre -0,7% dans l'industrie et -1,4% dans l'ensemble de l'économie.

Productivité totale des facteurs : taux de variation, %

Activités économiques	1999/98	2000/99	2001/00	2002/01
Agriculture, sylviculture et pêche	6,3	-1,9	-0,9	-2,7
agriculture, chasse et sylviculture	6,9	-2,4	-1,2	-
pêche, pisciculture et services liés	-10,7	13,0	5,0	-
Industrie au sens strict,	0,1	0,6	-0,4	-0,7
industries alimentaires, des boissons et du tabac	-0,2	1,2	-0,1	-
Constructions	-0,5	-0,2	-1,0	-0,7
TOTAL	0,1	1,3	-0,2	-1,4

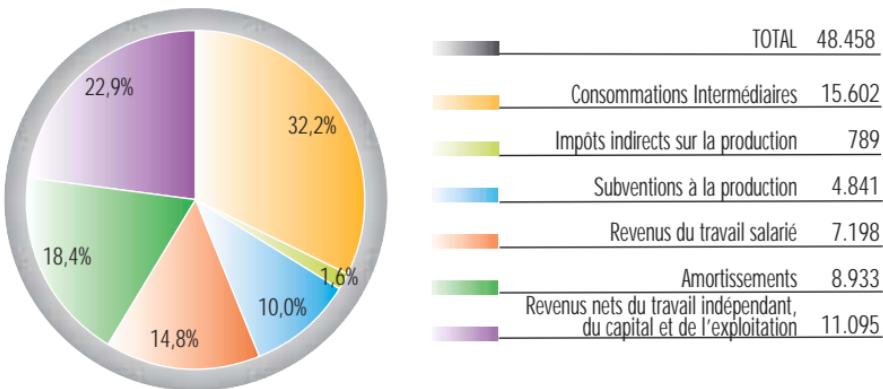
A close-up photograph of a field of green grass. The grass is dense and has a slightly textured appearance. The lighting is somewhat dim, giving the image a blue-tinted or overcast look.

SECTEUR PRIMAIRE

Marge Brute Agricole

En 2003 les consommations intermédiaires (semences, engrains, aliments pour animaux, énergie, services, etc.) constituaient 32,2% de la marge brute agricole, subventions à la production et impôts indirects inclus. Les salaires représentaient 14,8% du total. La rémunération du travail autonome (cultivateurs, exploitants et aide familiale), du capital et de l'exploitation, nette d'amortissements (18,4%), atteignait 22,9%. Les subventions et aides accordées par l'Etat, les Administrations centrales, les Régions et l'UE représentaient environ 10%.

*Composition du revenu agricole, 2003**

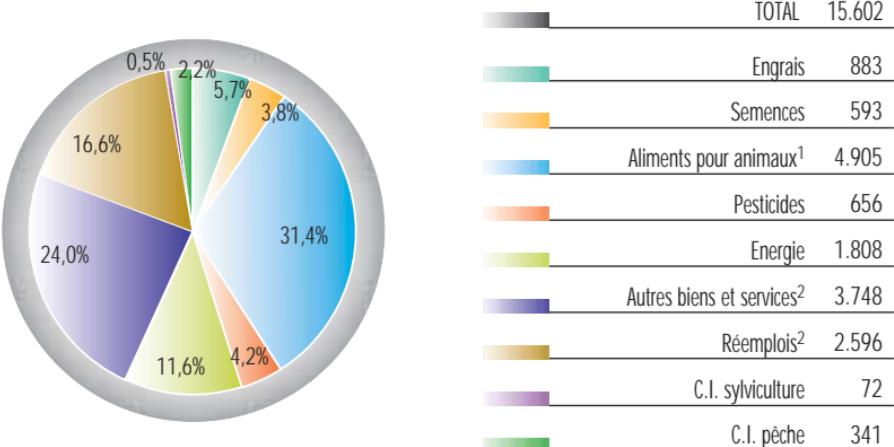


* Y compris sylviculture et pêche.

Consommations Intermédiaires

En 2003 les dépenses en consommations intermédiaires agricoles, pêche et sylviculture incluses, ont augmenté, depuis 2002, de 0,4% en valeur. Une hausse moyenne des prix de 2,3% et une baisse dans les quantités employées de 1,9% sont à l'origine de ce résultat. Cette évolution semble confirmer l'utilisation plus attentive du matériel technique par les agriculteurs, visant à réduire les coûts de production et à respecter les dispositions des pratiques agronomiques éco-efficace liées aux aides agri-environnementales. Les pesticides, à la baisse déjà au cours de la dernière année, ont continué à diminuer (-2%) ; les engrains ont enregistré une hausse limitée (0,9%) ; les semences et notamment les réemplois agricoles (productions fourragères, pailles, etc.), ayant souffert de problèmes climatiques, ont baissé respectivement de 1,0% et 15,4%. A la hausse la consommation d'aliments pour animaux et dépenses diverses pour le bétail (2,5%) et celle d'énergie motrice (3,8%). Les autres biens et services, tels que la manutention et l'expérimentation,

Principales catégories de consommations intermédiaires agricoles (mio. euros), 2002



¹ Y compris les autres dépenses pour le bétail.

² Cette rubrique comprend, entre autres, les semences vendues par des exploitations agricoles à d'autres exploitations agricoles, les productions fourragères écoulées par vente directe, les produits utilisés pour alimenter le bétail, et la paille provenant des céréales.

tion, la transformation des produits de l'exploitation, la publicité, etc. continuent à augmenter (+1,5%). A la baisse les consommations intermédiaires pour les activités forestières (-3,0%), en revanche celles de la pêche et de l'aquaculture enregistrent une hausse (1,3%).

Les prix ont présenté des variations peu homogènes, avec des hausses surtout pour les réemplois (5,6%), l'énergie motrice (3,5%), d'autres biens et services (2,0%) et les pesticides (1,1%). Presque stationnaires demeurent les semences et les aliments pour animaux.

Crédit Agricole

En 2003, comme en 2002, les valeurs des consistances présentent une baisse pour le crédit agricole à court terme (-6,1%), et une hausse pour le crédit à moyen/long terme (4,2%). La part de ce dernier sur le total passe, donc, de 65,5% en 2002 à 67,8%. L'augmentation des financements non facilités à moyen/long terme (12,7%) et la baisse des financements facilités (-15,3%) sont à l'origine de ce résultat. Les crédits octroyés dans le secteur ont augmenté surtout pour l'achat d'immobilier agricoles (70,9%), encouragés aussi par des prêts à bas coût. Par contre, les machines et l'outillage présentent une diminution de 19%, qui témoigne du blocage temporaire des dispositions de financement (loi Sabatini). A la baisse les crédits facilités à court terme (-11,0%). Le rapport entre crédit total et production agricole demeure presque stationnaire (27,8%).

Consistance du crédit agricole* (mio. euros)

Années	Moyen et long terme	Court terme	Total	% sur production ¹
1997	7.233	5.053	12.286	27,7
1998	7.529	5.424	12.953	29,4
1999	8.434	4.734	13.168	29,6
2000	8.435	4.704	13.139	29,5
2001	8.041	4.578	12.619	27,4
2002	8.428	4.432	12.860	27,9
2003	8.780	4.161	12.941	27,8

* Opérations à fin période avec les résidents en Italie, crédit pour bateaux de pêche inclus.

¹ Aux prix de base.

Source: Banca d'Italia.

Crédits agricoles accordés (mio. euros), 2003

Financements	Total	Variation % 2003/2002	Part crédit facilité/total %
Moyen et long terme	3.308,6	3,6	11,5
machines et outillage ¹	1.803,9	-19,0	18,3
achat immobilier agricoles ²	715,8	70,9	5,5
construction bâtiments agricoles	788,9	44,4	1,4
Court terme ³	169,4	-11,0	-

¹ Moyens de transport et divers produits agricoles inclus.

² Terrains agricoles inclus.

³ Seulement crédit facilité, cf. Banca d'Italia, Bulletin statistique, financements par catégorie de lois d'encouragement.

Source: Banca d'Italia.

Investissements

En 2003 la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF) pour l'ensemble de l'économie a baissé en termes réels de 2,1%, ayant souffert d'une situation économique à l'avenir incertain. Cette diminution a concerné notamment le secteur des machines, équipements et moyens de transport (-5,3%) et elle a été causée par une demande intérieure faible et une étrangère à la baisse. Dans le secteur agricole aussi la dépense en biens de capital a diminué (-0,8%), même si d'une manière plus limitée que dans les autres secteurs. La part de la FBCF sur le total est restée par contre inchangée (4,3%). Le rapport entre investissements et valeur ajoutée agricole est passé à 33,6%, une augmentation causée, toutefois, par une plus forte réduction de la valeur ajoutée. La Formation Brute de Capital Fixe par actif agricole a atteint environ 7.200 euros, à la hausse depuis 2002 (3,0%). Le stock de capital net, en prix constants, a augmenté en agriculture d'environ 1%, moins de l'aussi modeste résultat du total de l'économie (1,8%); le stock de capital net par actif agricole a

été d'environ 99.000 euros. Au fil du temps, la structure des dépenses par bien d'investissement en agriculture a considérablement évolué: le secteur des machines et de l'outillage a acquis un rôle central dans la FBCF, atteignant environ 55% de la dépense en investissements, en prix constant, en l'an 2001. Des signaux d'affaiblissement sont toute-

fois présents sur le marché national. D'après les estimations UNACOMA, en 2003 la production de machines agricoles a diminué de 1,6% en valeur et de 3,2% en volume. Chaque secteur a présenté une évolution assez diversifiée: la production de tracteurs a diminué d'environ 3,5% en valeur et de près de 5,2% en volume ; la production de machines

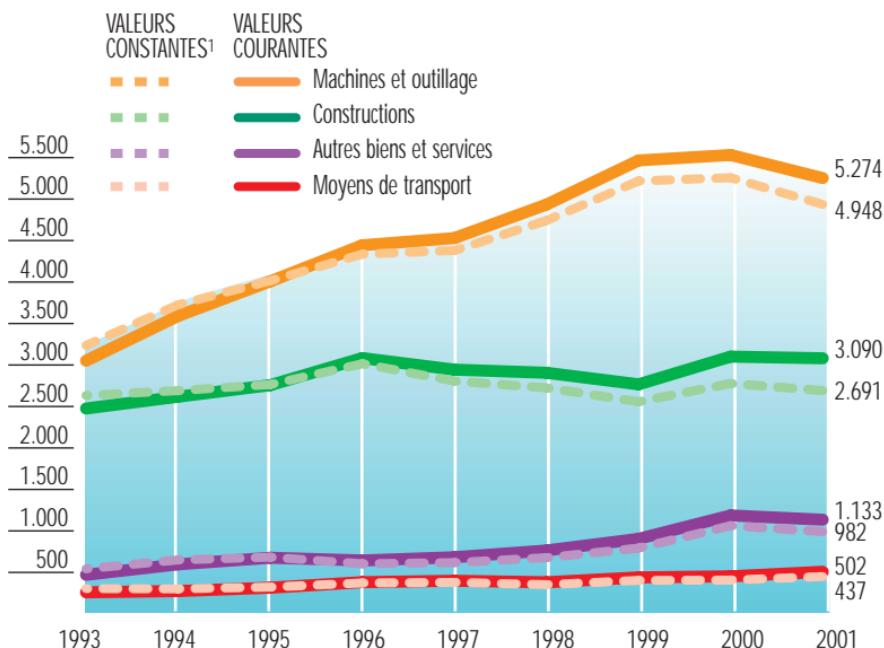
Evolution des investissements agricoles*

	Valeurs courantes mio. euros	Valeurs prix 1995 mio. euros	% sur ¹	
			investissements tot.	VA agricole
1994	7.087	7.348	4,6	26,5
1995	7.767	7.767	4,6	27,6
1996	8.567	8.314	4,7	29,0
1997	8.570	8.169	4,6	28,2
1998	9.002	8.482	4,5	28,9
1999	9.598	8.959	4,6	28,9
2000	10.296	9.496	4,5	31,5
2001	9.999	9.058	4,3	30,2
2002	10.429	9.216	4,3	32,0
2003	10.540	9.143	4,3	33,6

* Sylviculture et pêche incluses.

¹ Aux prix de 1995, VA agricole aux prix de base.

Machines, constructions et autres moyens d'investissement (mio, euros)



N.B.: pour les années 2002 et 2003 l'ISTAT n'a pas divulgué des données désagrégées pour les secteurs d'origine (machines, équipements, moyens de transport, constructions, autres biens et services).

¹ Aux prix de 1995.

Rapports caractéristiques, 2003

	Agriculture	Industrie	Services
Formation Brute de Capital Fixe par actif agricole			
euros ¹	7.190	8.330	8.996
% sur val. moyenne	82,5	95,6	103,3
Variation 2003/02	3,0	-6,4	-1,3
Stock de capital par actif agricole			
euros ¹	98.897	81.698	169.575
% sur val. moyenne	70,3	58,1	120,6
Variation 2003/02	5,0	1,0	1,2

¹ Valeurs constantes.

agricoles opératrices a subi un ralentissement, diminuant de 0,2% en valeur et de 2,2% en volume; à la baisse aussi les industries en sous-traitance pour tracteurs, respectivement de 3,1% et 4,9%. Au niveau territorial, la dépense en investissements dans le secteur agricole présente des différences importantes: dans le Sud elle a diminué, passant entre 1995 et 2001 de 6,3% à 5,6% du total des investissements; dans le Centre-Nord elle est passée de 4% à environ 3,8%.

Marché Foncier

La croissance significative des valeurs foncières qui s'est produite en Italie au cours des dernières années a continué aussi tout au long de 2002. Le prix des terrains a enregistré une autre hausse de 4,1% sur base annuelle et les valeurs foncières ont atteint des niveaux moyens d'environ 15.000 euros/hectare. Dans cette phase de stagnation économique et d'incertitude pour les investissements productifs, les biens fonciers, ayant confirmé leur nature de biens patrimoniaux à bas risque, ont été encore demandés. Les valeurs foncières ont augmenté à des rythmes plus élevés que la croissance générale des prix, avec une hausse de la valeur du patrimoine foncier italien en termes réels, à savoir nette d'inflation, de 1,7%. Au niveau des différentes circonscriptions géographiques la situation paraît hétérogène: dans certaines zones de l'Italie centrale et dans la plupart des régions méridionales, la stagnation des échanges et des prix a provoqué une perte graduelle de la valeur du patrimoine foncier. Les différences de prix entre les régions du

Nord et celle du Centre-Sud deviennent en outre de plus en plus marquées. Dans l'ensemble, le marché foncier continue à être caractérisé par une activité d'achat et vente limitée. En ce qui concerne l'offre, les opérateurs préfèrent attendre des nouvelles hausses des valeurs, puisque les autres marchés immobiliers et financiers n'offrent pas des alternatives d'épargne valables; quant à la demande, les acheteurs sont par contre

freinés par des prix trop élevés. Dans ce contexte les opérateurs extra-agricoles sont devenus une composante presque structurelle du marché foncier, étant donnée la capacité financière qu'ils sont en mesure de transférer au secteur. En moyenne, en 2002 le prix de la terre est supérieur à 25.000 euros par hectare pour 20% de la superficie agricole nationale; les deux tiers de la superficie ne vont par contre pas au-dessus de

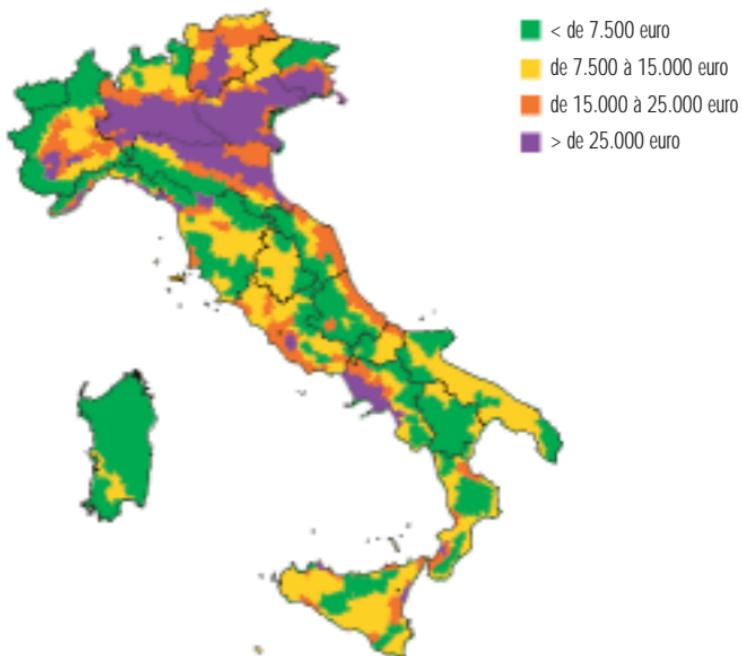
Valeur moyenne des terres (milliers d'euro/ha), 2002

Montagne intérieure	Montagne côtière	Colline intérieure	Colline côtière	Plaine	TYPE DE TERRAIN (EN FONCTION DE L'ALTITUDE)		Variation % 2002/01
					Total	2002/01	
Nord-Ouest	5,4	13,4	16,6	34,3	28,9	19,7	4,8
Nord-Est	17,2	-	26,3	23,9	33,3	27,8	7,7
Centre	6,8	10,9	10,5	15,1	19,1	11,3	1,1
Sud	6,2	9,9	9,6	14,7	13,9	10,5	1,2
Îles	5,5	9,3	6,9	8,8	11,9	8,0	0,7
ITALIE	8,3	9,8	11,3	12,9	24,7	14,8	4,1

Source: INEA, Banque de données des valeurs foncières.

15.000 euros. Les terrains de plaine des régions du Nord-Est continuent à présenter les valeurs les plus élevées : un hectare de terrain vaut, en moyenne, 33.000 euros. A vrai dire ce sont les terrains à vocation vinicole qui présentent les prix les plus élevés: 67.000 euros par hectare dans le Nord-Est entier, avec des valeurs moyennes plus élevées dans les zones collinaires (86.000 euros). D'après les résultats du dernier Recensement de l'agriculture de l'an 2000, la superficie avec contrat de bail à ferme en Italie s'étend sur environ 3 millions d'hectares et concerne 23% de la SAU. Une demande importante de terrains a caractérisé le marché locatif en 2002 aussi, notamment dans les régions du Nord du pays. La demande est supportée par des agriculteurs visant à agrandir les dimensions de leurs exploitations afin d'obtenir des économies d'échelle et elle concerne notamment les cultures arables irrigables et les vignobles. L'offre est par contre prédominante dans les zones de montagne et pour les terrains moins fertiles.

Valeur moyenne des terrains par région agricole, 2002



Résultats Productifs

En 2003, la production agricole aux prix de base, sylviculture et pêche incluses, a peu évolué en valeur par rapport à 2002 (0,9%). Une réduction en volume de 4,4%, qui s'est produite aussi en 2004, et une hausse des prix de 5,5% sont à l'origine de ce résultat. Au niveau des différentes circonscriptions géographiques, le Sud a été caractérisé par une diminution de la production agricole de 0,5% et le Centre-Nord de 6,9%. A la baisse aussi la valeur ajoutée dans le Sud (-0,7%) et notamment dans le Centre-Nord (-9,2%). Les récoltes de 2003 ont souffert, de manière plus accentuée que l'année précédente, de conditions climatiques négatives. Les gelées tardives du printemps, qui avaient intéressé le Nord du pays, ont été suivies par une sécheresse exceptionnelle qui s'est prolongée jusqu'à la fin de l'été. Par la suite, des orages ont affecté les régions du Sud. La production a ralenti dans le secteur des cultures herbacées (-8,0%), des arboricoles (-5,5%) et surtout des

fourragères (-16,5%); le secteur zootechnique est par contre resté stationnaire (-0,2%). Dans le domaine des productions herbacées, les céréales ont été largement conditionnés par la sécheresse (-14,3%), qui a causé une forte chute pour toutes les cultures et notamment le blé tendre

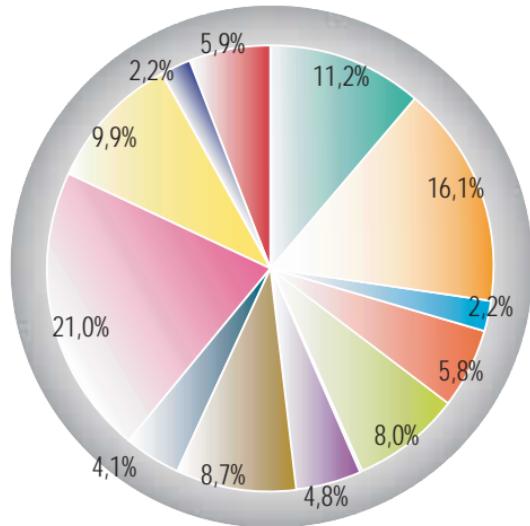
(-23,2%), le blé dur (-12,7%), le maïs (-14,9%) et l'orge (-13,8%). Des baisses ont été enregistrées aussi dans la production de légumineuses à cosse (-2,1%). Les cultures industrielles ont diminué d'environ 22%, avec de fortes chutes productives pour le tournesol (-30,8%) et le soja

Production aux prix de base par secteur, 2003

	Italie		Variation % 2003/02	
	mio. euros	%	quantité	prix
Cultures herbacées	14.739	31,7	-8,0	8,7
Cultures arboricoles	10.507	22,6	-5,5	5,4
Cultures fourragères	1.811	3,9	-16,5	6,5
Elevage	14.765	31,8	-0,2	3,5
Services annexes ¹	2.642	5,7	1,3	2,3
Sylviculture	399	0,8	-5,2	2,1
Pêche	1.621	3,5	5,0	3,6
TOTAL	46.484	100,0	-4,4	5,5

¹ Travail actif et passif des Entreprises de Travaux Agricoles, conditionnement de produits agricoles, entretien des parcs et jardins, services annexes à l'élevage, fécondation artificielle, nouvelles installations industrielles, etc.

Production agricole aux prix de base par principaux secteurs (mio. euros), 2003



TOTAL ¹	44.464
Céréales et légumes secs ²	4.964
Légumes ³	7.153
Cultures industrielles ⁴	989
Floriculture	2.557
vignes	3.564
Oliviers	2.130
Fruits et agrumes	3.888
Cultures fourragères	1.811
Viandes	9.354
Lait	4.415
Oeufs et autres ⁵	997
Services annexes ⁶	2.642

¹ Sylviculture et pêche exclues.

² Les légumes secs atteignent 66 mio euros.

³ Pommes de terre (555 mio. euros) et légumes frais (310 mio. euros) inclus.

⁴ Betteraves à sucre (338 mio. euros), tabac (370 mio. euros), graines oléagineuses, fibres textiles et autres produits industriels (281 mio. euros).

⁵ Miel (16 mio. euros) et laine (11 mio. euros).

⁶ Travail actif et passif des Entreprises de Travaux Agricoles, conditionnement de produits agricoles, entretien des parcs et jardins, nouvelles installations industrielles, etc.

Principales productions végétales 2003*

	Quantité		Valeur ¹	
	000 t	var. % 2002/01	mio. euros	var. % 2003/02
Blé tendre	2.517	-23,2	671	-17,1
Blé dur	3.727	-12,7	1.109	-9,3
Mais	8.985	-14,9	1.841	-9,5
Riz	1.360	-0,8	438	-8,6
Betteraves à sucre	7.137	-43,9	338	-20,8
Tabac	124	-1,5	370	3,1
Soja	425	-25,0	176	-10,8
Tournesols	242	-30,8	83	-31,1
Pommes de terre	1.604	-7,3	555	-10,5
Tomates	6.634	15,4	1.206	24,0
Raisin de table	1.176	3,2	562	7,5
Raisins de cuve vendus	3.537	1,2	994	4,5
Vin ² (000 hl)	18.937	-1,7	1.993	2,9
Olives vendues	294	-10,2	157	-8,5
Huile ²	484	-7,4	1.946	-4,9
Pommes	1.947	-11,5	722	-9,2
Poires	822	-11,0	411	-8,5
Pêches et nectarines	1.357	-14,7	636	-1,6
Oranges	1.962	13,8	667	19,9
Citrons	549	12,8	277	24,6
Mandarines et clémentines	589	2,5	266	7,1
Kiwis	365	-3,9	272	1,9

* Ces données sont provisoires.

¹ Aux prix de base.

² D'après la nouvelle méthodologie SEC95, seul le vin et l'huile produits à base de raisins et d'olives de l'exploitation sont pris en compte.
La production des coopératives et de l'industrie alimentaire est exclue.

(-25,0%). Très négative aussi la campagne betteravière (-43,9%), partiellement balancée par la reprise du rendement polarimétrique. Légèrement à la baisse les cultures floricoles et la pisciculture (-0,9% et -0,2% respectivement). Le secteur horticole présente une stagnation productive (0,4%) caractérisée par de fortes baisses dans la production d'artichauts (-14,6%), pommes de terre, oignons, ail et poireau (-15,5%), petits pois (-9,3%) et haricots (-7,3%). Des hausses importantes ont par contre intéressé les tomates (15,4%), les melons (14,5%), les courgettes (10,5%), les fenouils (5,8%) et l'endive (5,0%). Le culturage arboricole ont souffert de la diminution de la production fruitière (-15,2%), oléicole (-7,9%) et viticole (-0,9%). Pour le secteur oléicole, les bénéfices de l'année de forte production ont été largement réduits par les mauvaises conditions climatiques. Pour les fruits, presque toutes les productions ont fortement chuté: abricots

(-44,3%), prunes (-29,2%), cerises (-18,75%), pêches (-15,2%), pommes (-11,5%) et poires (-11,0%). Les fourragères ont enregistré une diminution plus accentuée (-15,7%) causée par la sécheresse. Le secteur zootechnique montre une croissance élevée de la viande porcine (6,1%),

contrairement à la viande de lapin, gibier et d'autres qui ont baissé (-1,3%). La production de lait de vache a légèrement diminué (-0,4%); celle de lait de mouton et/ou chèvre a été par contre caractérisée par une chute plus accentuée (-3,9%). A la baisse le miel (-5,4%).

Pour la sylviculture, la production a présenté une réduction des abattis de 5,2%. Dans les pays de l'UE 15 les quantités agricoles produites ont diminué de 3,3% depuis 2002. Cette baisse a concerné notamment les cultures végétales (-6,3%), mais en particulier les céréales (-10,6%), les betteraves à sucre (-8,4%), les pommes de terre (-8,8%), les vignes (-10,2%) et les oliviers (-23,8%). Les nouveaux pays membres, UE 10, ont enregistré une diminution moyenne d'environ 10% de la production agricole totale (Pologne et Malte exclues).

Principales productions animales, 2003

	Quantité¹		Valeur²	
	000 t	var. % 2002/01	mio. euros	var. % 2003/02
Viande bovine	1.617	0,4	3.714	4,6
Viande porcine	1.902	6,1	2.400	1,8
Viande ovine/caprine	78	-3,9	415	46,1
Productions avicoles	1.371	-6,8	1.923	-0,8
Viande de lapin et de gibier	400	-1,3	849	9,2
Œufs (millions de pièces)	12.637	-1,7	969	6,3
Lait de vache ³ (000 hl)	105.250	-0,4	3.949	0,2
Lait ovin/caprin (000 hl)	6.277	-3,9	466	2,3
Miel	70	-5,4	16	2,3

¹ Poids vif pour la viande.

² Aux prix de base.

³ Y compris le lait de buffle.

Production agricole aux prix de base dans les pays de l'UE, 2002

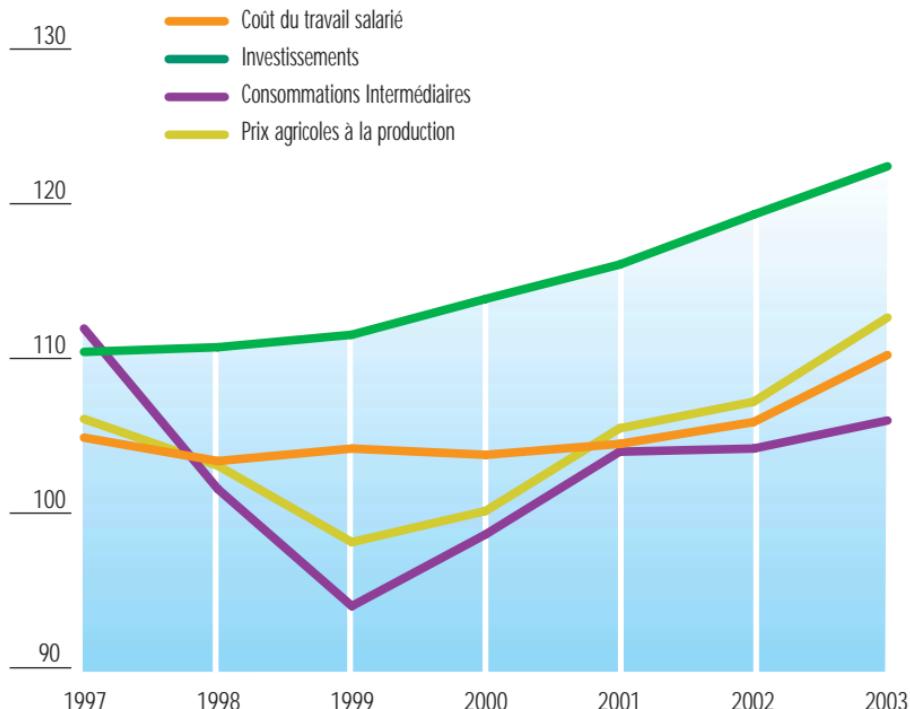
	Production mio. euros	%	Consommations intermédiaires mio. euros	%	% Consommations intermédiaires/Production
Belgique	7.056	2,2	4.385	2,8	62,1
Danemark	8.348	2,6	5.051	3,2	60,5
Allemagne	41.454	13,2	24.943	16,0	60,2
Grèce	12.189	3,9	2.938	1,9	24,1
Espagne	37.335	11,9	13.619	8,7	36,5
France	64.813	20,6	33.207	21,2	51,2
Irlande	5.746	1,8	3.114	2,0	54,2
Italie	43.639	13,9	14.511	9,3	33,3
Luxembourg	256	0,1	129	0,1	50,4
Hollande	20.114	6,4	11.034	7,1	54,9
Autriche	5.704	1,8	3.086	2,0	54,1
Portugal	6.258	2,0	2.993	1,9	47,8
Finlande	4.288	1,4	2.658	1,7	62,0
Suède	4.710	1,5	3.235	2,1	68,7
Royaume-Uni	24.465	7,8	13.344	8,5	54,5
UE 15	286.375	91,1	138.247	88,5	48,3
Pologne	13.241	4,2	8.324	5,3	62,9
Hongrie	6.077	1,9	3.975	2,5	65,4
Nouveaux pays de l'UE ¹	28.013	8,9	17.926	11,5	64,0
UE 25	314.388	100,0	156.173	100,0	49,7

¹ Rép. Tchèque, Estonie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Malte, Pologne, Slovénie, Rép. Slovaque.

Prix et Coûts

En 2003 le prix du matériel technique utilisé par les agriculteurs – consommations intermédiaires et investissements – a augmenté en moyenne de 2,2%. Les investissements (+2,6%), notamment pour les œuvres d'aménagement des terrains (+4,2%) et les constructions agricoles (+3,3%) ont enregistré les hausses les plus accentuées. Les prix des consommations intermédiaires ont augmenté en moyenne de 1,7%. Les carburants (3,4%), aliments pour animaux (2,1%), dépenses vétérinaires (3,7%), matériels et manutention des bâtiments agricoles et machines (2,1%) ont enregistré les hausses les plus accentuées. Le coût du travail salarié agricole a augmenté de 4,1%, contre une diminution de la masse du revenu brut, rétributions et charges (-2,2%) causée par la baisse des intrants en travail salarié dans le secteur. Les prix à la production des produits vendus par les agriculteurs ont augmenté, en moyenne, de 5%, dépassant ainsi la croissance de l'indice général des prix

Indice des prix et des coûts (base 1995 = 100)



Source: ISTAT, nouvelle série d'indices des prix à la production et à la consommation ; comptes de pertes et profits nationaux, salaires.

à la consommation (+2,7%).

Les hausses ont concerné notamment les cultures végétales (+5,8%) et, d'une façon plus accentuée, les légumes (+10,9%). Parmi ces derniers, des hausses importantes ont concerné les choux-fleurs (21,2%), les artichauts (21,0%), la laitue (17,7%), les épinards (17,0%), les choux (16,7%), etc. De fortes augmentations ont intéressé aussi le secteur fruitier (5,9%), avec des valeurs maximales

pour les abricots (32%), les pêches (28,0%) et les nectarines (25,5%). Les prix des céréales ont augmenté en moyenne de 1,7%, ceux des pommes de terre de consommation de 5,1%. Les prix des productions vinicoles ont enregistré une hausse de 2,8% et ceux des productions oléicoles de 3,5%. A la hausse aussi les prix de fleures et plantes (5%) et des graines oléagineuses (3%). Dans l'élevage, les prix ont augmenté en moyenne de

3,8%, avec des pointes pour les veaux (6,1%), la volaille (12,1%), les lapins et le gibier (15,1%). Presque stationnaire ou en faible chute le secteur du lait ; les œufs ont en revanche augmenté de 9,4%. Les termes de l'échange de l'agriculture, mesurés par le rapport entre l'indice des prix à la production et celui des consommations intermédiaires, ont amélioré depuis l'année précédente.





FILIERE AGRO-INDUSTRIELLE

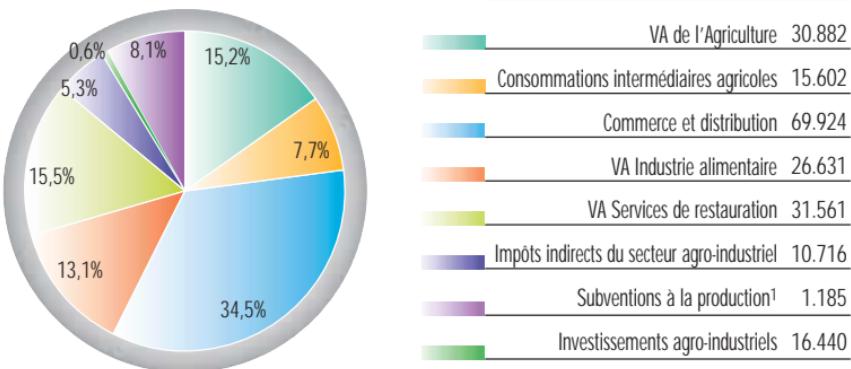
Composition

Le système agroalimentaire est un ensemble d'activités au sein duquel l'agriculture interagit avec tous les secteurs auxquels elle est liée : production de matériel technique (engrais, pesticides, aliments pour animaux, énergie, etc.), industrie alimentaire, commercialisation, distribution et restauration collective. En 2003, le complexe agroalimentaire était estimé à environ 203 milliards d'euros, soit 15,6% du PIB. Il était principalement composé de presque 30,9 milliards de Valeur Ajoutée (VA) agricole, 15,6 milliards de Consommations intermédiaires agricoles, 16,4 milliards d'Investissements agro-industriels, près de 26,6 milliards de VA de l'Industrie alimentaire, 31,6 milliards de VA des Services de restauration et 69,9 milliards de valeur de la commercialisation et distribution. Exprimées aux prix de marché, la VA de l'agriculture et celle de l'industrie alimentaire atteindraient des valeurs assez différentes des données aux prix de base, respectivement d'environ 28,0 et 34,8

milliards d'euros. La valeur totale de l'activité agroalimentaire atteindrait les 208 milliards d'euros ; ce dernier chiffre prend en compte les subven-

tions accordées à la production agricole et à la production de l'industrie alimentaire, respectivement de 2,3% et 0,5% du total agroalimentaire.

Principales composantes du système agro-industriel* aux prix de base (mio. euros), 2003



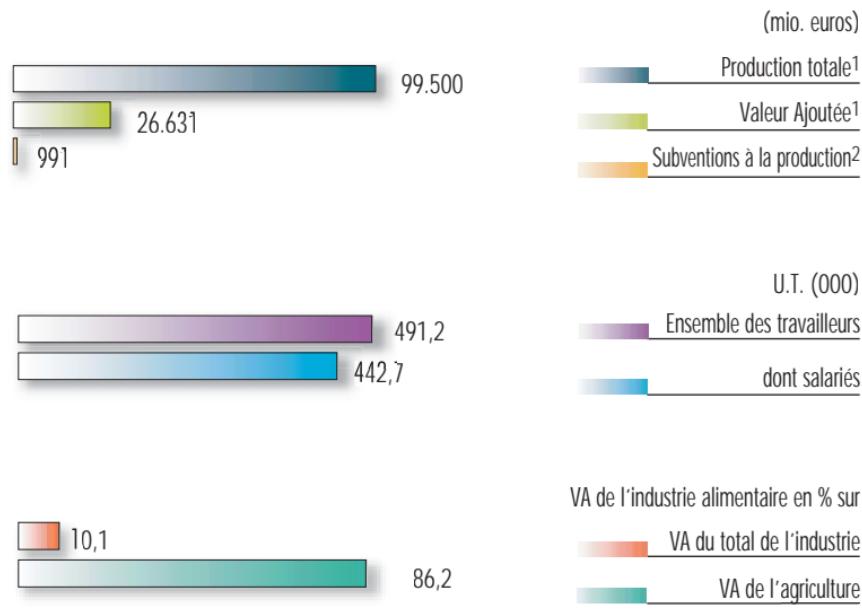
* Dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche sont comprises. Dans l'industrie alimentaire, les boissons et le tabac sont compris.

¹ Seules les "autres subventions" (versement d'intérêts, catastrophes naturelles, aides nationales et régionales, etc.) et les subventions aux secteurs extra-agricoles (tabac, culture de betteraves, vin, transformation des tomates, etc.) sont comprises.

Industrie Alimentaire

D'après le Recensement ISTAT de l'Industrie et des Services 2001, le secteur de l'industrie alimentaire et des boissons comprend environ 67.000 entreprises, avec une hausse de 8,1% depuis 1991. Chaque entreprise compte en moyenne 6,6 employés et atteint une production de presque 1,5 millions d'euros. D'après les données du recensement, l'industrie du tabac compte 77 entreprises, soit une chute de 27,4% depuis 1991. Le secteur comptabilisait, en 2003, près de 491.000 unités de travail et une part de 9,4% sur le total de l'industrie au sens strict. D'importants déséquilibres persistent entre les régions: le Centre-Nord concentre 73% des actifs et 75% de la VA de l'industrie alimentaire italienne exprimée aux prix de base, ce qui rend l'expansion des activités de transformation dans le Sud une priorité stratégique. En 2003 la production de l'industrie alimentaire et des boissons a augmenté de 1,3% en volume, contrairement à la production

Industrie alimentaire*: principaux agrégats macro-économiques, 2003



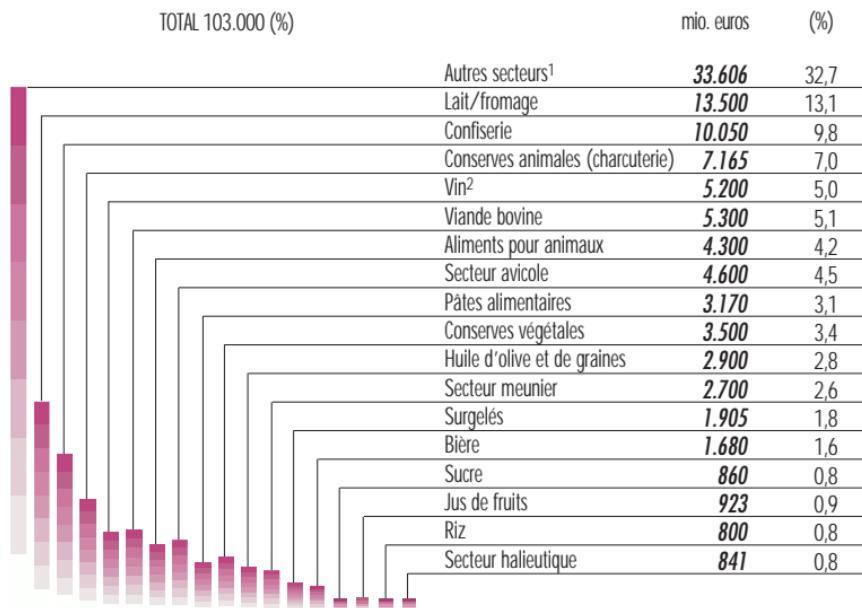
* Boissons et tabac inclus.

¹ Aux prix de base.

² Dans l'ensemble, total des subventions à la production et aux produits.

Source: estimations à partir des données ISTAT.

Chiffre d'affaires de l'industrie alimentaire par secteurs (mio. euros), 2003



¹ Dont produits pour enfants et diététiques 1.165 millions d'euros, boissons gazeuses 1.700, café 2.000, eaux minérales 3.000

² Y compris les coopératives et les filières courtes (agriculteurs-producteurs).

Source: estimations Federalimentare, mai 2004.

industrielle totale, qui a baissé de 0,8%. L'industrie du tabac a enregistré une hausse importante (7,3%). La valeur ajoutée totale, aux prix de base, a dépassé 26.600 millions d'euros, soit une hausse en valeur de 5,9% depuis 2002. La part de la VA de l'industrie alimentaire sur la VA de l'industrie au sens strict (activités d'extraction et manufacturières) et de l'agriculture s'élève, en 2003, respectivement à 10,1% et à 86,2%. Les secteurs qui ont enregistré des hausses dans les volumes produits sont : le riz usiné (6,2%), le lait/fromage (2,9%) et l'abattage du bétail et les viandes (2,2%). A la baisse la production de fruits et légumes (-2,8%), la production de huiles et graisses végétales et animales (-3,5%), le sucre (-35,0), le vin (-2,7%) et les aliments pour animaux (-2,9%). Environ 14% du chiffre d'affaires provient des exportations. Au niveau européen les exportations atteignent par contre une moyenne de 18% du chiffre d'affaires, avec

une pointe de 22% pour la France. Au sein de l'UE, l'agroalimentaire est un des secteurs de pointe, en termes d'emploi et de VA. La Grande Bretagne a contribué à la valeur ajoutée communautaire pour 22,2% du total en l'an 2000, suivie par l'Allemagne

(19,8%), la France (15,1%) et l'Espagne (10,1%). L'Italie n'atteint que 8,7%, résultat causé aussi par une sous-estimation de la contribution des petites entreprises locales. En l'an 2000, le secteur du tabac au sein de l'UE a généré une valeur ajoutée

Industrie alimentaire dans l'UE, 2001

Pays	Production		Employés	
	nombre	Var. % 2001/91	nombre	Var. % 2001/91
Viandes	3.672	-2,4	57.769	3,0
Fruits et légumes	1.933	21,7	30.317	-17,9
Huiles et graisses	4.416	-6,4	16.216	-15,0
Lait/fromage	3.927	-9,5	54.936	-6,8
Grains	1.966	-26,7	12.310	-16,3
Aliments pour animaux	607	8,8	9.097	-11,8
Pain et pâtisserie	37.476	11,3	154.336	5,5
Sucre	14	-6,7	4.360	-24,1
Pâtes alimentaires	5.250	15,6	22.407	-4,6
Vin	1.994	-18,0	17.865	-18,2
Eaux minérales et boissons sans alcool	329	-26,7	11.475	-12,6
Autres aliments	5.352	69,2	55.697	-6,5
TOTAL DE L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE	66.936	8,1	446.785	-4,2

Source: calculs à partir du Recensement de l'Industrie et des Services, ISTAT.

Production par secteur en Italie (en volume)

	Var. 2003/02 %
Transformation du grain ¹	0,5
Pâtes alimentaires	-1,8
Riz usiné	6,2
Biscuits et painification	0,0
Transformation des fruits et légumes ²	-2,8
Huiles et graisses végétales et animales	-3,5
Abattage du bétail et transformation de la viande	2,2
Lait/fromage ³	2,9
Production de sucre	-35,0
Confiserie	7,2
Assaisonnements et épices	7,0
Vin ⁴	-2,7
Bière	7,4
Eaux minérales et boissons sans alcool	9,1
Aliments pour animaux	-2,9
TOTAL	1,3

¹ Y compris semoules de blé dur et produits amyloacés.

² Y compris jus de fruits et légumes (var. -8,6%).

³ Y compris fabrication de glaces (var. -2,6%).

⁴ De raisin non-autoproduit.

d'environ 7,8 milliards d'euros et plus de 51.000 emplois. Par rapport à 2002, en 2003 la production de l'industrie alimentaire et des boissons au sein de l'UE est restée en moyenne stationnaire, l'emploi a par contre légèrement chuté.

Industrie alimentaire dans l'UE, 2000

	Production millions euros	Valeur Ajoutée 000 unités	Actifs 000 unités	VA/actif 000 euros
Industries				
dont:				
viande	111.798	21.524	604	35,6
lait/fromage	87.300	14.600	273	53,5
fruits et légumes	34.214	8.493	187	45,4
pain, pâtes et autres produits ¹	142.745	47.227	1.069	44,2
graisses	20.692	2.750	43	63,9
boissons	92.000	27.300	311	87,8
UE 10 ²	31.596	7.825	766	10,2
UE 15 ³	593.721	142.411	2.738	52,0

* Industrie du tabac exclue du total.

¹ Sucre, confitures, thé, café, aliments diététiques et pour enfants.

² Chypre, Estonie, Hongrie, Lituanie, Pologne, Rép. Slovaque, Slovénie ; les données pour Rép. Tchèque, Lettonie, Malte ne sont pas disponibles.

³ UE 15, 2001.

Source: EUROSTAT.

Distribution

Au 31 décembre 2003 le réseau commercial au détail fixe, constitué notamment par le secteur alimentaire, présentait une consistance de 191.000 commerces environ, soit une baisse de 0,6% depuis l'année précédente. Du point de vue de la spécialisation commerciale, des chutes ont caractérisé en particulier les catégories " viande et

produits à base de viande " (-2,0%), " pain et pâtisserie " (-2,1%) et " autres commerces spécialisés " (-4,9%). Ces derniers sont balancés par la croissance des commerces non spécialisés de type notamment alimentaire (1,6%). Il s'agit d'une catégorie générique, qui comprend, au-delà des grandes et moyennes surfaces alimen-

taires, la plupart des nouvelles ouvertures du secteur. A la hausse les commerces spécialisés dans les vins, huiles et boissons (+2,2%). Au niveau des différentes circonscriptions géographiques, dans le Centre-Nord la consistance du réseau alimentaire présente une baisse d'à peu près 1,5% ; le Sud a en revanche enregistré une

Commerces alimentaires, 2003*

	Nord nombre	%	Centre nombre	%	Sud et Iles nombre	%	Italie nombre	%
Fruits et légumes	8.578	12,6	4.775	14,3	9.626	10,8	22.979	12,1
Viande et produits à base de viande	11.396	16,8	6.370	19,1	20.629	23,1	38.395	20,1
Pêche et produits de la pêche	1.538	2,3	1.395	4,2	5.107	5,7	8.040	4,2
Pain et pâtisserie	6.080	8,9	2.062	6,2	4.840	5,4	12.982	6,8
Vins, huiles et boissons	2.264	3,3	1.021	3,1	1.986	2,2	5.271	2,8
Autres aliments	7.883	11,6	3.291	9,9	11.259	12,6	22.433	11,8
Commerces alimentaires non spécialisés	30.208	44,5	14.372	43,2	35.917	40,2	80.497	42,2
TOTAL	67.947	100,0	33.286	100,0	89.364	100,0	190.597	100,0
% du Total des commerces	23,8		23,4		28,8		25,8	
DENSITE ¹	382		332		231		303	

* Sièges et unités locales.

¹ Habitants/commerce.

Source: Observatoire National du Commerce, Ministère des Activités Productives.

hausse de 0,8%, concentrée surtout dans les commerces non spécialisés de type notamment alimentaire (5,9%). En 2003 la valeur des ventes alimentaires du commerce fixe au détail a augmenté de 4,6%, avec des différences entre petites surfaces (+2,3%) et grande distribution (+5,3%). Quant au total du réseau alimentaire, c'est le Nord qui présente les résultats plus significatifs

(+5,0%). La grande distribution Au 1er janvier 2003, 6.892 supermarchés ont été recensés contre les 6.804 de l'année précédente (+1,3%). Cette hausse a concerné surtout le Nord (+4,0%); le Centre-Sud a enregistré par contre une baisse (-1,7%). La surface totale de vente a augmenté, dépassant 5,8 millions de m² (+1,8%), avec un total de plus de 124.000 employés (+2,4%). Le nom-

bre d'hypermarchés aussi est à la hausse, ayant atteint 381 unités (+6,1%), avec une surface totale de vente de plus de 2,2 millions de m² (+5,3%) et près de 66.300 employés (+4,6%). Cette croissance est toutefois concentrée dans le Nord, où la consistance a augmenté de 12,3%, la surface de 9,9% et les employés d'environ 8,6%. En 2003 les ventes des supermarchés ont augmenté, en

Grande distribution alimentaire par circonscription territoriale, 2003*

	Unités productives		Surface de vente¹		Actifs¹		Nombre d'unités pour 100.000 habitants	Surface de vente m²/1.000 habitants
	nombre	var. %	m²	var. %	nombre	var. %		
	2003/02		2003/02			2003/02		
Nord	3.956	4,5	4.824.441	6,3	118.981	5,8	15,2	185,6
Centre	1.463	-1,5	1.534.765	-3,2	38.912	-0,4	13,2	138,7
Sud et Iles	1.854	-2,0	1.714.046	-1,1	32.643	-1,7	9,0	83,1
TOTAL	7.273	1,5	8.073.252	2,7	190.536	3,1	12,6	139,9

* Supermarchés et hypermarchés. Données au 1^{er} janvier 2003.

¹ Surface et actifs pour l'ensemble des secteurs, alimentaires et non alimentaires.

Source: Observatoire National du Commerce, Ministère des Activités Productives.

valeur, de 5,3% depuis 2002, celles des hypermarchés de 3,9% et celles des discounts de 5,3%, contre une plus modeste croissance (+2,3%) des commerces alimentaires traditionnels (petites surfaces). Pour le réseau de distribution en gros, l'Observatoire national du commerce a relevé, au 31 décembre 2003, 11.400 commerces spécialisés en matières premières agricoles (céréales, semences, fleurs, etc.) et animaux vivants, auxquels s'ajoutent environ 47.700 commerces spécialisés en fruits, autres produits alimentaires et boissons. De plus en plus importants sont, en outre, les intermédiaires du commerce, avec presque 40.000 commerces dans le secteur alimentaire, des boissons et du tabac.

Commerce ambulant et formes spéciales de vente alimentaire, 2003*

Typologie	Commerces	%	% sur typologie
Commerce ambulant fixe	32.693	73,7	35,8
Commerce ambulant mobile	6.933	15,6	17,6
Vente par correspondance	3.033	6,8	48,9
Vente à domicile	598	1,3	11,2
Distributeurs automatiques	1.135	2,6	55,2
TOTALE¹	44.392	100,0	30,8

* Consistances au 31/12/2003, sièges d'entreprise et unités locales inscrites au registre des entreprises.

¹ Les activités de vente non spécifiées dans le registre des entreprises ne sont pas comprises.

Source: Observatoire National du Commerce, Ministère des Activités Productives.

Consommation Alimentaire

En 2003 les ménages italiens ont dépensé environ 121.000 millions d'euros en alimentation et en boissons, soit une hausse en valeur de 3,5%. Le niveau général de la consommation, en prix constants, a progressé de 0,8%. Des augmentations ont été enregistrées notamment pour le pain et les

produits à base de céréales (+2,3%), les produits laitiers et fromagers ainsi que les œufs (+1,6%), les huiles et graisses (+3,0%), les eaux minérales, boissons gazeuses et jus (+2,0%); les légumes et pommes de terre sont par contre restés presque inchangés (+0,2%). La consomma-

tion de viande et de fruits a baissé respectivement de 0,8% et 1,9%. La part des consommations alimentaires en valeur dans le budget des ménages est descendue à 15,3% contre 19,5% en 1993. D'après l'ISTAT, les services de restauration (cantine, restaurants et restauration rapide) ont vendu pour environ 57.500 millions d'euros en 2003, soit une hausse de 3,5%, due essentiellement à l'effet des prix, étant donné que les quantités sont restées stables. Entre 1993 et 2003, la part de cette catégorie dans le total des consommations alimentaires est passée de 34,8% à 47,4% environ, témoignant d'un changement important dans les habitudes des consommateurs. En termes de dépenses, les catégories les plus importantes sont : la viande (26.000 millions d'euros), le pain et les dérivés des céréales (21.200 millions), les produits laitiers/fromagers et les œufs (16.400 millions). Depuis 1993, la part de la viande, des légumes et pommes de terre, des huiles et graisses, du vin et des autres boissons alcoolisées dans les consommations alimentaires a diminué. A l'inverse, le pain et les produits à base de céréales, le poisson, les fruits, les eaux minérales et les

Structure des consommations alimentaires, 2003

Produits	% de la dépense alimentaire	Taux annuel moyen de variation 2003/93 (%)	
		quantité	prix
Viande	21,5	-1,0	2,3
Pain et dérivés des céréales	17,5	1,7	2,1
Produits laitiers/fromagers et œufs	13,5	0,2	3,0
Légumes et pommes de terre	11,3	0,5	3,7
Poisson	7,0	0,6	3,0
Fruits	6,5	-0,6	3,6
Sucre et pâtisserie ¹	6,5	1,5	3,1
Eaux minérales et autres boissons ²	4,9	2,1	2,3
Huiles et graisses	4,8	-0,5	3,2
Vin et boissons alcoolisées	4,7	-1,8	3,7
Café, thé et cacao	1,5	-0,1	2,9
Autres aliments ³	0,3	-0,6	2,2
TOTAL	100	0,2	2,8

¹ Confiture, miel, sirops, chocolat et pâtisserie.

² Boissons gazeuses, jus de fruits, etc.

³ Produits diététiques, épices, produits pour enfants, etc.

Consommations alimentaires dans l'UE (Kg/hab.)*

Produits	Italie	France	Espagne	Grèce	Allemagne	Royaume-Uni	Autriche	UE-15
Céréales et dérivés ¹	124,1	84,8	77,6	152,9	83,8	87,9	80,3	90,6
Riz usiné ²	6,0	5,3	6,5	5,1	3,3	4,8	3,3	5,0
Pommes de terre ²	43,0	50,5	86,8	86,1	68,6	101,7	55,6	75,3
Légumes ³	218,5	n.d.	193,6	310,6	92,5	n.d.	100,4	n.d.
Fruits frais et agrumes ³	140,8	n.d.	116,2	171,7	108,1	n.d.	92,8	n.d.
Latte ⁴	70,6	97,2	131,9	n.d.	90,8	131,3	98,8	n.d.
Fromages	21,1	25,1	9,2	n.d.	20,2	8,9	16,9	n.d.
Oeufs	12,6	15,1	17,8	10,9	13,5	12,8	13,8	13,6
Beurre	3,0	8,3	0,8	n.d.	6,5	3,0	4,7	n.d.
Total des viandes	93,0	107,8	136,1	82,3	89,0	82,6	96,8	95,9
dont bovine	24,7	27,8	16,1	17,8	12,3	18,6	18,6	17,9
dont porcine	38,6	36,5	67,9	27,9	53,7	25,1	55,9	43,1
Huiles et graisses végétales	26,6	14,8	47,8	n.d.	14,7	n.d.	n.d.	n.d.
Sucre ⁵	25,2	33,1	28,0	34,8	34,3	36,0	38,9	32,9
Vin ⁶	51,7	56,3	34,0	23,5	23,9	18,0	29,9	32,3

* Les données datent de 2001/02 pour les produits d'origine végétale; de 2002 pour les produits laitiers/fromagers, la viande et les œufs.

¹ Céréales et dérivés en équivalent farine.

² France, moyenne UE, 2000/2001

³ Italie, Espagne, 1999/00, Grèce 1998/99; autres pays 2000/01.

⁴ Y compris les autres produits frais.

⁵ Équivalent sucre blanc.

⁶ Litres par habitant 2002/03; moyenne UE, 2000/01.

boissons non alcoolisées ont gagné de l'importance.

Au niveau des circonscriptions territoriales,

on constate des différences significatives relatives à la dépense moyenne effective des ménages, calculée divisant la dépense totale

pour l'achat d'un bien par le nombre de ménages qui ont fait face à cette dépense. On remarque que la dépense moyenne mensuelle pour l'achat de viande de veau et de bouillon est plus élevée dans le Nord-Ouest (48,6 euros) est plus basse dans le Nord-Est (36,9 euros). Le Sud est caractérisé par une dépense effective en produits de charcuterie plus réduite (environ 28 euros); à l'inverse, au Nord elle est beaucoup plus élevée (environ 33 euros). La dépense moyenne effective pour l'achat de fruits et légumes n'est pas très variable au niveau territorial; c'est toutefois dans le Centre que l'on trouve le montant le plus élevé pour les fruits frais (plus de 40 euros par mois). Les dépenses liées à l'achat de huiles et graisses confirment la diffusion de la diète méditerranéenne; dans toutes les répartitions géographiques la dépense atteint environ 21/24 euros pour l'huile d'olive, contre un total d'environ 18 euros pour huile de graines, beurre, margarine et autres graisses. Pour le vin, la dépense effective moyenne est supérieure à 27 euros, avec un maximum de 33,1 euros dans la Nord-Ouest et un minimum d'environ 21 euros dans le Sud.

Commerce Extérieur

En 2003 le solde négatif de la balance agro-industrielle en Italie est de 7.400 millions d'euros. L'année a été caractérisée par une faible réduction des ventes face à une variation limitée, quoique positive, des achats; l'ensemble des échanges avec l'étranger reste par contre inchangé. Tous les indicateurs de performance commerciale ont empiré: le degré de couverture commerciale est passé de 73,5 à 71,5, la propension à exporter de 26,5 à 25,4, le degré d'autosuffisance de 91,3 à 90,8. La propension à importer a elle aussi enregistré une baisse (-0,6%), causée notamment par l'augmentation de la production agro-industrielle (+3%). La variation négative des échanges agroalimentaires cache une donnée très variable entre les différentes répartitions géographiques. Quant aux exportations, les zones vers lesquelles on enregistre les réductions plus sensibles sont l'Amérique Centrale et du Sud (-11,7%) et les Pays Tiers de la Méditerranée (-11,4%). Par contre, les ventes de l'Italie vers

Balance agro-industrielle et système agro-industriel*

	1995	2002	2003
AGREGATS MACRO-ECONOMIQUES			
AGREGATS MACRO-ECONOMIQUES			
Total de la production agro-industrielle ¹	(P)	54.805	70.937
Importations	(I)	23.703	25.545
Exportations	(E)	13.527	18.777
Solde	(E-I)	-10.176	-6.768
Volume de commerce ²	(E+I)	37.230	44.322
Consommation apparente ³	(C = P+I-E)	64.981	77.705
INDICATEURS (%)			
Degré d'autosuffisance ⁴	(P/C)	84,3	91,3
Propension à importer ⁵	(I/C)	36,5	32,9
Propension à exporter ⁶	(E/P)	24,7	26,5
Degré de couverture commerciale ⁷	(E/I)	57,1	73,5

* En millions d'euros courants, les données concernant la production agro-industrielle et le commerce comprennent aussi la rubrique "tabac transformé".

¹ PBV "agriculture, sylviculture, pêche et valeur ajoutée de l'industrie alimentaire aux prix de base (voir glossaire).

² Total des exportations et importations.

³ Production agro-industrielle, plus les importations, moins les exportations.

⁴ Rapport entre production et consommation.

⁵ Rapport entre exportations et consommation.

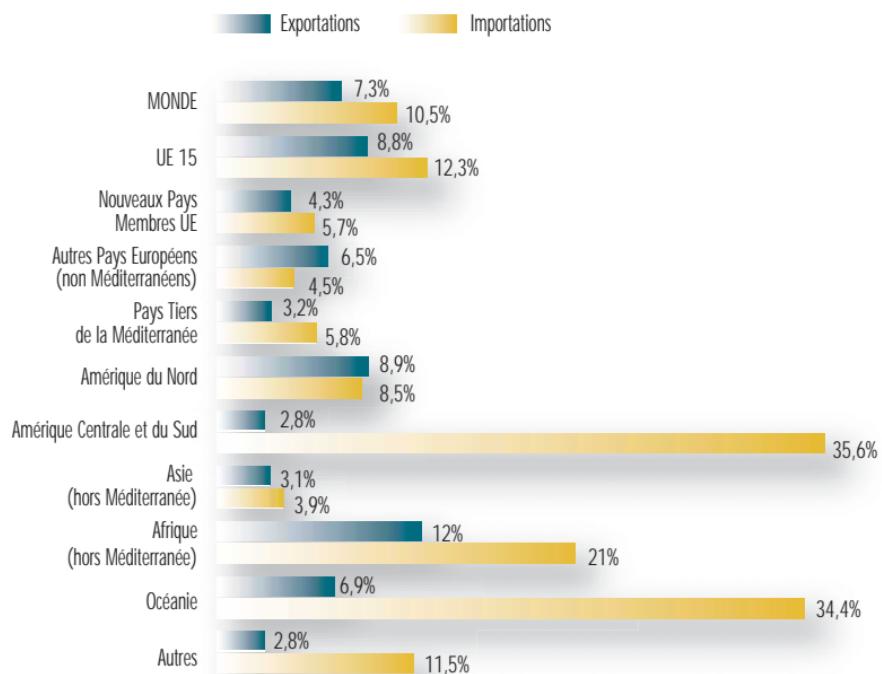
⁶ Rapport entre exportations et production.

⁷ Rapport entre exportations et importations.

les zones qui représentent un marché de débouché plus consolidé pour ses produits n'ont pas souffert d'une forte baisse: les exportations vers l'Amérique du Nord enregistrent une

diminution de 3% et, au sein de l'UE, qui absorbe la plupart des ventes agroalimentaires italiennes à l'étranger (65%), les exportations restent presque inchangées. Quant aux

Part de l'agroalimentaire dans le total des échanges extérieurs italiens, répartitions par zone géographique, 2002



importations, la hausse la plus accentuée concerne les Pays Tiers Méditerranéens (+14%) et, au sein de l'UE, où les importations italiennes s'élèvent à 68%, les achats ont augmenté de 4,5%. Du point de vue des catégories commerciales, la part du secteur primaire sur les achats et les ventes est de 35% et 22% respectivement, ce qui témoigne de la prédominance nette des produits transformés par rapport aux produits agricoles. L'importance des produits primaires dans le secteur des achats montre que, dans le commerce agroalimentaire, l'Italie joue le rôle de pays notamment " transformateur ", qui importe des matières premières agricoles afin d'exporter des produits de l'industrie alimentaire caractérisés par une plus haute valeur ajoutée. Du point de vue du solde commercial, le commerce agroalimentaire italien peut être analysé distinguant les biens d'exportation des biens d'importation nette. A signaler, parmi les premiers, les fruits et légumes frais; quant aux transformés, ce sont les

Commerce extérieur des principaux secteurs agroalimentaires (mio. euros), 2003

	Importations	Exportations	Sn* (%)
Céréales	1.440	62	-91,7
dont ceux issus de graines	66	14	-64,9
Légumes frais	674	781	7,4
dont ceux issus de graines	147	49	-49,9
Légumes secs	90	25	-56,1
Agrumes	240	87	-46,7
Fruits frais	982	1.812	29,7
Fruits secs	381	156	-42
Fibres textiles brutes	317	13	-92,4
Graines et fruits oléagineux	438	15	-93,5
dont ceux issus de graines	6	5	-8,4
Cacao, café, thé, arômes et épices	602	33	-89,5
Fleurs et plantes ornementales	363	458	11,5
Tabac brut	147	260	27,6
Animaux vivants	1.392	43	-94
dont animaux de reproduction	82	22	-58
dont animaux d'élevage et d'abattoir	1.287	15	-97,7
dont autres animaux vivants	23	6	-56,9
Autres produits des élevages	456	38	-84,8
Produits de la sylviculture	729	102	-75,5
dont bois	480	10	-96
Produits de la chasse et de la pêche	809	154	-68
Autres produits	135	114	-8,3
TOTAL DU SECTEUR PRIMAIRE	9.194	4.152	-37,8

	Importations	Exportations	Sn* (%)
Dérivés des céréales	571	2.573	63,7
dont pâtes alimentaires	23	1.181	96,2
Sucre et pâtisserie	1.015	664	-20,9
Viande fraîche et surgelée	3.182	557	-70,2
Viande préparée	164	680	61,1
Poisson transformé et conservé	2.359	250	-80,8
Légumes transformés	671	1.229	29,3
Fruits transformés	437	700	23,1
Produits laitiers et fromagers	2.692	1.369	-32,6
dont lait	639	4	-98,8
dont fromage	1.153	1.087	-3
Huiles et graisses	1.725	1.080	-23
Tourteaux, farines de graines oléagineuses	930	157	-71,1
Boissons	1.144	3.704	52,8
dont vin	232	2.640	83,9
Autres produits de l'industrie alimentaire	1.935	1.483	-13,2
TOTAL DE L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE	16.825	14.444	-7,6
TOTAL BALANCE AGROALIMENTAIRE	26.019	18.596	-16,6
Tabac transformé	1.380	14	-98
TOTAL AGRO-INDUSTRIEL	27.286	18.608	-18,9

* Sn = solde normalisé (voir glossaire).

**Les échanges de produits agroalimentaires avec l'extérieur par région (mio. euros),
2003**

	Secteur primaire		Industrie Alimentaire		Total		Var. % 2003/02	
	Imports	Exports	Imports	Exports	Imports	Exports	Imports	Exports
Piémont	1.266	241	1.061	2.170	21.059	29.686	3,1	-0,6
Val d'Aoste	10	0	16	16	403	395	-5,1	24,2
Ligurie	511	272	618	246	7.227	3.616	0,3	-7
Lombardie	1.629	286	4.472	2.766	95.801	73.697	0,1	1,9
Trentin-Haut-Adige	154	387	599	767	4.563	4.690	2,3	8,7
Vénétie	1.458	469	2.075	1.834	28.254	36.402	-0,9	-7,5
Frioul Vénétie Julienne	246	89	253	374	4.443	8.242	-11,5	-8,6
Emilie Romagne	1.004	632	2.651	2.215	18.973	31.223	2,1	-2
Marches	181	38	181	109	3.807	8.694	3,1	-10,1
Toscane	313	227	1.335	1.038	14.770	20.168	-9,8	-6,1
Ombrie	134	110	227	180	1.886	2.394	-8,4	4,8
Latium	584	146	1.084	347	21.798	10.383	-3,6	-2,8
Abruzzes	160	35	245	233	3.741	5.363	-2,5	-6,4
Molise	7	2	40	42	292	517	25	-3
Campanie	557	255	889	1.433	7.634	6.825	3,4	-5
Pouilles	435	531	488	313	4.777	5.642	0,7	2,6
Basilicate	53	19	23	13	496	1.523	5,8	-36,3
Calabre	69	45	121	49	530	309	0,9	11,6
Sicile	191	295	374	277	12.337	5.096	-2,6	-9,4
Sardaigne	120	8	108	160	4.053	2.448	-0,8	-0,7
ITALIE	9.088	4.089	16.860	14.588	257.091	258.188	-0,6	-2,3

produits reconnus par les consommateurs étrangers en tant que made in Italy qui enregistrent les résultats les plus intéressants. Parmi ces derniers on signale les pâtes alimentaires et le riz usiné, les produits de boulangerie, les fromages, les vins et l'huile d'olive non vierge. Dans l'ensemble, les secteurs de l'exportation nette comptent pour 74% du total des ventes à l'étranger, avec un solde normalisé de 59%. Les produits de l'importation nette représentent environ 80% des importations agroalimentaires totales de l'Italie, avec un solde normalisé de 83%. Entre eux on distingue notamment les secteurs des cultures arables, de la zootechnie et dérivés et des produits de la pêche.



A close-up photograph of a wheat ear, showing the individual grains and the texture of the plant. A solid light teal color is overlaid on the entire image, creating a monochromatic look.

STRUCTURES AGRICOLES

Recensement Agriculture 2000

L’Institut National de Statistique est en train d’achever la diffusion des résultats définitifs du 5° Recensement général de l’agriculture 2000 par la publication des fascicules régionaux de la série “Caractéristiques typologiques des exploitations agricoles”.

Dans ce livret on présente par contre les premiers résultats du recensement relatifs à la typologie

des exploitations agricoles et à certains aspects particulièrement significatifs.

Ils témoignent d’une structure productive qui est en train de subir de grands changements. Si d’un côté les exploitants agricoles deviennent de plus en plus âgés, de l’autre les nouvelles réalités productives, à savoir celles menées par les exploitants au-dessous des 40 ans, sont

caractérisées par des dimensions de SAU plus grandes et par la présence croissante de femmes dans la gestion de l’activité.

En outre, l’activité des exploitations n’est plus limitée seulement à la production agricole, s’étendant aussi à des services additionnels pour le consommateur, tels que la restauration et l’hospitalité.

Dimension Economique

En 2000 on constate une présence élevée d'exploitations de petites dimensions, caractérisées notamment par des superficies réduites et/ou par des productions à faible rentabilité. Les exploitations agricoles qui ne dépassent pas les 4 UDE de MBS sont 71 sur 100, avec seulement 11,8% de la marge brute standard nationale; par contre, seulement 1% des exploitations agricoles contribuent à 29,4% de la MBS nationale.

Depuis 1990, les exploitations plus petites et les plus grandes présentent une dynamique opposée, avec des baisses qui varient entre 13,1% et 15,6% pour les exploitations dont les dimensions sont inférieures aux 4 UDE et entre 8,2% et 13,4% pour la MBS correspondante, balancées par des hausses comprises entre 10,2% et 21,2% pour les exploitations dont la MBS est égale ou supérieure aux 100 UDE et entre 11,4% et 14,8% pour la MBS qu'elle produisent.

Le Recensement montre la diversité économique des exploitations ita-

Superficie agricole utilisée par classe de dimension économique et circonscription territoriale (superficie en hectares), 2000

	Moins de 4 UDE	4-16	16-40	40-100	100-250	250 et plus	Total
	% sur total						
Nord-Ouest	8,2	16,4	19,1	22,3	17,5	16,5	2.243.565
Nord-Est	12,1	19,6	20,0	19,8	14,5	14,0	2.617.778
Centre	18,9	23,4	19,3	18,7	12,6	7,2	2.446.269
Sud	21,9	29,6	20,4	13,8	8,3	6,1	3.563.466
Iles	21,3	30,5	25,1	14,4	4,5	4,0	2.275.519
ITALIE	16,9	24,3	20,7	17,5	11,2	9,3	13.146.598

Source: ISTAT, Recensement Agriculture 2000

Exploitations par classe de dimension économique et circonscription territoriale, 2000

	Moins de 4 UDE	4-16	16-40	40-100	100-250	250 et plus	Total
	% sur total						
Nord-Ouest	56,8	23,1	10,2	6,3	2,8	0,9	231.519
Nord-Est	57,2	24,0	11,2	5,5	1,6	0,4	378.862
Centre	77,0	15,7	4,6	2,0	0,6	0,2	461.983
Sud	74,6	19,6	4,2	1,3	0,3	0,1	976.874
Iles	76,8	16,9	4,7	1,3	0,2	0,1	457.376
ITALIE	71,1	19,4	6,0	2,5	0,8	0,2	2.506.614

Source: ISTAT, Recensement Agriculture 2000

liennes en fonction de leur emplacement. Dans les régions du Sud les exploitations les plus petites (moins de 4 UDE) occupent seulement 1/5 de la MBS nationale, contre pas plus de 6% pour les exploitations du Nord; à l'inverse, dans les régions du Sud la MBS des exploitations les plus importantes est en moyenne légèrement supérieure à 9%, contre 23% de celles situées dans les régions du Nord-Ouest.

Un volume de travail significatif a été nécessaire pour obtenir 1 UDE en fonction de la dimension économique. Pour obtenir 1 UDE dans les exploitations les plus petites on a besoin en effet de 37 journées travaillées en moyenne dans les îles à 80 dans les régions du Nord-Ouest (46 au niveau national); pour les exploitations les plus grandes (250 UDE et plus) chaque UDE produite a demandé en moyenne de 3 journées dans les régions du Nord-Ouest à 8 dans les îles (5 au niveau national).

Marge brute standard d'exploitation par classe de dimension économique et circonscription territoriale, 2000

	Moins de 4 UDE	4-16	16-40	40-100	100-250	250 et plus	Total
	% sur total						
Nord-Ouest	4,2	11,2	14,9	22,9	23,9	23,0	4.002.362
Nord-Est	5,7	14,7	20,9	24,6	17,8	16,3	5.148.178
Centre	14,0	20,3	18,9	19,8	13,9	13,1	2.804.290
Sud	19,6	28,1	19,2	14,4	9,4	9,4	5.156.922
Îles	18,9	27,6	23,5	15,9	7,3	6,8	2.201.283
ITALIE	11,8	19,8	19,2	19,8	15,1	14,3	19.313.034

Source: ISTAT, Recensement Agriculture 2000.

Nombre de journées travaillées dans l'exploitation par classe de dimension économique et circonscription territoriale, 2000

	Mains de 4 UDE	4-16	16-40	40-100	100-250	250 et plus	Total
	% sur total						
Nord-Ouest	24,2	25,3	18,4	16,1	10,5	5,6	55.560.722
Nord-Est	18,6	26,1	24,0	18,0	8,0	5,2	69.958.989
Centre	40,0	26,6	14,8	9,7	4,8	4,0	55.507.404
Sud	38,4	32,5	14,8	7,7	3,7	2,9	106.833.244
Îles	35,5	30,6	18,7	9,1	3,3	2,8	43.071.930
ITALIE	31,7	28,7	17,9	11,8	5,9	4,0	330.932.289

Source: ISTAT, Recensement Agriculture 2000.

Orientations Productives

En 2000 les exploitations classifiables en tant qu'agricoles et zootechniques étaient 2.506.614, avec une SAU de 13,1 millions d'hectares, une marge brute standard de 19,3 millions de UDE et un volume de 330,9 millions de journées travaillées par an. Chaque exploitation a réalisé, en moyenne, de ses activités productives, 7,7 UDE et 132 journées travaillées par an, sur une SAU de presque 5 hectares.

Depuis 1990 les exploitations zootechniques ont diminué de 14,8%, ce qui a comporté une réduction de la SAU (-12,3%), du volume de travail de l'exploitation (-27,5%) et de la MBS produite (-4,6%). Le nombre d'exploitations spécialisées a baissé de 7,9%, mais la MBS est restée inchangée; les exploitations mixtes ont chuté de 43,3% et la MBS correspondante a diminué de 24,3%.

Les exploitations mixtes et celles spécialisées, exception faite pour les cultures permanentes (+5,4%), ont les deux chuté en nombre.

Variation entre le Recensement de 2000 et celui de 1990 dans le nombre d'exploitations et de la MBS relative par orientation technico-économique

	Var. % 2000/90 Exploitations	MBS
<u>EXPLOITATIONS SPÉCIALISÉES EN:</u>	-7,9	-
Cultures arables	-24,1	-7,6
Horticulture	-3,2	7,2
Cultures permanentes	+5,4	-10
Herbivores	-26,4	33
Granivores	-18,9	-7,3
<u>EXPLOITATIONS MIXTES AVEC DES COMBINAISONS DE:</u>	-43,3	-24,3
Polyculture	-33,4	-19,5
Polyélevage	-65,8	-32,9
Cultures - Elevages	-55	-28,5

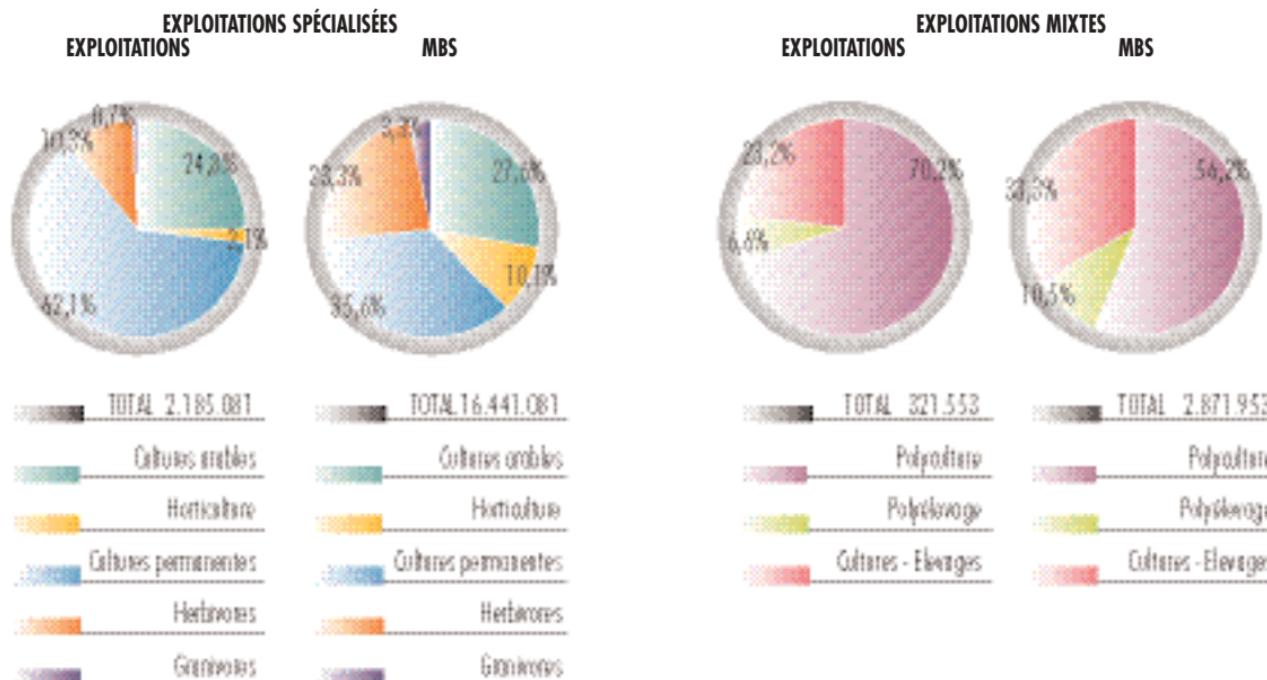
Source: ISTAT, Recensement Agriculture 2000.

Exploitations par orientation technico-économique générale et circonscription territoriale, %

SAU	Exploitations spécialisées					Exploitations mixtes				Total général 000	
	Cultures arables	Horticulture	Cultures permanentes	Herbivores	Granivores	Total 000	Polyculture	Polyélevage	Cultures - Elevage		
Nord-Ouest	41,8	0,7	8,6	47,1	1,8	1.956	29,1	11,5	59,4	287	2.244
Nord-Est	47,1	0,7	15,3	35,8	1,1	2.208	56,8	8,2	34,9	409	2.618
Centre	52,8	1,0	24,7	21,1	0,4	1.921	57,4	7,3	35,4	525	2.446
Sud	38,3	1,2	40,2	20,2	0,1	2.869	61,3	8,0	30,7	695	3.563
Iles	25,2	1,3	29,5	43,9	0,1	1.878	47,9	9,6	42,5	398	2.276
ITALIE	41,0	1,0	24,8	32,5	0,7	10.832	53,3	8,6	38,1	2.314	13.147
MBS											
Nord-Ouest	27,1	9,1	13,3	42,8	7,6	3.484	27,3	19,2	53,5	518	4.002
Nord-Est	31,2	5,1	31,2	27,9	4,6	4.344	54,8	10,3	34,9	804	5.148
Centre	38,2	13,7	34,2	12,1	1,8	2.320	64,2	7,2	28,5	484	2.804
Sud	23,0	12,3	54,0	10,2	0,5	4.393	69,5	8,0	22,5	764	5.157
Iles	18,1	14,2	46,0	21,5	0,3	1.900	63,2	7,7	29,1	301	2.201
ITALIE	27,6	10,1	35,6	23,3	3,3	16.441	56,2	10,5	33,3	2.872	19.313
JOURNÉES TRAVAILLÉES ANNUELLES											
Nord-Ouest	23,3	8,3	28,6	36,0	3,7	46.059	40,6	12,1	47,3	9.502	55.561
Nord-Est	25,3	4,0	37,3	30,6	2,7	57.305	57,4	10,4	32,1	12.654	69.959
Centre	29,7	6,6	49,6	12,9	1,2	43.259	63,8	8,9	27,3	12.248	55.507
Sud	21,7	5,0	63,7	9,3	0,4	86.771	67,0	9,5	23,5	20.062	106.833
Iles	11,9	9,6	54,5	23,5	0,5	37.130	57,2	9,4	33,4	5.942	43.072
ITALIE	22,7	6,2	48,6	20,9	1,6	270.524	59,2	10,0	30,8	60.408	330.932

Source: ISTAT, Recensement Agriculture 2000.

Exploitations et MBS par orientation technico-économique



Source: ISTAT, Recensement Agriculture 2000.

Age de l'Exploitant

La classification par âge des exploitants agricoles montre le fort degré de vieillissement qui caractérise le secteur. Depuis le dernier recensement, en l'an 2000, la classe de personnes âgées de plus de cinquante-cinq ans a augmenté d'environ 2 unités sur 100 et, entre eux, le pourcentage d'âgées de plus de soixante-cinq ans a augmenté aussi (+ 6 sur 100 exploitants); 61 exploitants sur 100, en Italie, sont donc âgés de 55 ans ou plus et, entre eux, 33 sur 100 ont 65 ans ou plus. Au niveau des différences territoriales, les exploitants âgés de plus de 55 ans sont 65 sur 100 dans l'Italie du Centre et 63 sur 100 dans le Nord-Est et le Iles; ces valeurs descendent par contre dans l'Italie du Nord-Ouest (61 sur 100) et du Sud (60 sur 100).

Dans les exploitations les plus petites les exploitants "âgés" (plus de 55 ans) atteignent 67%, un quota qui descend à 43% dans les exploitations les plus grandes. A l'inverse, dans les petites exploitations le quota des

Exploitants par classe d'âge et sexe

	Hommes		Femmes		Total Var. % 2000/90
	2000	Var. % 2000/90	2000	Var. % 2000/90	
moins de 40	182.900	-18,4	79.690	-0,1	-13,6
40 - 54	479.790	-25,7	230.010	4,4	-18,0
55 et plus	1.118.451	-17,2	485.953	0,8	-12,4
TOTAL	1.781.141	-19,8	795.653	1,7	-14,2

Source: ISTAT, Recensement Agriculture 2000.

Exploitants par classes d'âge et classes de journées travaillées

	Moins de 10	10-50	50-200	plus de 200	Total
	% sur total				
TOTAL DES EXPLOITATIONS					
moins de 40	12,3	39,8	22,9	24,9	262.590
40 - 54	13,4	47,2	24,3	15,1	709.800
55 et plus	15,9	48,7	25,8	9,6	1.604.404
TOTAL	14,9	47,4	25,1	12,6	2.576.794
JOURNÉES TRAVAILLÉES					
moins de 40	0,5	7,8	21,4	70,3	26.984.207
40 - 54	0,7	12,9	29,1	57,3	53.377.344
55 et plus	1,0	16,2	38,8	43,9	95.210.277
TOTAL	0,8	13,9	33,2	52,1	175.571.828

Source: ISTAT, Recensement Agriculture 2000.

exploitants “jeunes” (moins de 40 ans) s’élève à 9%, un pourcentage qui atteint 22% dans les exploitations les plus grandes. La propriété des terrains concerne presque tous les exploitants les plus “âgés”; par contre la location est la plus répandue parmi les jeunes, et s’élève à 26% des intéressés.

Sous les 40 ans, la plupart des exploitants (52,8%) travaille à plein temps; entre les 40 et les 55 ans le pourcentage des exploitants à plein

temps descend à 46,8%, et il monte à nouveau pour les âgés de plus de 55 ans (89%).

Depuis 1990, les chefs d’exploitation titulaires d’une maîtrise/licence ont augmenté, s’éllevant à 3 sur 100 en 2000; les chefs d’exploitations dépourvus de tout titre sont par contre à la baisse. Dans l’ensemble, 51% des chefs d’exploitation ont un certificat d’études primaires et 11% n’ont aucun titre. Parmi ceux qui possèdent un diplôme, 3% l’ont

obtenu dans des disciplines agricoles et 24% ont un diplôme d’enseignement moyen.

Les “jeunes” qui ont obtenu un diplôme dans des disciplines agricoles sont à la hausse (34% des chefs d’exploitation); les personnes âgées de plus de 55 ans sont par contre présentes notamment parmi les chefs d’exploitation avec certificat d’études primaires (80%) et parmi ceux qui ne possèdent aucun titre (94,3%).

Chefs d'Exploitation Féminins

Au fil de 30 ans le pourcentage des chefs d'exploitation féminins a enregistré une hausse remarquable, passant de 18,9% en 1970 à 30,9% en 2000; en outre, 83,6% des exploitations agricoles recensées en 2000 comptent au moins une femme. Au total, le nombre de femmes qui travaillent dans le secteur agricole s'élève à 3.393.461, soit 43% du total des présences.

Toutefois, depuis le Recensement de 1990, la présence des femmes, mais non de la population active féminine, au sein des exploitations agricoles a enregistré une baisse: par rapport à la diminution des femmes dans les exploitations de 16%, le nombre de celles qui y travaillent est à la hausse, passant de 34,3% en 1990 à 37,2% en 2000. 62% des femmes qui travaillent dans une exploitation agricole s'occupent donc d'activités liées à l'exploitation elle-même. Quant à la composition de la main-d'œuvre agricole, les femmes contribuent à 45,6% de la main-d'œuvre familiale et à 27,5% de la main-d'œuvre extrafamiliale. Les jour-

nées travaillées effectuées par des femmes au cours de l'année agricole 1999-2000 s'élèvent à 101.637.753 et représentent 34,3% des journées travaillées totales, avec une baisse de 27,6% depuis 1990 et une moyenne de 47,8 journées travaillées par femme. La répartition territoriale indique que 34,7% des exploitations menées par des femmes sont situées dans le Sud et

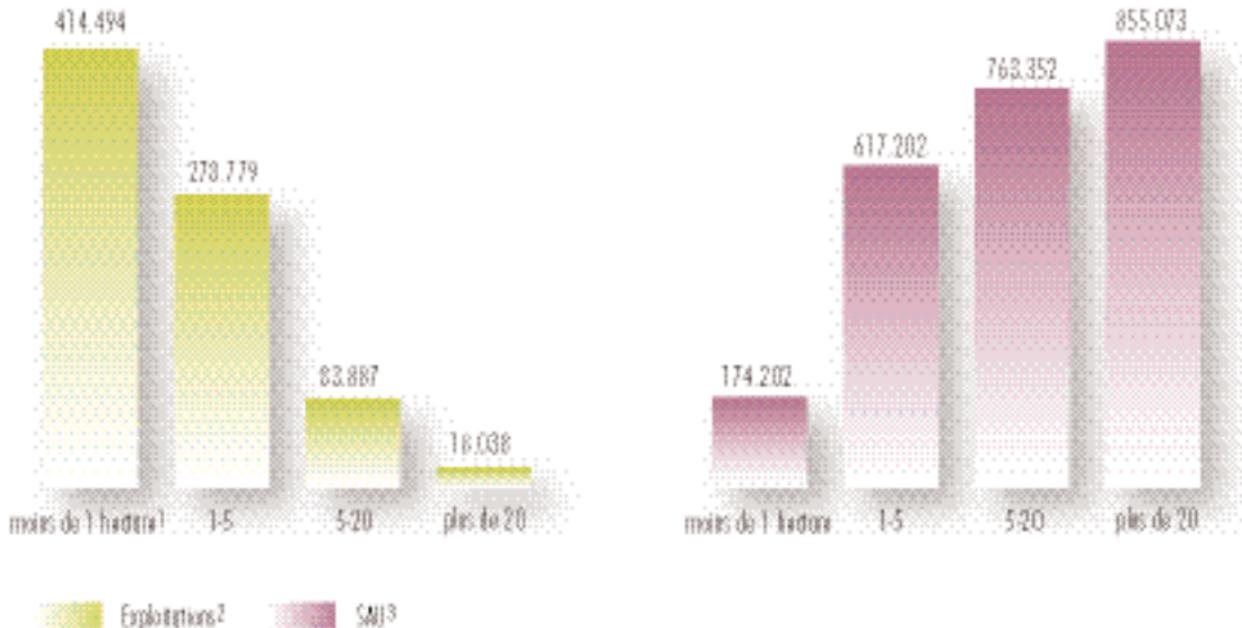
qu'elles comptabilisent 14.039.636 journées travaillées, soit 38,7% des journées travaillées des chefs d'exploitation féminins. Entre 1990 et 2000 les chefs d'exploitation féminins ont augmenté de 10% dans toutes les régions de l'Italie du Centre-Sud; la présence féminine est par contre à la baisse dans les régions du Nord, notamment du Nord-Ouest (-33,1%).

Exploitations menées par des femmes, par classe d'âge, 2000

	Moins de 25	25-44	45-54	Plus de 55	Total
	% sur total				
EXPLOITATIONS SPÉCIALISÉES EN:					
Cultures arables	0,5	17	21,4	61,1	676.355
Horticulture	0,4	16,7	21,2	61,7	167.915
Cultures permanentes	0,8	27,8	25,9	45,4	11.839
Herbivores	0,5	16,5	21,5	61,6	433.516
Granivores	0,6	19,1	21,2	59,1	59.082
	0,6	14,7	18,3	66,4	4.003
EXPLOITATIONS MIXTES AVEC DES COMBINAISONS DE:					
Polyculture	0,5	18,6	23,2	57,7	86.543
Polyélevage	0,4	17,5	22,8	59,2	62.981
Cultures - Elevages	0,7	22,5	25,2	51,6	5.489
	0,6	21,3	24,1	54	18.073

Source: ISTAT, Recensement Agriculture 2000.

Exploitations agricoles menées par des femmes et surface agricole utile (SAU) correspondante, 2000



¹ Exploitations sans surface incluses.

² Depuis le Recensement Agriculture 1990 les exploitations menées par des femmes ont augmenté d'environ 2%.

³ Depuis le Recensement Agriculture 1990 la SAU des exploitations menées par des femmes a augmenté d'environ 12%.

Source: ISTAT, Recensement Agriculture 2000.

Tourisme Vert

Dans le cadre des différentes fonctions spécifiques que l'agriculture est en train d'acquérir et de développer au sein de la société et de l'amélioration générale de la qualité de la vie, la présence et l'action du tourisme vert jouent un rôle de plus en plus important du point de vue économique, social et environnemental. Les activités agrotouristiques se différencient de celles des exploitations agricoles mais elles sont quand même liées à l'agriculture et contribuent à la création d'une exploitation agricole multifonctionnelle. Elles comprennent les activités de loisir, l'artisanat, le travail de produits agricoles, le façonnage du bois, la production d'énergie renouvelable. 0,5% des exploitations agricoles recensées en 2000 pratiquent des activités de tourisme vert, soit 12.434 exploitations, avec une hausse de 53% depuis le dernier recensement. La superficie totale des exploitations qui pratiquent le touris-

me vert est de 568.204 hectares, soit 2,9% de la superficie des exploitations recensées, dont 298.595 hectares de SAU (2,3%). La superficie moyenne est de 45,71 hectares de superficie totale (24,02 hectares de SAU), avec des superficies totales moyennes plus élevées au Frioul Vénétie Julienne (88,78 hectares), en Sardaigne (86,63) et en Toscane (83,82). Quant à la forme juridique, 90,4% des exploitations sont à gestion individuelle et seulement une partie minime est composée par des sociétés (4,9% par sociétés simples et 1,8% à responsabilité limitée), mais c'est le faire-valoir direct la forme juridique dominante. Les exploitations agrotouristiques qui pratiquent l'élevage du bétail s'élèvent à 7.413, soit 59,6% du total. La plupart des exploitations ont une superficie totale comprise entre les 10 et les 20 hectares (22,9% des fermes d'élevage). La forme d'élevage la plus répandue

est l'avicole, pratiquée par 71% des fermes d'élevage, avec un total de plus de 1,6 millions de têtes. Elle est suivie par l'élevage de bovines, pratiqué par 43,5% des fermes d'élevage, avec un total de 98.839 têtes, et par celui de porcs, avec 40,4% des fermes et 112.032 têtes. 95,4% des exploitations emploient des membres de la famille et seulement 31,2% des personnes extérieures à la famille. Sur un total de plus de 6 millions de journées travaillées effectuées au sein des exploitations agrotouristiques au cours de l'année agricole 1999/2000, la part couverte par la main d'œuvre familiale s'élève à 68,6%, celle couverte par des membres extérieurs à la famille à 31,4%.

Quant à la forme juridique de gestion, 90,4% des exploitations sont à gestion individuelle et seulement une partie minime est composée par des sociétés (4,9% par sociétés simples et 1,8% à responsabilité limitée).

Exploitations agrotouristiques par emploi du terrain

	Cultures arables	Cultures ligneuses	Jardins potagers domestiques	Prairies et pâturages	SAU	Arboriculture à bois	Bois	Superficie totale
Nord-Ouest	997	854	703	880	1.506	121	946	1.516
Nord-Est	1.630	1.994	1.952	2.277	3.727	91	2.485	3.739
Centre	3.016	3.198	1.378	1.506	3.762	360	2.669	3.779
Sud et Iles	2.375	2.799	1.103	965	3.384	175	1.243	3.396
ITALIE	8.018	8.845	5.136	5.628	12.379	747	7.343	12.430
CLASSES DE SAU DE MOINS DE 1 HECTARE	416	884	397	204	1.160	37	361	1.211
1-5	1.852	2.766	1.595	1.212	3.519	121	1.759	3.519
5-20	3.230	3.149	2.195	2.457	4.682	248	3.048	4.682
> 20	2.520	2.046	949	1.755	3.018	341	2.175	3.018
TOTAL	8.018	8.845	5.136	5.628	12.379	747	7.343	12.430
MODES D'EXPLOITATION								
Faire-valoir direct de l'exploitant	7.151	7.992	4.907	5.123	11.256	596	6.570	11.296
Avec exclusivement des membres de la famille	5.269	5.487	3.896	4.034	8.329	375	4.968	8.369
Avec des membres de la famille de manière prédominante	1.340	1.844	832	794	2.170	152	1.165	2.170
Avec des membres extérieurs à la famille de manière prédominante	542	661	179	295	757	69	437	757
Emploi de salariés	863	848	226	501	1.116	151	771	1.127
Autres modes	4	5	3	4	7	0	2	7
TOTAL	8.018	8.845	5.136	5.628	12.379	747	7.343	12.430

Source: ISTAT, Recensement Agriculture 2000.





RESULTATS ECONOMIQUES D'APRES LE RICA

RICA Réseau d'Information Comptable Agricole

Le RICA est un instrument d'information visant à faire connaître la condition économique des exploitations agricoles européennes. Il a été institué par le Règlement CEE 79/65 qui en établit les principes et l'organisation. Une enquête par échantillon annuelle avec une structuration similaire dans tous les Pays Membres de l'Union Européenne constitue le cœur du système entier et recueille les renseignements qui confluent dans la base de données européenne. Le RICA est la seule source harmonisée de renseignements microéconomiques et assure donc la production de données comparables au niveau

européen : les principes sur lesquels se base la récolte des données sont en effet les mêmes dans tous les pays et ils sont indiqués dans des règlements spécifiques. Les exploitations agricoles qui participent au RICA sont sélectionnées sur la base d'un plan d'échantillonnage. Le champ d'observation de l'enquête ne comprend pas toutes les exploitations agricoles : il se limite seulement à celles dont les dimensions, du point de vue économique, permettent de les définir comme professionnelles, à savoir les exploitations en mesure d'assurer une rente satisfaisante à l'exploitant et à sa famille. Les renseignements RICA sont

utilisés pour des études et des recherches de type microéconomique et notamment dans la gestion des politiques agricoles aux fins d'activités de programmation et d'évaluation. Chaque année le RICA concerne un échantillon consistant : il s'agit d'à peu près 60.000 exploitations dans l'ensemble de l'UE, 18.000 desquelles italiennes, représentant une population de près de 4 millions d'exploitations agricoles ; elles cultivent environ 90% de la Surface Agricole Utile (SAU) totale et sont à l'origine de plus de 90% de la production agricole européenne. La responsabilité et la gestion du RICA national (RICA-INEA)

Italie: résultats par zone d'altitude – Moyenne des exploitations, 2002*

	Nombre d'exploitations	SAU ha	UT	PBC	Coûts variables euros	Coûts fixes euros	Revenu net
Montagne	3.812	32,63	1,64	59.393	25.516	14.337	26.918
Colline	8.202	22,96	1,60	64.398	24.292	15.989	27.710
Plaine	5.219	29,00	1,96	114.620	49.802	30.302	40.397
TOTAL	17.233	26,93	1,72	78.500	32.289	19.958	31.377

* Ces données sont provisoires.

Source: RICA-INEA.

sont remises à un organe de liaison, qui en Italie, correspond à l'INEA. Les informations recueillies par le RICA pour chaque exploitation agricole concernent environ 2.000 variables, relatives à des données physiques et structurelles (localisation, superficie des cultures, nombre de têtes élevées, main-d'œuvre, etc.) ainsi qu'à des données économiques, telles que la valeur des productions, ventes et achats, passif, quotas de production, aspects patrimoniaux. Au-delà de ces données, le RICA offre actuellement plusieurs informations particulièrement importantes, relatives à l'application de la politique

agricole, ainsi que de nombreux renseignements de nature extracomptable. Au fil du temps, le changement du rôle de l'agriculture et l'évolution de la politique agricole commune ont mené à modifier partiellement les objectifs du RICA qui, comme établi par le Règlement CEE 79/65, avait été fondé dans le but de recueillir des données comptables pour la détermination annuelle des revenus agricoles et pour permettre l'analyse économique des exploitations agricoles. Aujourd'hui, les objectifs du RICA sont largement diversifiés et la disponibilité des informations recueillies au moyen du réseau comptable

permet de satisfaire à ces nouvelles fins:

- monitorage de l'évolution du revenu des agriculteurs au niveau général, dans des régions spécifiques ou pour des types de production déterminés;
- comparaison des résultats des agriculteurs en termes de revenu au sein du secteur et/ou avec d'autres groupes au sein de la société;
- acquisition d'informations spécifiques par type de production, relatives à coûts, quantités, rapport production/environnement, etc. ;
- développement, mise à jour et évaluation des politiques agricoles communautaires, nationales et régionales.

Italie: résultats par circonscription – Moyenne des exploitations, 2002*

	Nombre d'exploitations	SAU ha	UT	PBC	Coûts variables	Coûts fixes	Revenu net
					euros		
Nord	6.175	31,21	2,06	122.029	52.263	33.091	44.970
Centre	3.345	29,13	1,67	73.714	27.382	21.403	28.925
Sud et îles	7.713	22,54	1,46	45.727	18.425	8.817	21.558
TOTAL	17.233	26,93	1,72	78.500	32.289	19.958	31.377

* Ces données sont provisoires.

Source : RICA-INEA.

*Italie: résultats par classe d'UDE – Moyenne des exploitations, 2002**

Nombre d'exploitations	SAU ha	UT	PBC	Coûts variables	Coûts fixes	Revenu net	
			euros				
De 4 à 8 UDE	1.819	7,43	0,96	14.813	5.118	5.304	5.570
De 8 à 16 UDE	4.814	12,35	1,17	25.476	9.073	7.418	10.975
De 16 à 40 UDE	6.343	22,86	1,55	51.141	19.194	13.241	22.326
De 40 à 100 UDE	3.164	42,19	2,24	113.228	46.820	27.714	46.829
Plus de 100 UDE	1.093	102,97	4,86	476.274	213.686	116.108	171.974
TOTAL	17.233	26,93	1,72	78.500	32.289	19.958	31.377

* Ces données sont provisoires.

Source: RICA-INEA.

*Italie: résultats par OTEX – Moyenne des exploitations, 2002**

Nombre d'exploitations	SAU ha	UT	PBC	Coûts variables	Coûts fixes	Revenu net	
			euros				
Cultures arables	4.324	36,49	1,46	67.336	24.669	20.531	23.012
Horticulture	927	2,29	2,21	76.589	27.953	14.944	33.740
Arboriculture	4.880	11,55	1,70	66.409	19.726	18.331	28.465
Culture herbacée	3.780	40,03	1,85	95.994	49.386	21.426	41.995
Granivore	110	21,02	3,04	568.960	316.931	66.934	195.381
Herbacé-Arborescent (Polyculture)	1.700	24,73	1,76	67.935	26.000	19.561	23.726
Elevage mixte (Polyélevage)	341	25,90	1,71	66.045	32.875	15.424	27.032
Cultures – Elevages mixtes	1.171	36,93	1,76	88.052	43.235	21.339	35.220
TOTAL	17.233	26,93	1,72	78.500	32.289	19.958	31.377

* Ces données sont provisoires.

Source: RICA-INEA.

La Rentabilité des Cultures Agricoles

Les données qui suivent renseignent sur les coûts et les recettes caractéristiques des processus de production agricole. Ces informations proviennent de la base de données RICA de l'INEA. Elles ont été obtenues par simple calcul des valeurs moyennes des recettes et des coûts spécifiques. Dans certains cas, il a été nécessaire de déterminer quelle part des dépenses supportées par l'ensemble de l'exploitation peut être imputée à chaque culture.

Ces estimations ont été réalisées pour l'emploi des machines agricoles, la manutention, les coûts fixes en amendement des terres, les dépenses générales et administratives et pour le prix de l'utilisation des capitaux. Ci-dessous sont présentés les résultats relatifs aux principaux produits.

Céréales - En 2002 les cultures du secteur ont présenté des bons niveaux de productions unitaires. Suite à la baisse des prix de vente des produits, la rentabilité des cultures est restée

toutefois sur des valeurs presque inchangées depuis 2001 et, dans certains cas, (blé dur) même inférieures. A la hausse seulement le maïs qui, avec des récoltes presque inchangés depuis l'année précédente, a enregistré une augmentation d'environ 10% dans la valeur de la production.

Oléagineuses - Les récoltes et la rentabilité des cultures du secteur ont présenté une évolution tout à fait similaire à celle des céréales. Toutefois, dans ce cas la baisse de la rentabilité des cultures, malgré l'augmentation des récoltes, a été provoquée aussi par l'élimination des aides spécifiques pour les graines oléagineuses. Le colza a par contre présenté une amélioration de 20% depuis 2001 grâce à des hausses considérables dans les récoltes.

Cultures potagères - Les résultats économiques des cultures du secteur changent considérablement en fonction de la culture prise en examen. En

principe, on peut affirmer que cette année a été caractérisée par des baisses assez répandues des récoltes, qui ont toutefois présenté quand même de bons résultats économiques. Ces données sont évidemment le résultat de hausses plus que proportionnelles qui se sont vérifiées dans les prix de vente des produits. A signaler, entre eux, celles qui ont intéressé les fraises et les courgettes : plus de 20% et de 30% respectivement depuis l'année dernière.

Cultures arboricoles - Même considérations que pour les cultures potagères : des baisses répandues dans les cultures et prix de vente des produits généralement à la hausse. Les augmentations de prix ont toutefois été plus limitées que celles des cultures potagères, avec des valeurs maximales pour les pommiers (15%) et pour le raisin de table (12%). Les résultats économiques des cultures sont par conséquent restés presque inchangés et, dans certains cas, ils ont

présenté même des baisses. C'est par exemple le cas du kiwi et des oranges, qui ont présenté de bons récoltes (+7% et +5% respectivement) et une chute des prix des produits (-2% et -5% respectivement). Ci-dessous sont fournies des informations utiles, permettant d'interpréter correctement les données:

- **Cultures:** seules les cultures arables sont prises en compte. Les cultures potagères industrielles ou en serre sont donc exclues.
- **Récolte:** quantité physique dégagée par le produit principal au cours de l'exercice.
- **Prix de vente:** prix de vente moyen du produit principal commercialisé dans l'exercice. Il peut également s'appliquer aux productions réalisées au cours des exercices antérieurs (stocks non écoulés).
- **Production brute:** valeur du produit principal et des produits secondaires de la culture, nette des

primes et subventions publiques. Cette valeur n'est pas le résultat du produit "récolte" par "prix de vente", ces deux dernières informations se référant au seul produit principal. De plus, le prix de vente peut différer de la valeur unitaire moyenne du produit de l'exercice, si un certain laps de temps s'écoule entre le moment où il est produit et celui où il est vendu. Il varie également si la production n'est pas vendue en dehors de l'exploitation (réemploi, autoconsommation, etc.).

- **Primes et subventions:** subventions publiques destinées à la culture et/ou à ses produits. Les subventions générales ou destinées à d'autres processus de production sont exclues.
- **Coûts spécifiques:** dépenses en "matières premières" (achats et réemplois de semences et plantes, achats et réemplois d'engrais, pesticides et désherbants, eau destinée à l'irrigation et autres dépenses ponctuelles), et en "machines, énergie et services" (dépenses en

combustibles et électricité, en mécanisation et en primes d'assurances). Ce dernier coût tient compte des locations à payer des machines, des dépenses ponctuelles pour les machines (carburants, lubrifiants, manutention et assurances) et de leur amortissement. Il est calculé sur une base proportionnelle. Le coût du travail temporaire n'est pas pris en compte.

- **Marge brute** = Recettes totales - Coûts spécifiques.
- **Coûts attribués:** se divisent en:
 - pour capital foncier: baux à payer, manutentions ordinaires, amortissements des aménagements fonciers et intérêts à payer au taux de 1% sur la valeur du capital foncier. Calculé sur une base proportionnelle pour chaque culture;
 - pour fond de roulement: intérêts à payer au taux de 2,5% sur la valeur du capital d'avance et intérêts à payer au taux de 2% sur la valeur des machines et de

La rentabilité des cultures agricoles en Italie (euros/ha), 2002

Rendement q/ha	Prix de vente euros/q	Revenus			Coûts spécifiques	Coûts attribués	totaux	Revenu du travail et de l'exploitation
		production brute	primes et subventions	totaux				
CÉRÉALES								
Blé dur	30	16,54	528	475	1.004	435	248	683
Blé tendre	53	14,41	808	335	1.143	515	373	888
Mais	104	13	1.261	479	1.740	822	558	1.380
Riz	54	30	1.604	392	1.995	946	546	1.492
OLEAGINEUSES								
Soja	42	22,58	951	446	1.397	535	516	1.052
Colza	25	16,33	407	186	594	238	113	351
Tournesols	23	21,70	503	278	781	355	183	538
MARAÎCHERES								
Fraises	160	187,34	27.892	38	27.930	10.597	5.679	16.277
Melons	223	34,52	8.250	17	8.267	3.024	1.468	4.492
Tomates	553	9,95	5.052	385	5.438	2.282	963	3.245
Courgettes	220	47,08	9.489	23	9.512	3.134	1.427	4.561
ARBORICOLES								
Kiwis	173	55,89	9.650	184	9.834	2.183	2.133	4.315
Orangers	166	24,42	3.986	47	4.034	938	623	1.562
Pommiers	328	36,07	11.461	285	11.745	3.202	2.705	5.907
Pêchers	135	48,11	6.185	122	6.307	1.484	1.035	2.518
Vignes pour raisin de table	213	46,18	9.565	66	9.632	2.867	1.646	4.513
Vignes pour raisin de vin de qualité (raisin)	107	60,71	6.164	300	6.465	1.689	1.520	3.208
Vignes pour raisin de vin de table (raisin)	129	32,94	4.177	105	4.282	1.200	914	2.114
Oliver pour olives à huile (olives)	39	40,15	1.535	957	2.492	621	586	1.207
								1.285

Source: RICA-INEA.

La rentabilité des cultures agricoles par circonscription territoriale (euros/ha), 2002

	Blé dur		Blé tendre				Maïs			
	Centre	Sud et Iles	Nord-Ouest	Nord-Est	Centre	Sud et Iles	Nord-Ouest	Nord-Est	Centre	Sud et Iles
Rendement (q/ha)	37	25	52	57	47	26	108	110	75	55
Prix de vente (euros/q)	16,59	16,5	13,38	14,54	14	16,62	12,74	11,59	15,07	17,30
Total des revenus	1.163	899	1.209	1.206	983	661	1.838	1.760	1.563	1.221
dont production brute	644	452	819	852	716	531	1.369	1.271	1.044	930
dont primes et subventions	519	447	390	354	267	130	469	489	519	291
Coûts spécifiques	535	369	545	528	491	330	884	826	736	541
dont matières premières	223	159	240	247	199	111	422	441	317	226
dont machines,										
énergie et services	312	210	305	281	292	220	462	385	419	315
MARGE BRUTE	628	530	663	678	492	331	954	934	827	680
Coûts attribués	324	199	330	431	274	146	503	629	436	270
dont capital foncier	190	113	208	244	161	83	316	357	256	153
dont fond de roulement	68	43	68	48	58	31	104	70	92	58
dont autres coûts généraux	66	43	54	139	56	32	82	202	88	59
Coût total ¹	860	568	876	959	765	476	1.387	1.455	1.172	811
par quintal (euros)	23	23	17	17	16	20	13	13	16	15
REVENU DU TRAVAIL ET DE L'EXPLOITATION	304	331	333	247	218	185	451	305	391	410

¹ Main d'œuvre exclue.

Source: RICA-INEA.

l'outillage. Calculé sur une base proportionnelle pour chaque culture;

- autres coûts généraux: dépenses

générales et administratives, impôts et taxes. Calculées sur une base proportionnelle pour chaque culture. Le coût du travail fixe,

aussi bien salarié que familial, n'est pas pris en compte.

- **Coût total** (travail exclu) = Coûts spécifiques + Coûts imputables.

La rentabilité des cultures agricoles par circonscription territoriale (euros/ha), 2002

	Riz Nord-Ouest	Soja Nord-Est	Colza Nord-Ouest	Sud et Iles	Nord-Ouest	Nord-Est	Centre	Sud et Iles
Rendement (q/ha)	54	42	24	25	27	31	23	18
Prix de vente (euros/q)	30,05	22,58	18,86	15,69	18	18,41	22,16	21,93
Total des revenus	1.995	1.397	888	519	913	1.060	772	591
dont production brute	1.604	951	458	395	486	566	513	376
dont primes et subventions	392	446	430	124	427	494	259	215
Coûts spécifiques	946	535	437	188	418	377	361	242
dont matières premières	464	212	244	166	159	155	163	90
dont machines, énergie et services	482	324	193	72	259	222	198	152
MARGE BRUTE	1.049	862	451	331	495	683	411	349
Coûts attribués	546	516	252	78	259	391	172	89
dont capital foncier	344	297	149	40	153	225	99	45
dont fond de roulement	113	49	54	18	55	37	36	21
dont autres coûts généraux	89	171	49	20	51	129	37	23
Coût total ¹	1.492	1.052	690	266	677	768	533	331
par quintal (Euros)	28	25	28	11	26	25	23	18
REVENU DU TRAVAIL ET DE L'EXPLOITATION	504	346	199	253	236	291	238	260

¹ Main d'œuvre exclue.

Source: RICA-INEA.

- **Revenu du travail et de l'exploitation** = Production brute d'une culture donnée + Primes et subventions - Coût total (travail

exclu). Cette catégorie correspond au montant disponible pour la rémunération du travail et de l'activité de l'exploitation.

La rentabilité des cultures agricoles par circonscription territoriale (euros/ha), 2002

	Fraises		Nord-Est	Melons		Tomates		
	Nord-Ouest	Nord-Est		Centre	Sud et îles	Nord-Ouest	Nord-Est	Centre
Rendement (g/ha)	105	212	387	202	173	570	519	681
Prix de vente (euros/g)	208,83	167,32	45,99	34,44	30	12,35	8	10,11
Total des revenus	22.037	33.421	18.443	7.060	5.069	5.545	4.172	7.093
dont production brute	21.973	33.407	18.421	7.039	5.058	5.495	4.136	6.886
dont primes et subventions	65	14	23	21	11	50	37	207
Coûts spécifiques	10.139	11.024	5.946	2.975	1.841	1.949	2.056	2.976
dont matières premières	6.611	6.819	3.585	2.036	1.260	915	1.247	1.888
dont machines, énergie et services	3.528	4.205	2.361	939	581	1.034	808	1.088
MARGE BRUTE	11.898	22.396	12.498	4.085	3.228	3.596	2.117	4.118
Coûts attribués	4.164	7.091	3.913	1.174	702	1.048	885	1.180
dont capital foncier	2.420	4.079	2.251	639	347	609	509	642
dont fond de roulement	932	793	438	234	151	235	99	236
dont autres coûts généraux	812	2.219	1.224	301	204	204	277	302
Coût total ¹	14.303	18.115	9.859	4.149	2.543	2.997	2.941	4.155
par quintal (euros)	135	90	25	20	15	7	6	6
REVENU DU TRAVAIL ET DE L'EXPLOITATION	7.734	15.305	8.584	2.910	2.526	2.548	1.232	2.938

¹ Main d'œuvre exclue.

Source: RICA-INEA.

La rentabilité des cultures agricoles par circonscription territoriale (euros/ha), 2002

	Courgettes				Kiwis			Orangers
	Nord-Ouest	Nord-Est	Centre	Sud et Iles	Nord-Ouest	Nord-Est	Sud et Iles	Sud et Iles
Rendement (q/ha)	133	129	179	244	214	165	144	166
Prix de vente (euros/q)	57,99	98,59	77,3	38,54	56	56,62	51,98	24,42
Total des revenus	8.235	11.905	11.554	9.309	12.356	9.479	7.573	4.034
dont production brute	8.151	11.905	11.462	9.308	12.081	9.329	7.378	3.986
dont primes et subventions	83	0	92	1	276	150	195	47
Coûts spécifiques	2.665	3.545	3.198	3.192	2.316	2.352	1.223	938
dont matières premières	1.480	2.047	1.779	2.203	513	993	253	434
dont machines, énergie et services	1.185	1.498	1.419	988	1.803	1.359	970	504
MARGE BRUTE	5.569	8.359	8.356	6.117	10.040	7.127	6.350	3.095
Coûts attribués	1.556	2.526	1.922	1.289	2.198	2.325	1.170	623
dont capital foncier	904	1.453	1.046	637	1.104	1.159	642	342
dont fond de roulement	348	283	384	278	503	255	204	109
dont autres coûts généraux	303	790	492	374	591	911	324	172
Coût total ¹	4.221	6.071	5.120	4.481	4.514	4.677	2.393	1.562
par quintal (Euros)	30	47	34	19	21	29	17	10
REVENU DU TRAVAIL ET DE L'EXPLOITATION	4.013	5.834	6.434	4.827	7.842	4.802	5.180	2.472

¹ Main d'œuvre exclue.

Source : RICA-INRA.

La rentabilité des cultures agricoles par circonscription territoriale (euros/ha), 2002

	Haricots verts				Kiwis		Orangers	
	Nord-Ouest	Nord-Est	Centre	Sud et îles	North-West	Centre	Sud et îles	Sud et îles
Rendement (q/ha)	281	364	217	137	192	103	129	213
Prix de vente (euros/q)	32,04	36,01	41,52	43,81	27	67,27	48,45	46,18
Total des revenus	9.266	12.973	9.350	6.187	5.421	7.254	6.294	9.632
dont production brute	8.848	12.730	8.930	6.075	5.147	7.079	6.218	9.565
dont primes et subventions	418	243	420	112	274	175	76	66
Coûts spécifiques	2.521	3.579	2.324	1.440	1.520	1.715	1.423	2.867
dont matières premières	1.107	1.430	821	717	667	693	686	1.368
dont machines, énergie et services	1.414	2.148	1.502	723	853	1.021	737	1.500
MARGE BRUTE	6.746	9.394	7.026	4.747	3.900	5.539	4.871	6.765
Coûts attribués	1.648	3.182	1.781	956	964	1.382	973	1.646
dont capital foncier	828	1.586	984	525	484	763	534	741
dont fond de roulement	377	349	364	167	221	283	170	340
dont autres coûts généraux	443	1.247	432	265	259	335	269	565
Coût total ¹	4.169	6.761	4.104	2.396	2.485	3.096	2.396	4.513
par quintal (Euros)	15	20	19	19	13	30	19	22
REVENU DU TRAVAIL ET DE L'EXPLOITATION	5.097	6.212	5.245	3.791	2.936	4.157	3.898	5.118

¹ Main d'œuvre exclue.

Source: RICA-INEA.

La rentabilité des cultures agricoles par circonscription territoriale (euros/ha), 2002

	Pommiers				Pêchers				Vignes pour raisin de table	
	Nord-Ouest	Nord-Est	Centre	Sud et Iles	Nord-Ouest	Nord-Est	Centre	Sud et Iles	Centre	Sud et Iles
Rendement (g/ha)	87	115	91	123	87	136	107	131	39	39
Prix de vente (euros/g)	72,63	62,23	64,71	45,84	57	34,56	37,9	30,49	67,89	36,27
Total des revenus	6.610	7.377	5.584	5.770	5.218	4.849	4.091	3.977	3.627	2.342
dont production brute	6.198	7.090	5.286	5.524	4.940	4.756	3.868	3.893	2.622	1.382
dont primes et subventions	412	286	299	246	277	93	224	85	1.004	959
Coûts spécifiques	1.743	1.976	1.429	1.447	1.523	1.582	1.151	989	733	600
dont matières premières	545	814	471	570	657	815	479	390	239	158
dont machines, énergie et services	1.198	1.162	958	876	866	767	672	599	494	442
MARGE BRUTE	4.867	5.400	4.156	4.324	3.694	3.266	2.941	2.988	2.894	1.741
Coûts attribués	1.378	1.972	1.376	1.028	1.078	1.272	1.012	694	705	555
dont capital foncier	657	1.065	725	463	514	687	532	312	435	282
dont fond de roulement	308	280	253	213	241	181	186	144	140	89
dont autres coûts généraux	413	627	399	353	323	404	293	238	130	183
Coût total ¹	3.121	3.948	2.805	2.475	2.601	2.854	2.162	1.683	1.438	1.155
par quintal (euros)	37	35	34	20	31	21	21	13	37	30
REVENU DU TRAVAIL ET DE L'EXPLOITATION	3.489	3.428	2.779	3.295	2.616	1.995	1.929	2.294	2.189	1.186

¹ Main d'œuvre exclue.

Source: RICA-INEA.

Rentabilité des Exploitations en Europe

Actuellement, le RICA européen gère près de 60.000 exploitations dans l'ensemble de l'UE. Il est représentatif d'une population de référence de près de 4 millions d'exploitations agricoles, qui cultivent plus de 90% de la SAU et sont à l'origine de plus de 90% de la production agricole européenne. A partir de 2004, le nombre total d'exploitations qui participent au RICA sera de près de 81.000 unités dans les 25 pays membres de l'UE. Au sein de chaque exploitation, des données portant sur environ 1.000 variables physiques, structurelles, économiques et comptables, dont l'accès et l'utilisation des mesures de la PAC, sont enregistrées.

A partir des données relevées, chaque exploitation est classée par type de production et par dimension économique (OTEX et UDE), des paramètres utilisés aussi pour classer les exploitations relevées au cours des recensements ; cela permet de comparer les données de l'échantillon avec la population de référence. La

méthode RICA assure la cohérence entre les données des pays membres, permettant de comparer directement les performances de leurs exploitations. Dans les pages qui suivent on propose une première vision des résultats moyens atteints par les exploitations agricoles communautaires spécialisées dans l'élevage de bovins à lait, bovins à viande, ovins/caprins et granivores. Dans le choix des pays on a suivi le principe de l'importance en termes de quantités produites, sélectionnant les 4 premières nations par type d'élevage. Les données utilisées pour ces élaborations proviennent de la banque de données RICA Europe. Les définitions des variables principales utilisées dans ces pages sont les suivantes:

Production Brute: valeur des productions des cultures et des élevages et d'autres produits des exploitations ; elle comprend : ventes, réemplois, autoconsommations, variations du cheptel vivant et du magasin, produits des exploitations. Cette valeur a

été additionnée aux subventions à la production (cultures et élevages) et mesure donc le montant effectif que l'agriculteur a perçu pour ses différents produits, en respectant le critère du " prix de base " indiqué dans la méthodologie du Système des Comptes Economiques (SEC95).

Consommations intermédiaires elles correspondent à la somme entre les coûts spécifiques (réemplois inclus) et les coûts généraux de production (coûts qui ne peuvent pas être attribués à une production spécifique : entretien ordinaire de bâtiments et machines, énergie, ETA, eau, assurances sur les productions, usagers, etc.) supportés au cours de l'année comptable de référence.

Valeur ajoutée: calculée comme (production brute - consommations intermédiaires + solde entre subventions et impôts courants). Cette valeur se réfère aux aides et aux impôts dérivés de l'activité productive courante effectuée au cours de l'année comptable de référence et équivaut à :

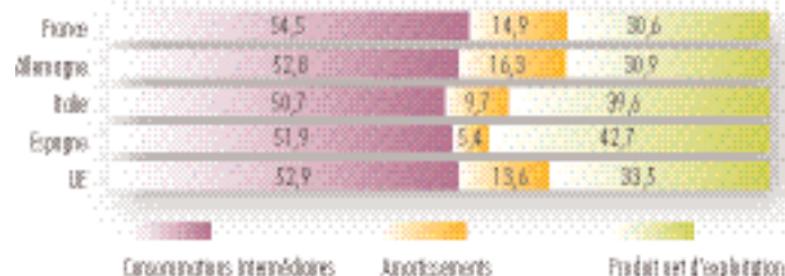
(aides à l'exploitation + solde TVA sur les opérations courantes - impôts). **Amortissements** calculés en fonction du critère de la valeur de substitution pour plantations (y compris les installations forestières), bâtiments, installations fixes, aménagements fonciers, machines et outillage.

Produit net d'exploitation: calculé comme (Valeur ajoutée – Amortissements). Il représente la rémunération des facteurs fixes de production, quelle que soit leur nature (familiale ou extérieure à la famille). Il faut enfin souligner que les données utilisées se réfèrent à l'exploitation dans son ensemble : au-delà des élevages dans lesquels l'exploitation est spécialisée d'après la classification typologique européenne, d'autres élevages et/ou cultures peuvent contribuer aux résultats présentés.

Bovins à lait

La comparaison entre les données RICA des exploitations italiennes spécialisées dans l'élevage de bovins à

Exploitations spécialisées dans l'élevage de bovins à lait : résultats moyens d'exploitation en euros (moyenne triennale 1999-2001)



Source: calculs à partir des données UE-RICA, Commission Européenne, DG-AGRI.

Exploitations spécialisées dans l'élevage de bovins à lait : résultats moyens d'exploitation en euros (moyenne triennale 1999-2001)

	PB/UT	VA/UT	PB/SAU	VA/SAU
France	68.535	31.160	1.854	843
Allemagne	63.817	30.129	2.543	1.201
Italie	58.738	28.972	4.533	2.236
Espagne	38.048	18.295	3.778	1.817
UE	63.187	29.712	2.609	1.227

Source: calculs à partir des données UE-RICA, Commission Européenne, DG-AGRI.

lait et celles moyennes européennes et des partenaires en examen montre une affinité en termes structurels et de résultats économiques entre Allemagne et France d'un côté et Espagne et Italie de l'autre. En termes de composition de la PB, les exploitations italiennes et espagnoles enregistrent des pourcentages inférieurs dans les consommations intermédiaires ainsi que dans les amortissements.

On constate des différences remarquables entre les pays dans la répartition des catégories qui composent les consommations intermédiaires: les coûts liés à l'alimentation du bétail s'élèvent presque aux deux tiers dans les exploitations italiennes et espagnoles (67% et 72% respectivement); dans les exploitations allemandes et françaises ils comptent pour un peu plus d'un quart (26% et 30% respectivement).

Les autres catégories des consommations intermédiaires sont très limitées en Italie et en Espagne (des quotas aux alentours de 5%), contrairement

à la France et à l'Allemagne où les coûts pour les ETA, l'entretien ordinaire de bâtiments et de machines et les autres coûts généraux acquièrent assez d'importance, avec des quotas compris entre 10% et 20%. Quant aux indicateurs de productivité de terre et travail, les pays en examen présentent des tendances opposées par rapport à la moyenne européenne. Les exploitations françaises et allemandes atteignent des résultats supérieurs par unité de travail et inférieurs par hectare; le contraire se passe dans les exploitations italiennes et espagnoles.

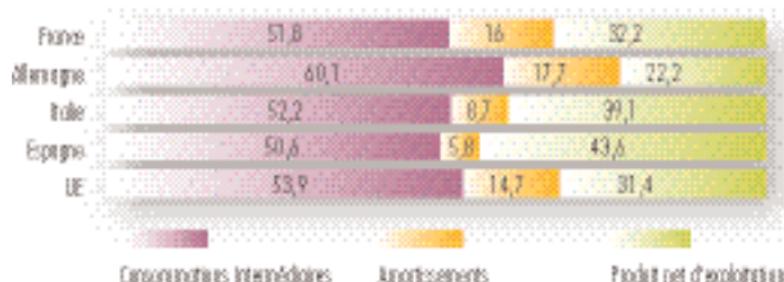
La différente dotation structurelle nous permet d'interpréter ces résultats : en France et en Allemagne les exploitations sont dotées d'une superficie moyenne qui dépasse les 40 hectares (60,6 et 41,6 respectivement), avec une disponibilité de travail par unité de superficie très limitée (0,03 et 0,04 UT/ha). Les exploitations italiennes et espagnoles présentent, par contre, des dimensions

moyennes beaucoup plus réduites (25 et 14 hectares respectivement).

La dotation du facteur travail par unité de superficie est, par contre, supérieure au double : 0,8 en Italie et 0,10 en Espagne. A signaler, en outre, que l'Italie et l'Espagne semblent orientées vers des systèmes d'élevage plus intensifs: les têtes de bétail s'élèvent à 2 UBA/ha en Italie et à 2,2 UBA/ha en Espagne, contre une moyenne européenne de 1,5 et une valeur de 1,2 en France. Le rapport UT/UBA est toutefois plus élevé en Italie et en Espagne (0,39 et 0,46 respectivement) qu'en France et en Allemagne (0,23 et 0,26 UT/UBA). En résumé, quoiqu'elles utilisent la superficie d'une façon plus intensive, les exploitations espagnoles et italiennes ont un emploi du travail moins efficace.

Tous les pays présentent un poids réduit des subventions publiques sur la PB : la valeur moyenne UE s'élève à 5,5%; parmi les 4 pays en examen, la valeur maximale, soit 8,1%, est

Exploitations spécialisées dans l'élevage de bovins à viande : résultats moyens d'exploitation en euros (moyenne triennale 1999-2001)



Source: calculs à partir des données UE-RICA, Commission Européenne, DG-AGRI.

Exploitations spécialisées dans l'élevage de bovins à viande : résultats moyens d'exploitation en euros (moyenne triennale 1999-2001)

	PB/UT	VA/UT	PB/SAU	VA/SAU
France	57.450	27.678	1.052	507
Allemagne	60.122	23.972	1.822	726
Italie	42.629	20.371	1.927	921
Espagne	24.302	11.999	632	312
UE	38.620	17.799	1.064	490

Source: calculs à partir des données UE-RICA, Commission Européenne, DG-AGRI.

atteinte par l'Allemagne et la minimale, 1,4%, par l'Espagne. De toute manière, dans le secteur du lait ce sont les paiements compensatoires qui gagnent le plus d'importance, les paiements spécifiques sont par contre négligeables.

Bovins à viande

Dans les résultats des exploitations spécialisées dans l'élevage de bovins à viande, Allemagne et Espagne se situent à deux extrêmes opposés. En termes de composition de la PB, les exploitations allemandes enregistrent un quota élevé pour les consommations intermédiaires et pour les amortissements. Par conséquent, le quota résiduel de PN est inférieur à la moyenne européenne et équivaut presque à la moitié de celui de l'Espagne. Les exploitations italiennes et françaises sont par contre plus en ligne avec la moyenne européenne, même si les amortissements comptent presque pour la moitié dans les exploitations italiennes par rapport

aux françaises. La rubrique relative à l'alimentation du bétail revêt une importance particulière dans les exploitations ibériques et italiennes, où elle représente les trois quarts du total des consommations intermédiaires; les autres rubriques s'élèvent toujours à moins de 5%.

Dans les exploitations allemandes et françaises les aliments zootechniques atteignent, par contre, environ un quart du total (27% et 22%, respectivement) ; parmi les autres dépenses, les coûts généraux de production revêtent assez d'importance, avec des quotas compris entre 9% et 19%. Quant aux performances de terre et travail, les exploitations espagnoles montrent moins d'efficacité économique : leurs valeurs, pour les quatre indicateurs pris en examen, sont nettement inférieures à la moyenne européenne.

Les exploitations italiennes atteignent des résultats supérieurs à la moyenne, avec une performance des indices relatifs à la terre meilleure que celle

des indices relatifs au travail. Une disponibilité supérieure de main-d'oeuvre par hectare (0,045 UT/ha, 0,028 dans l'UE) et une étendue inférieure (32 ha, 48 dans l'UE) sont à la base des différences de performance des deux facteurs de production dans les exploitations nationales. Les exploitations italiennes enregistrent une charge de bétail de 1,35 UBA/ha, contre 1,5 UBA/ha pour les allemandes, avec un rapport UT/ha de 0,02 seulement.

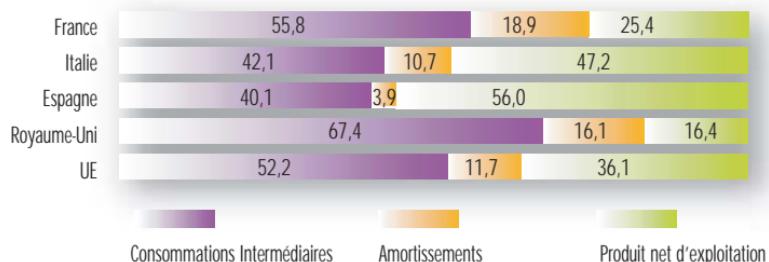
En ce qui concerne la part des subventions publiques sur les résultats de gestion, il faut souligner que dans les exploitations italiennes elles comptent pour moins de la moitié de la moyenne européenne : seulement 10% contre une donnée moyenne européenne de 22%. Parmi les rubriques d'aide publique, au niveau de la moyenne européenne, on distingue les subventions liées aux élevages à viande (17% de la PB) suivies par les paiements compensatoires (3% de la PB).

Elevage ovin/caprin

L'élevage spécialisé d'ovins/caprins dans l'UE est caractérisé par des structures et des résultats économiques qui changent d'un pays à l'autre. Du point de vue de la composition de la PB, on constate une similarité entre les exploitations italiennes et les espagnoles et une diversité entre ces exploitations et celles françaises et anglaises ; dans les premières les consommations intermédiaires et les amortissements sont nettement inférieurs à la moyenne européenne; dans les secondes ces rubriques absorbent, les deux, un quota très élevé de la valeur de la production.

Les deux extrêmes sont atteints en Espagne et au Royaume-Uni : le produit net représente plus de la moitié de la PB (56%) dans les exploitations ibériques ; il équivaut seulement à un quart dans les anglaises. La composition des consommations intermédiaires aussi est essentiellement

Exploitations spécialisées dans l'élevage d'ovins/caprins: résultats moyens d'exploitation en euros (moyenne triennale 1999-2001)



Source : calculs à partir des données UE-RICA, Commission Européenne, DG-AGRI.

Exploitations spécialisées dans l'élevage d'ovins/caprins: résultats moyens d'exploitation en euros (moyenne triennale 1999-2001)

	GO/WU	VA/WU	GO/UAA	VA/UAA
France	43.081	19.060	960	425
Italy	28.165	16.304	1.021	591
Spain	39.726	23.808	868	520
United Kingdom	49.364	16.076	371	121
EU	31.629	15.125	705	337

Source : calculs à partir des données UE-RICA, Commission Européenne, DG-AGRI.

ron un tiers dans les deux autres pays (32% en France, 31% au Royaume-Uni), où l'entretien ordinaire de bâtiments et machines, les ETA et les autres dépenses générales de production absorbent des quotas supérieurs à la moyenne européenne.

Les indicateurs de productivité de terre et travail sont le pur reflet des différentes dotations structurelles: les exploitations italiennes sont très efficaces dans l'utilisation de la superficie mais non dans l'emploi du travail; on peut constater le contraire dans les exploitations britanniques.

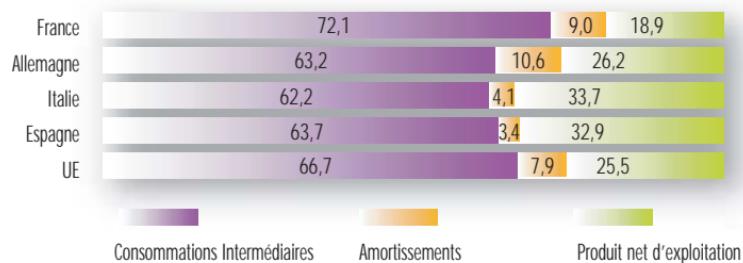
Ces dernières ont une étendue moyenne qui dépasse les 200 hectares, contre une moyenne européenne d'environ 65; les exploitations italiennes ont, par contre, des dimensions très limitées: peu moins de 36 hectares. Dynamique opposée pour la dotation de travail: seulement 0,008 UT/ha dans le Royaume-Uni, contre une moyenne UE de 0,022 et une donnée italienne de 0,036. La densité de l'élevage, par contre, est très similaire

dans tous les pays en examen, et elle varie entre un minimum de 0,66 UBA/ha dans les exploitations britanniques et un maximum de 0,76 dans les françaises et les espagnoles, l'Italie se situant dans une position intermédiaire (0,71).

Le degré de spécialisation présenté est différent: au Royaume-Uni, les ovins et les caprins représentent 63% du bétail des exploitations, en Espagne ce quota monte à 85%. La contribution des subventions publiques à la valeur de la production est remarquable et s'élève à 20% dans l'UE, avec des pointes de 33% au Royaume-Uni.

Les exploitations italiennes semblent par contre moins habiles à obtenir des ressources publiques (seulement 7% de la PB). Au niveau européen, ce sont les subventions spécifiques à l'élevage ovin/caprin qui ont le plus de poids (12%); elles sont suivies par les primes pour les bovins à viande (environ 5,8%) et les paiements compensatoires (1,8%).

Exploitations spécialisées dans l'élevage de granivores: résultats moyens d'exploitation en euros (moyenne triennale 1999-2001)



Source: calculs à partir des données UE-RICA, Commission Européenne, DG-AGRI.

Exploitations spécialisées dans l'élevage de granivores: résultats moyens d'exploitation en euros (moyenne triennale 1999-2001)

	PB/UT	VA/UT	PB/SAU	VA/SAU
France	156.299	43.593	10.370	2.892
Italie	116.616	42.925	6.397	2.355
Espagne	155.547	58.807	22.871	8.647
Royaume-Uni	109.160	39.679	14.595	5.305
UE	144.561	48.182	12.834	4.278

Source: calculs à partir des données UE-RICA, Commission Européenne, DG-AGRI.

l'élevage ovin/caprin qui ont le plus de poids (12%); elles sont suivies par les primes pour les bovins à viande (environ 5,8%) et les paiements compensatoires (1,8%).

Granivores

Le niveau de désagrégation des données UE-RICA permet d'analyser les caractéristiques structurelles et les résultats économiques des exploitations spécialisées dans l'élevage d'espèces granivores, sans toutefois séparer les élevages d'avicoles (à viande et à œufs) de ceux de porcs (à cycle fermé et à cycle ouvert). Ces types d'élevage sont très intensifs et ils sont caractérisés par un haut degré de spécialisation et par des cycles productifs très rapides, ce que l'on peut remarquer en analysant la PB: les consommations intermédiaires comptent en moyenne pour les deux tiers, avec des pointes qui dépassent 70% en France; les amortissements

représentent en moyenne environ 8%; par conséquent la PN varie entre un peu moins de 20% en France et 33% en Italie et Espagne. L'Allemagne, avec un peu plus de 26%, est proche de la moyenne européenne.

La composition des consommations intermédiaires des exploitations spécialisées en granivores est similaire au sein des pays en examen : la catégorie principale est représentée par les dépenses pour l'achat d'aliments zootechniques, qui varient entre 83% du total en Espagne et 55% en Allemagne, contre une moyenne européenne de 72%. Dans les exploitations allemandes le poids des autres catégories est plus élevé : c'est le cas notamment de l'énergie (8% contre une moyenne européenne de 5%), de l'entretien ordinaire de machines et bâtiments (7% contre une moyenne UE de 4%) et des autres coûts généraux de production (11% contre une moyenne européenne

de 6%).

Quant aux indicateurs de performance de terre et travail, on distingue l'Allemagne, dont les exploitations présentent moins d'efficacité que les autres partenaires dans l'utilisation des deux facteurs de production. La dimension physique plus étendue, la densité moindre de bétail par hectare et la disponibilité plus élevée de main-d'œuvre par tête sont à la base de ce résultat.

Les exploitations italiennes enregistrent des performances meilleures dans l'utilisation de la terre que dans le travail, avec des valeurs qui sont toutefois supérieures à la moyenne européenne dans tous les indicateurs considérés. Enfin, les subventions publiques atteignent des niveaux presque négligeables dans la valeur de la PB : 3% en moyenne, avec un minimum de 1% dans les exploitations espagnoles et un maximum de 5% dans celles allemandes.





A green field of wheat with a blue sky and clouds in the background.

AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

Politique en Matière d'Environnement

Les actions communautaires pour l'environnement

Un peu plus d'une année après le sommet mondial de Johannesburg sur le développement durable, la première révision de la politique environnementale, adoptée par la Commission européenne en décembre 2003, réaffirme la nécessité d'un engagement solidaire de tous les pays pour faire face aux grands défis de la Planète et pour conjuguer les objectifs de croissance et de modernisation de l'économie, à l'échelle locale et globale, avec la protection de l'environnement. Pour renforcer l'engagement à réduire l'émission d'anhydride carbonique de 8% avant 2012 - objectif de Kyoto - un système pour l'échange entre les pays de quotas d'émission des gaz à effet de serre a été institué par la directive 2003/87/CE et sera opérationnel à partir de 2005. Au début de 2004 la Commission a promulgué des lignes de conduite pour le monitorage et la communication des

émissions de gaz à effet de serre, actualisant le mécanisme de contrôle avec des nouvelles règles qui vont de l'élaboration de plans et de registres nationaux à la transmission des données à l'UE. En outre, le registre européen des émissions polluantes (EPER) a été institué. Dans le cadre de la stratégie de lutte aux changements climatiques, le règlement (CE) n° 2152/03 a donné lieu au système de monitorage des forêts et des interactions environnementales (Forest Focus), avec un financement de 52 millions d'euros pour les années 2003-06. Pour stimuler la création de produits à bas impact environnemental, la Commission UE a lancé, en juin 2003, la stratégie "Politique intégrée des produits – développer le concept de cycle de vie environnementale". La directive 2004/35/CE établit par contre un régime communautaire unique pour la prévention ainsi que le principe du " pollueur-payeur ", étendant à toute personne physique et juridique potentiellement endom-

magée par la pollution le droit à agir contre les responsables. Pour identifier et prévenir de nouveaux dangers pour la santé humaine liés à l'environnement, en juin 2003 la Commission européenne a lancé la Stratégie européenne pour l'environnement et la santé, dont le premier cycle, qui se terminera en 2010, vise à réduire la part de maladies causées par des facteurs environnementaux sur des groupes de population plus faibles, comme les enfants. LIFE représente, depuis dix ans, l'instrument financier de soutien à la politique écologique de l'UE. Il se divise en 3 thématiques de projets: Nature, Environnement et Pays tiers. Les projets italiens financés en 2003 ont été 14 pour LIFE Nature (7,9 millions d'euros) et 14 pour LIFE Environnement (8,1 millions d'euros). Au niveau du Réseau écologique Natura 2000, on signale l'introduction de nouvelles espèces et types d'habitats, caractéristiques des dix Etat qui, à partir du 1er mai 2004, sont entrés à faire partie de

Mise en place du Réseau Natura 2000*

Etat membre	Directive 79/409			Directive 92/43		
	nombre de ZPS	zone totale (km ²)	% du territoire national	nombre de SIC	total de la zone proposée (km ²)	% du territoire national
Belgique	36	4.313	14,1	271	3.184	10,4
Danemark	111	9.601	22,3	194	10.259	23,8
Allemagne	466	28.977	8,1	3.536	32.151	9
Grèce	151	13.703	10,4	239	27.641	20,9
Espagne	416	78.252	15,5	1.276	118.496	23,5
France	155	11.749	2,1	1.202	41.300	7,5
Irlande	109	2.236	3,2	381	10.000	14,2
Italie	392	23.403	7,8	2.330	44.237	14,7
Luxembourg	13	160	6,2	47	383	14,9
Pays Bas	79	10.000	24,1	141	7.505	18,1
Autriche	95	12.353	14,7	160	8.896	10,6
Portugal	47	8.671	9,4	94	16.500	17,9
Finlande	452	28.373	8,4	1.665	47.932	14,2
Suède	436	27.236	6,1	3.420	60.372	13,4
Royaume-Uni	242	14.704	6	601	24.721	10,1
UE 15	3.200	273.731	8,6	15.557	453.577	14,3

* Plusieurs sites ont pu être proposés, totalement ou partiellement, pour les deux directives. Il n'est donc pas possible d'additionner les valeurs.
Situation au 12 mai 2004.

Source: Commission européenne DG Environnement, Natura Baromètre.

l'UE, et trois nouvelles régions, qui portent à 9 le nombre de zones qui composent le continent européen. En décembre 2003, la Commission européenne a approuvé la liste des Sites d'importance communautaire (SIC) de la région biogéographie des Alpes, qui comprend 959 sites, dont les italiens s'élèvent à 452, sur une superficie de 12.441 Km² et comprenant 71 habitats et 84 espèces d'importance communautaire.

Environnement et politique agricole

La réforme récente de la PAC, approuvée en juin 2003, est fortement axée sur la sauvegarde de l'écosystème et transfère le cœur du soutien du produit au producteur par l'introduction du paiement unique par exploitation, à partir de 2005, à condition que les terrains agricoles demeurent en de "bonnes conditions agricoles et environnementales" et qu'on respecte les lois sur l'environnement - promulguées sur la base des

directives Habitat et Oiseaux, clairement mentionnées pour la première fois -, sur la sécurité alimentaire et sur le bien-être des animaux. Cette réforme renforce, en outre, le rôle du FEOGA dans le financement de Natura 2000 et soumet aux contraintes environnementales seulement les zones comprises dans le réseau écologique.

La politique nationale pour l'environnement

Les premiers programmes pour la réalisation des mesures prévues par la Stratégie d'action environnementale pour le développement durable et par le Plan national pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre ont commencé en 2003. Ces programmes prévoient, entre autres, la diffusion des "Agendas 21" pour le développement durable local, la protection et la requalification des zones urbaines vulnérables dans le Sud, la protection et l'élargissement des forêts et des

bois nationaux ; des projets cofinancés par le Ministère de l'Environnement et de la sauvegarde du territoire ont en outre été entamés en 21 Pays afin de mettre en oeuvre des accords bilatéraux et dans le cadre de programmes multilatéraux. Au cours des dernières années, les programmes dérivés des interventions de politique structurelle et les instruments de la programmation négociée ont donné lieu à plusieurs initiatives au niveau local : des interventions sur les infrastructures eco-compatibles, à la reconversion écologique des productions, à la valorisation du patrimoine environnemental, promouvant les centres historiques, les arts et les typicités oenogastronomiques. En outre, 61,6 millions d'euros ont été octroyés en 2003 pour des initiatives en faveur des montagnes et plus de 10 millions d'euros pour la conservation et la protection du patrimoine national des bois contre les incendies. En avril 2004 le Plan national d'attribution par secteur industriel des quotas

d'anhydride carbonique a été publié. Aux termes de la directive 2003/87/CE, il établit les quotas maximums de gaz à effet de serre que les industries peuvent émettre dans l'atmosphère à partir de 2005. Du point de vue législatif on signale: le Plan de protection des ressources aquatiques pour 2003; la mise en place de sept zones de sauvegarde biologique des eaux de mer; le DM 185/03 qui établit les normes techniques pour le réemploi des eaux d'égout, le DM 367/03 qui établit des standards de qualité pour les eaux de mer intérieures superficielles de la côte ; le DM 391/03 qui identifie 5 classes écologiques pour vérifier l'état de santé des lacs. Du point de vue du paysage, la loi 378/03 a dicté des dispositions pour la sauvegarde et la valorisation de l'architecture rurale, et le décret législatif 42/04 a approuvé le Code des biens culturels et du paysage, harmonisant le système de sauvegarde nationale avec les compétences régionales.

Zones Protégées

Dans le monde entier, sur la base du rapport du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de la World Conservation Union, les zones protégées s'élèvent à 102.102, avec une superficie de 18,8 millions de km², soit plus de 12% de celle de la terre. L'Italie qui, comme les autres pays européens, n'a pas encore atteint l'objectif, établi par l'UE, de 15% de la superficie protégée sur le total national, est dotée d'une superficie protégée de presque 3,5 millions d'hectares, soit 11,6% de la superficie territoriale. On recense près d'un millier de zones protégées, dont 22 Parcs nationaux, 20 Réserves marines publiques, 146 Réserves naturelles publiques, 105 Parcs naturels régionaux, 335 Réserves naturelles régionales et des centaines d'autres zones naturelles protégées par effet des dispositions législatives en matière d'environnement et de biens culturels. La superficie protégée sur mer est encore très basse, avec seulement 2,8% des eaux nationales de la côte. Pour le développement territorial et la valorisa-

tion des zones caractérisées par un habitat urbaine plus intense, plusieurs accords de programme ont été promus par le ministère de l'Environnement et de la sauvegarde du territoire. Ils comprennent les initiatives APE (Apennins Parc d'Europe), ITACA (îles mineures de la Méditerranée) et CIP (côtes italiennes protégées) et ils ont été financés par le programme Réseau écologique national (REN), qui converge dans le réseau européen Natura 2000. En juin 2003 le Comité national pour les zones protégées et l'Association italienne des Municipalités des parcs ont été institués. En novembre 2003 un accord a été signé entre Federparchi et le Centre opérationnel pour la protection et la re-exploitation de l'environnement pour la sauvegarde de la Méditerranée et la conservation de la biodiversité. L'accord pour la relance de la collaboration entre l'Union mondiale de la nature et Ramsar Convention Bureau a par contre été signé en septembre 2003 à Durban, et il a pour objet la protection des zones humides d'importance internationale.

La Convention de Ramsar a été signée actuellement par 138 Etat, parmi lesquels l'Italie qui, en juin 2003, a encouragé la création d'une Charte pour les zones humides, souscrite par les associations environnementalistes principales. Les sites reconnus dans le monde entier en tant qu'habitats des oiseaux aquatiques et écosystèmes avec un degré de biodiversité très élevé sont au nombre de 1.367, avec une superficie qui dépasse les 120 millions de ha. 50 sites sont présents en Italie, 4 desquels ont été reconnus en mai 2003.

Parcs nationaux existants (*)

- Abruzzes, Latium et Molise 49.680 ha
- Apennin Tosco-Emilien 22.792 ha
- Archipel de la Maddalena 5.100 ha de terre et 15.046 ha de mer
- Archipel Toscan 16.996 ha de terre et 56.766 ha de mer
- Asinara 5.170 ha
- Aspromonte 76.053 ha
- Cilento et Vallo di Diano 178.172 ha
- Cinque Terre 3.860 ha

- Circeo 5.616 ha
- Dolomiti Bellunesi 15.132 ha
- Fôrets Casentinesi, Mont Falterona et Campigna 31.038 ha
- Gargano 118.144 ha
- Golfe d'Orosei et de Gennargentu 73.935 ha
- Gran Paradiso 70.318 ha
- Gran Sasso et Monts de la Laga 141.341 ha
- Maiella 62.838 ha
- Monts Sibillini 69.722 ha
- Pollino 171.132 ha
- Sila 73.695 ha
- Stelvio 133.325 ha
- Val Grande 11.340 ha
- Vésuve 7.259 ha

(*) Source : 5ème actualisation de la Liste officielle des zones naturelles protégées (J.O. n° 214 du 12/09/02).

Parcs nationaux en cours d'institution

- Alta Murgia
- Costa Teatina
- Val d'Agri et Lagonegrese

Répartition des zones protégées par type et région en pourcentage

Région	Parc national	Réserve naturelle publique	Parc naturel régional	Réserve naturelle régionale	Autres zones protégées
Piémont	26,9	2	56,7	6,5	8
Val d'Aoste	85,4	0	13,4	1,2	0
Lombardie	45,9	0,2	46,7	6,7	0,5
Trentin-Haut-Adige	26	0	72,7	0,8	0,6
Vénétie	16,2	20,8	60,7	2,3	0
Frioul Vénétie Julienne	0	0,7	86,2	13,1	0
Ligurie	15,1	0,1	84,6	0,1	0,1
Emilie Romagne	35,9	9,2	52,9	1,9	0,2
Toscane	24,3	7	32,5	19,5	16,8
Ombrie	28,4	0	64,5	0	7,2
Marches	68,6	6,8	24,2	0,4	0
Latium	12,4	12,1	53,3	20,2	1,9
Abruzzes	72,4	5,9	18,6	2,8	0,4
Molise	62,2	18,8	0	0,8	18,3
Campanie	57	0,6	39,2	3,1	0,1
Pouilles	91,8	7,7	0,1	0	0,5
Basilicate	69,3	0,8	28	1,8	0
Calabre	93,4	6,4	0	0,3	0
Sicile	0	0	68,5	31,5	0
Sardaigne	91,1	0	5,6	0	3,3
ITALIE	46,1	4,2	40,4	7,4	2

Source: Ministère de l'Environnement et de la sauvegarde du territoire, Service conservation de la nature, EUAP, 2002.

Répartition des zones marines protégées en pourcentage



Source: Ministère de l'Environnement et de la sauvegarde du territoire - Direction pour la Protection de la Nature, 2003.

Zones protégées récemment créées

- Zone humide d'importance internationale “Oasis de Caste volturno ou Varicori”
- Zone humide d'importance internationale “Lac de S. Giuliano”
- Zone humide d'importance internationale “Oasis du Sele - Serre Persano”
- Zone humide d'importance internationale “Pantano di Pignola”

Zones humides d'importance internationale

Région	n. sites	Superficie (ha)
Lombardie	6	3.930
Vénétie	2	599
Trentin-Haut-Adige	1	37
Frioul Vénétie Julienne	2	1.643
Emilie Romagne	10	23.112
Toscane	4	4.315
Ombrie	1	157
Latium	5	2.457
Abruzzes	1	303
Campanie	2	568
Pouilles	3	5.431
Basilicate	2	1.455
Calabre	1	875
Sicile	2	1.706
Sardaigne	8	12.572
TOTAL	50	59.160

Source: The Ramsar convention bureau.

- Zone de protection des Bois et des Roches du Roero
- Parc Naturel de l'Haut Garda Bresciano
- Parc Naturel de l'Adamello

Utilisation de Produits Chimiques

Par la décision 2004/259/CE la UE a approuvé le Protocole de la Convention ONU sur la pollution transfrontalière de l'atmosphère à grande distance visant à limiter, réduire ou éliminer l'utilisation de 13 POP (Persistent Organic Pollutants). L'approbation du protocole suit de trois ans la signature de la Convention ONU de Stockholm sur 12 autres POP considérés comme prioritaires – par exemple DDT, heptachlore, mirex, PCB, dioxyne et furannes. Cette convention est entrée en vigueur le 17 mai 2004 par la cinquantième ratification de la part des pays souscrivants, 91 au total, parmi lesquels les pays qui sont devenus membres de l'UE dès le 1er mai 2004. L'objectif de réduire l'impact de ces substances sur la santé de l'homme et sur l'environnement, tout en assurant la protection nécessaire des cultures, est à la base de la stratégie pour l'utilisation durable des pesticides, sur laquelle la Commission européenne est en train de travailler. L'emploi de substances actives dans les produits phytosanitaires doit être autorisé par

Evolution de l'emploi d'engrais (000 tonnes)

	1999	2000	2001	2002	2003
Azote	863,0	871,6	876,0	873,4	858,2
Phosphore	491,7	491,0	491,0	485,6	497,7
Potassium	385,6	387,5	383,6	384,0	387,1
EMPLOI TOTAL	1.740,3	1.750,1	1.750,6	1.743,0	1.743,0

Source: Assofertilizzanti.

l'UE avant la commercialisation ; afin de respecter les limites maximales de résidus actifs dans les produits alimentaires et les aliments pour animaux, périodiquement établies par l'UE, la Commission dispose de programmes annuels de contrôle coordonnés avec les Etats membres. Du point législatif, le nouveau règlement (CE) n. 2003/03 sur les engrains rend obligatoire l'indication du nom et de l'adresse du " fabricant " sur l'étiquette, réglementant la " traçabilité " et distinguant entre engrais " complexes " et " mélanges ". Au cours des cinq dernières années, l'adoption, en Italie, de systèmes de défense de plus

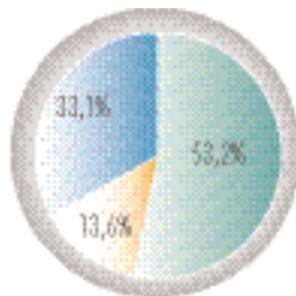
en plus spécifiques et l'introduction de produits à faibles doses d'usage ont réduit les consommations totales de produits anti-parasitaires. En 2003, face à une faible hausse en valeur depuis la dernière année (+0,9%), le secteur des produits agro-pharmaceutiques a été caractérisé par une baisse des quantités utilisées (-2,9%) causée notamment par le manque de pluies qui ont fortement limité les traitements de fongicides (-6,9%) et de désherbants (-3,8%). L'introduction de nouvelles techniques d'emploi a donné lieu à une hausse significative en valeur (+18,4%) et en quantité (+17,1%) du secteur des

fumigènes et nématocides. Les régions du Nord emploient plus de produits phytopharmaceutiques (53,2%), suivies par celles du Sud (33,1%). Du point de vue des contrôles, en 2003 2% des échantillons de fruits et légumes frais présentaient des résidus chimiques supérieurs aux limites établies par la loi. D'après le rapport de 2003, les Carabiniers du NAS (Département anti-frelatage) ont relevé 47 infractions pénales et 230 administratives sur 942 inspections effectuées sur des produits phytosanitaires. Au cours des cinq dernières

années, l'emploi total de fertilisants azotés, à base de phosphore et de potassium est resté inchangé en Italie, atteignant 1,7 millions de tonnes utilisées en 2003. Du point de vue commercial on enregistre un emploi supérieur de produits spécialisés et innovateurs, comme les hydrosolubles et les mélanges organiques, utilisés dans les cultures en serre et avec méthode biologique, surtout dans les régions du Sud. Le Registre des engrains pour l'agriculture biologique, institué en 2001 auprès de l'Institut Expérimental pour

la Nutrition des Plantes, mis à jour au 10 mai 2004, comprend 2.032 produits.

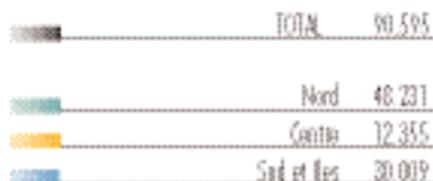
Emploi de produits phytopharmaceutiques par circonscription (tonnes,) 2003



Evolution de l'emploi de produits phytopharmaceutiques (000 tonnes)

Type	1999	2000	2001	2002	2003
Désherbants	20,6	20,8	21,8	21,2	19,7
Insecticides, acaricides	27,3	26,7	28	23,6	22,7
Fumigènes et nématocides	5,4	4,6	4	4,7	5,7
Fongicides	47,7	46,9	42,3	41,4	39,8
Autres	4	3,6	3,5	3,5	3,6
TOTAL MARCHÉ INTÉRIEUR	105	102,6	99,6	94,4	91,5

Source: Agrofarma.



Source: Agrofarma.

Indicateurs du Développement Durable

Parmi les nombreuses (est fréquemment divergentes) définitions de développement durable existantes, celle du rapport Brundtland (Our common future, 1997) de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement fondée par les Nations Unies est, sans aucun doute, la plus répandue et acceptée, notamment au niveau institutionnel. D'après cette définition, le "développement qui satisfait aux nécessités des générations actuelles, sans compromettre la possibilité que les générations futures puissent satisfaire à leurs" peut être classé comme durable.

Quelle que soit la définition adoptée, l'interprétation "opérationnelle" du concept de développement durable comprend plusieurs niveaux, ainsi

que des objectifs écologiques, sociaux et économiques.

L'adaptation des politiques publiques aux objectifs du développement durable, favorisant leur intégration à l'intérieur des politiques sectorielles, représente une priorité exprimée par l'Union Européenne.

Les indicateurs fournissent la base pour l'évaluation des progrès vers l'objectif à long terme du développement durable: un objectif qui peut avoir du sens seulement si les progrès enregistrés pour l'atteindre peuvent être évalués objectivement.

Le développement durable en agriculture peut être analysé à partir des dimensions suivantes : économique (efficacité et rentabilité de la production agricole), sociale (équité et

égalité des chances dans les différents secteurs économiques, entre groupes sociaux, entre hommes et femmes) et environnementale (gestion et conservation des ressources naturelles).

L'évaluation simultanée des progrès dans les trois dimensions permet d'obtenir une vision complète de la situation. Sur la base des indicateurs proposés par la Commission européenne et par d'autres organisations internationales telles que l'OCDE et l'Agence Européenne pour l'Environnement, l'INEA a mis en place un système de 38 indicateurs de développement durable pour l'agriculture, présentant une première évaluation schématique fondée notamment sur leur évolution.

Ci-dessous est présentée une sélection significative.

Indicateurs du développement durable pour l'agriculture

	Nord-Ouest	Nord-Est	Centre	Sud	ITALIE et îles
DIMENSION SOCIALE					
Capital humain					
Indice de vieillissement des exploitants agricoles	😊	😊	😊	😊	😊
Degré d'instruction des exploitants agricoles	😊	😊	😊	😊	😊
Egalité des chances					
Composition des actifs en agriculture	😊	😊	😊	😊	😊
Population résidente dans les communes rurales	😊	😊	😊	😊	😊
DIMENSION ECONOMIQUE					
Efficacité					
Rentabilité du travail	😊	😊	😊	😊	😊
Rentabilité de la terre	😊	😊	😊	😊	😊
Vitalité					
Marginalisation	😊	😊	😊	😊	😊
Diversification du travail de l'exploitant	😊	😊	😊	😊	😊
DIMENSION ENVIRONNEMENTALE					
Sol					
Charge de bétail	😊	😊	😊	😊	😊

	Nord-Ouest	Nord-Est	Centre	Sud	ITALIE et îles
Bilan du phosphore					
Atmosphère	😊	😊	😊	😊	😊
Emissions de méthane (CH4)	😊	😊	😊	😊	😊
Emissions de gaz ammoniac (NH3)	😊	😊	😊	😊	😊
Emissions d'anhydride carbonique (CO2)	😊	😊	😊	😊	😊
Ressources hydriques					
Bilan d'azote	😊	😊	😊	😊	😊
Lixiviation potentielle des nitrates	😊	😊	😊	😊	😊
Application d'un planning de fumage	😊	😊	😊	😊	😊
Biodiversité					
Superficie des forêts parcourue par le feu	😊	😊	😊	😊	😊
Mesures agri-environnementales	😊	😊	😊	😊	😊
Paysage					
Intensification	😊	😊	😊	😊	😊
Concentration	😊	😊	😊	😊	😊
Produits manufacturés et éléments de naturalité	😊	😊	😊	😊	😊

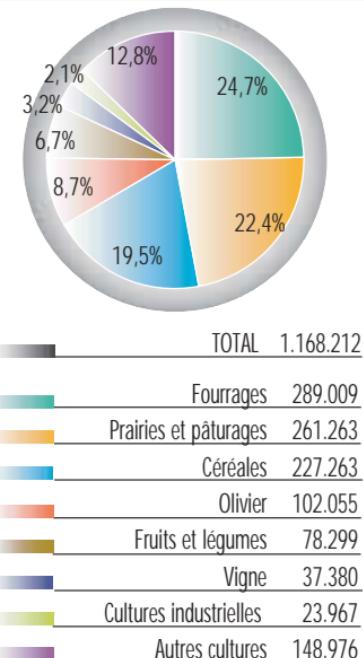
Légende ☺ = Positif ☻ = Constant ☹ = Négatif

Agriculture Biologique

L'agriculture biologique évite l'emploi de produits phytopharmaceutiques et de fertilisants de synthèse, désherbants, phytorégulateurs, organismes génétiquement modifiés, ainsi que l'emploi zootechnique d'antibiotiques pour la prophylaxie et d'hormones dans la production agricole, végétale et animale, contribuant par conséquent à la création d'un écosystème durable. La méthode de production biologique est réglée, au niveau communautaire, par le règ. (CEE) 2092/91 pour les produits agricoles végétaux et par le règ. (CE) 1804/99 pour les produits zootechniques. La production biologique est contrôlée par des organismes privés, certifiés EN 45011, autorisés et contrôlés à leur tour par des organismes institutionnels. L'Italie compte 17 organismes de contrôle reconnus par le Ministère des Politiques Agricoles et Forestières (MIPAF), dont 13 sont autorisés à opérer sur l'ensemble du territoire et 4 uniquement dans la province autonome de Bolzano. Le règ. (CE) n° 392/04 permet l'échange d'informations entre

autorités et organismes de contrôle afin d'améliorer la traçabilité et renvoie au 1er juillet 2005 l'application des nouveaux paramètres en matière de notification et de contrôle pour les produits importés de pays tiers et pour les points de vente, quand les produits n'ont pas été scellés à l'origine. Suite à la consultation sur l'avenir de l'agriculture biologique, lancée sur Internet par la Commission européenne, les conclusions du Conseil sur la Stratégie pour un Plan d'action européen sur l'agriculture biologique et les produits alimentaires biologiques (PAE) ont été publiées le 17 décembre 2003 A la fin de l'année, le Conseil agricole UE a approuvé la Stratégie de la Présidence italienne de l'UE pour le PAE où l'on mentionne, entre autres, la nécessité d'étendre les contrôles à toute la filière du biologique et d'assurer la sauvegarde des filières OGM free. Le règlement CE 1257/99 sur le soutien au développement rural prévoit des subventions aux systèmes de production biologique. Ces mesures agri-environnementales se traduisent par un

Superficie biologique et en conversion par orientation productive en Italie (ha), 2002



Source: MIPAF, à partir des données des organismes de contrôle, actualisées au 31/12/2002.

L'agriculture biologique dans l'UE, 2002

	Nombre d'exploitations	% sur total national exploitations	% sur total UE exploitations	Var. % 2002/01	Superficies ha	% sur total national superficies	% sur total UE superficies	Var. % 2002/2001
Belgique	710	1,2	0,5	2,3	24.874	1,8	0,5	11
Danemark	3.714	6,4	2,5	5,4	178.360	6,7	3,3	2,8
Allemagne	15.626	3,3	10,5	6,3	696.978	4,1	13	10,3
Grèce	6.047	0,7	4,1	-9,5	28.944	0,8	0,5	-7
Espagne	16.521	1,3	11,1	5,9	665.055	2,5	12,4	37,1
France	11.288	1,7	7,6	8,9	517.965	1,9	9,7	23,4
Irlande	923	0,7	0,6	-7,4	29.850	0,7	0,6	-0,7
Italie	51.401	2,4	34,6	-8,9	1.168.212	8,9	21,8	-5,6
Luxembourg	48	1,6	0	0	2.004	1,6	0	-6,4
Hollande	1.560	1,5	1,1	2,1	42.610	2,1	0,8	12,1
Autriche	18.576	9,3	12,5	1,6	295.000	8,7	5,5	3,3
Portugal	1.059	0,3	0,7	9,1	85.912	2,2	1,6	21,2
Finlande	5.071	6,3	3,4	1,8	156.692	7,1	2,9	5,1
Suède	5.268	6,5	3,6	46,8	214.120	7	4	10,6
Royaume-Uni	4.057	1,7	2,7	1,9	724.523	4,6	13,5	6,6
UE 15	141.869			-0,4	4.831.099	3,8		8,6
Cypre	45	0,1	0	50	166	0,1	0	66
République Tchèque	717	1,9	0,5	9,6	235.136	5,5	4,4	7,8
Estonie	583	1,5	0,4	58	30.263	3	0,6	50,3
Hongrie	995	2,6	0,7	-4,3	103.671	1,8	1,9	30,9
Lettonie	352	n.d.	0,2	60	16.935	0,7	0,3	60,5
Lettonie n.d.	594	0,9	0,4	31,4	13.685	0,4	0,3	36,6
Malte (*)	-	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	1.977	0,1	1,3	10,6	53.515	0,3	1	19,3
République Slovaque	88	1,2	0,1	7,3	49.999	2	0,9	-14,8
Slovénie	1.150	1,3	0,8	30,2	15.404	3,2	0,3	54
UE 25	148.370	1,7	100	0,3	5.349.873	3,2	100	9,1

Source: Institute of Rural Studies, University of Wales, sur données mises à jour au 16/03/04.

(*) Dans ce Pays il y a des exploitations biologiques, mais on n'a pas d'informations relatives à leur nombre et aux hectares de superficie.

Exploitations biologiques en Italie, 2002

	Production	Transformation	Importation	Total		
				nombre	%	Var. % 2002/01
Piémont	3.236	342	15	3.593	6,4	0,5
Val d'Aoste	18	2	0	20	0,0	0,0
Lombardie	1.037	453	32	1.522	2,7	6,8
Trentin-Haut-Adige	614	107	2	723	1,3	11,2
Vénétie	1.326	423	26	1.775	3,2	6,4
Frioul Vénétie Julienne	292	68	5	365	0,7	20,9
Ligurie	370	75	9	454	0,8	18,5
Emilie Romagne	4.356	594	38	4.988	8,9	-2,3
Toscane	2.226	364	9	2.599	4,6	15,6
Marches	1.777	138	3	1.918	3,4	-1,0
Ombrie	1.266	98	2	1.366	2,4	32,2
Latium	2.397	240	1	2.638	4,7	-0,1
Abruzzes	997	117	3	1.117	2,0	5,7
Molise	411	36	0	447	0,8	-12,4
Campanie	1.824	198	7	2.029	3,6	3,5
Pouilles	5.502	379	2	5.883	10,5	-13,9
Basilicate	1.566	35	0	1.601	2,9	132,4
Calabre	6.206	154	0	6.360	11,4	-19,9
Sicile	9.410	424	1	9.835	17,6	-22,2
Sardaigne	6.570	99	0	6.669	11,9	-15,4
ITALIE	51.401	4.346	155	55.902	100,0	-7,6

Source: MIPAF, à partir des données des organismes de contrôle, actualisées au 31/12/2002.

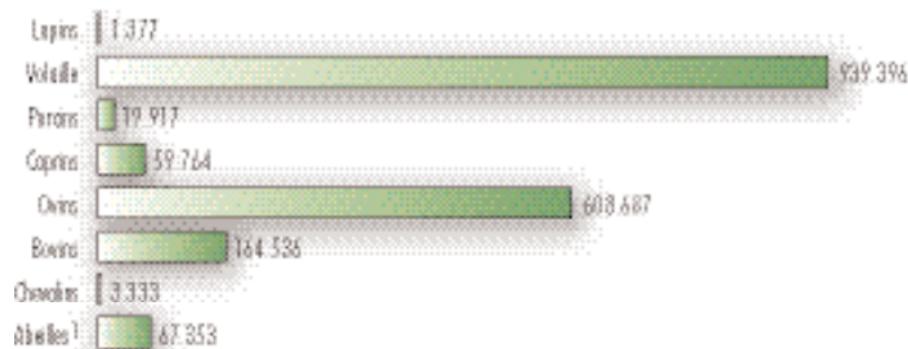
cofinancement national dans le cadre des Plans de développement rural 2000-06.

Production - Le nombre d'exploitations européennes biologiques certifiées ou en cours de conversion en 2002, soit 141.869, est resté presque inchangé depuis 2001 (+0,4%), avec une hausse de la superficie cultivée de 8,6%, atteignant ainsi 4,8 millions d'hectares. Additionnant ces données à celles des nouveaux Etats qui sont devenus membres de l'UE dès le 1er mai 2004, la SAU biologique et en cours de conversion s'élève à 5,3 millions d'hectares, le nombre d'exploitations de production passant à plus de 146.000. En Italie, après de longues années d'expansion, l'agriculture biologique vient de s'arrêter : la SAU biologique et en cours de conversion est descendue à 1,1 millions d'hectares (-5%), soit 8,9% de la SAU nationale; les exploitations biologiques sont par contre passées de 56.440 à 51.401 (-8,9%). Toutefois, l'Italie confirme sa leadership en Europe par nombre d'exploitations de production avec

méthode biologique et par superficie intéressée, soit 24,2% de la SAU biologique de l'UE. L'Italie souffre de l'abandon de la méthode de production biologique qui a eu lieu dans plusieurs régions du Sud (notamment les Pouilles, la Calabre, la Sicile et la Sardaigne) à

cause des subventions inférieures prévues par le règ. (CEE) n° 2078/92. La réduction des superficies a concerné surtout les cultures fourragères (-27,4%) et les industrielles (-25%). Les cultures de céréales, fourrages, prairies et pâturages représentent, dans l'ensemble,

Productions biologiques et en conversion par catégorie d'animaux en Italie, 2002*

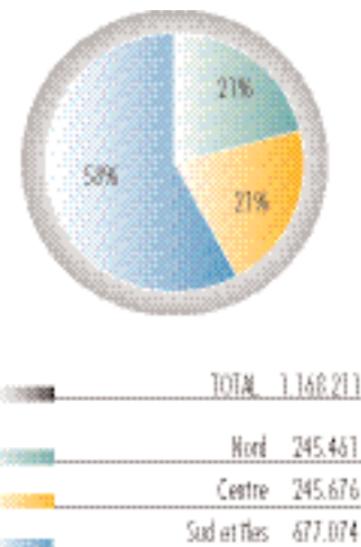


* Nombre de têtes.

¹ En nombre de ruches.

Source: MIPAF, à partir des données des organismes de contrôle, actualisées au 31/12/2002.

Superficie biologique par circonscription territoriale, 2002



Source : MIPAF, à partir des données des organismes de contrôle, actualisées au 31/12/2002.

plus de 65% de la SAU biologique ; parmi les cultures arboricoles on signale, par contre, l'olivier (8,7%) et la vigne (3,2%). A la hausse, par contre, le nombre d'exploitations de transformation, y compris les grossistes, les distributeurs et les commerçants, qui sont passés à 4.346 (+10%), et des importateurs autorisés, qui s'élèvent à 155 (+27%). 61% des opérateurs sont concentrés dans l'Italie du Sud, 24% dans le Nord et 15% dans le Centre. Les producteurs agricoles sont plus répandus dans le Sud (63%), tandis que les transformateurs et les importateurs sont concentrés dans le Nord (82% et 48% respectivement), ce qui confirme que les régions méridionales continuent à constituer le bassin de production le plus important, mais dépourvu d'un système efficace de production et de distribution. Les productions biologiques zootechniques enregistrent, au total, une hausse dans le nombre d'animaux élevés depuis 2001, et elles sont dédiées notamment à la volaille et aux ovins/caprins.

Marché - En 2002 le volume du

marché biologique au sein de l'UE a été évalué par IFOAM à plus de 10 milliards d'euros. L'Allemagne se situe à la première place, avec un chiffre d'affaires de 2,9 milliards d'euros, suivie par le Royaume-Uni (1,6) et par l'Italie (1,3). En 2002, le chiffre d'affaires de la production biologique en Italie aux prix ex fabrika, d'après les estimations Databank, a été de 688,2 millions d'euros (+16,9%). Les fruits et légumes représentent le secteur le plus important, avec 187,9 millions d'euros (+7%), suivis par les produits cuits au four (+31%), lait et yaourt (+19%), conserves de fruits (18%), pâtes et céréales (15%). En 2002, d'après les estimations ISMEA les dépenses des ménages italiens en produits biologiques conditionnés ont augmenté de 20,7%. Les données sur la distribution sont par contre plus récentes : d'après ACNielsen, en 2003 les produits biologiques ont augmenté de 18,9% dans la GDO, le canal de distribution le plus important, et ils représentent 2,2% du marché alimentaire national (380 millions d'euros). D'après les estimations

Bio Bank, le secteur du détail spécialisé a enregistré une chute de 8,1%, avec 1.026 points de vente recensés en septembre 2003 ; à la même date les exploitations agricoles et agrotouristiques avec vente directe étaient au nombre de 1.005 et les groupes d'achat de 95 (+29%). Quant aux canaux des consommations extérieures à la famille recensés par Bio Bank, les restaurants biologiques, concentrés surtout dans le Nord (52%), s'élèvent à 152, 40% desquels sont représentés par des associations ou des cercles culturels avec des activités complémentaires qui vont de la vente de produits biologiques et d'herboristerie aux centres de bien-être ; les structures agrotouristiques gérées par des exploitations agricoles biologiques certifiées qui assurent un service de restauration sont au nombre de 69, soit 9% des exploitations agrotouristiques biologiques ; les cantines des écoles qui emploient au moins 80% d'ingrédients biologiques, notamment des fruits et des légumes, sont 561, soit un total de 785.000 repas par jours.

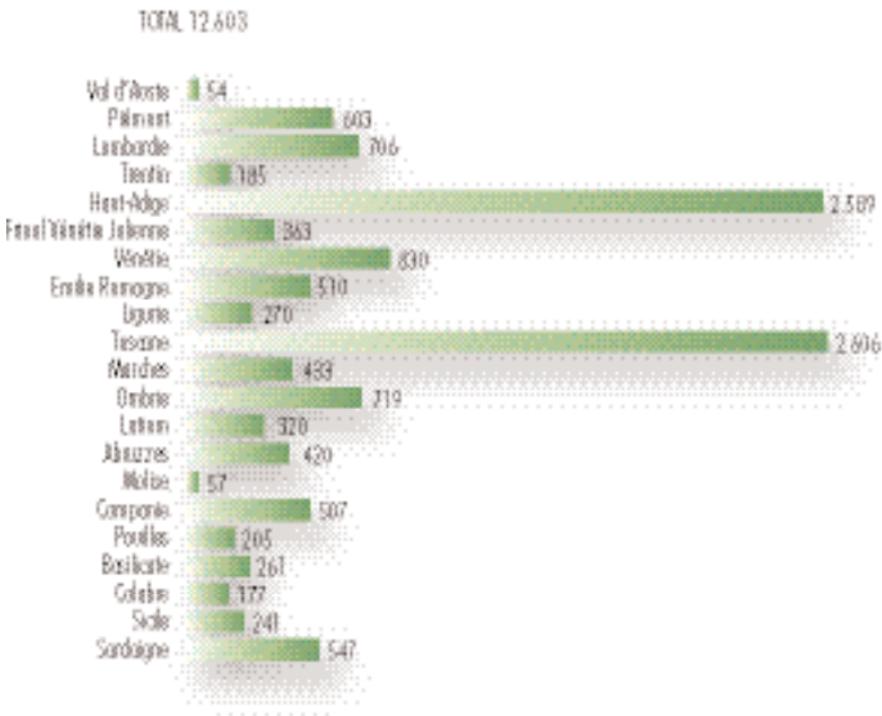
Tourisme Vert

Au cours des dernières années, le secteur du tourisme vert a entrepris un processus de diversification de ses activités comprenant, au-delà des services de réception et d'hospitalité, des activités de loisir, culturelles et didactiques, ainsi que la dégustation de produits des exploitations, y compris le vin.

Chaque région a défini et caractérisé l'activité agrotouristique de manière plus détaillée par des mesures législatives spécifiques et chacune d'entre elles s'est dotée de lois en matière d'hospitalité familiale connue sous le nom de "Bed & Breakfast". D'après l'Agritourist, en 2003 peu plus de 2,2 millions de personnes ont séjourné dans des structures agrotouristiques, avec une hausse minimum depuis la dernière année (+0,9%).

A la baisse les arrivées de touristes étrangers (-19%), balancées par une hausse des italiens, avec des périodes de séjour courtes (fin de semaine) qui réduisent au total la consistance des présences (-1,8%), conséquence

Exploitations agrotouristiques par région, 2003



Source: Agritourist.

de la conjoncture défavorable qui a intéressé le tourisme. L'évolution de l'offre est par contre différente, ce qui confirme que le secteur est une source d'attraction pour les investissements; en 2003 les exploitations agrotouristiques ont enregistré une hausse de 8,7%, atteignant 12.603 structures dans le territoire italien entier et notamment en Toscane, dans la province de Bolzano et en Vénétie, avec un total national de 129.000 lits (+8,5%). Le chiffre d'affaires du secteur a été de 780 millions d'euros (+5,4%). 62% des exploitations agrotouristiques proposent un service de restauration, les produits étant issus de leurs propres productions, et 15% présentent des sites de dégustation oeno-gastronomique; 12% des structures sont dotées de manège et 8% disposent de services pour les

campings à la ferme.

En 2003 les structures agrotouristiques gérées par des exploitations agricoles biologiques certifiées sont passées à 746 (+8,8%), 9% d'elles offrent seulement un service de restauration. D'après Bio Bank ces structures, qui représentent 6% du tourisme vert italien, sont concentrées dans le Centre (43%) et le Nord (30%) d'Italie.

Les structures recensées par l'Observatoire national des Bed & Breakfast, en juin 2003, s'élevaient à environ 5.000, situées dans toutes les provinces et concentrées notamment dans le Latium; 52,5% d'elles emploient le réseau pour la promotion. Au cours des dernières années, presque toutes les régions italiennes ont été concernées par le phénomène des fermes pédagogiques, à savoir des structures agrotouristiques qui

proposent aux enseignants, aux étudiants et aux familles des séjours et des itinéraires à la redécouverte de l'agriculture et des traditions.

Les fermes didactiques sont structurées sur le territoire italien par réseaux locaux ("Fermes Ouvertes" en Emilie Romagne) ou par projets nationaux ("Ecole en Ferme"; "Education à la campagne amie"). D'après Agriturist, en 2003 elles étaient plus de 600, concentrées surtout dans le Nord et 45% d'entre elles étaient biologiques et certifiées. On signale, en outre, le programme de certification de la qualité des structures agrotouristiques associées par la marque "Agriturist Qualità". Ce programme a été lancé en 2003 pour offrir un service d'accueil caractérisé par des produits typiques du point de vue oenogastronomique, écologique et culturel.

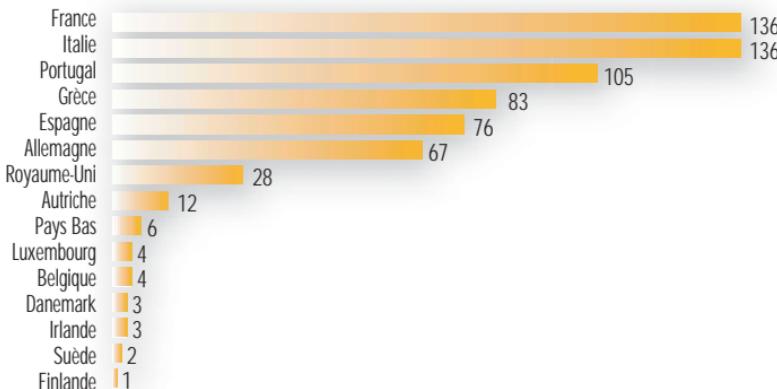


PRODUITS DE QUALITÉ

Appellation d'Origine

Le règlement CEE n°2081/92 définit les Appellations d'Origine Protégée (AOP) et les Indications Géographiques Protégées (IGP) et il sauvegarde les produits dont la "spécificité" est le résultat d'un environnement géographique donné, lui-même conditionné par des facteurs naturels et humains. L'Italie a atteint la France quant à nombre de produits enregistrés. 136 produits sont en effet actuellement reconnus en tant que AOP et IGP, les fruits et légumes occupant la première place, suivis par les fromages et par les huiles d'olive extra-vierges. Au cours de la dernière année l'Italie a reçu 13 reconnaissances : les huiles d'olive "Alto Crotonese", "Colline di Romagna", "Molise", "Monte Etna" et "Pretuziano delle Colline Teramane"; les fruits et légumes "Artichaut de Paestum", "Farine de Neccio della Garfagnana", "Figuier de Barbarie de l'Etna", "Marron de San Zeno", "Pomme Val di Non", "Clementines du Golfe de Tarante"; le fromage "Spresa delle Giudicarie" et le "Pain d'Altamura". De nombreux produits dans l'attente de la

Liste des produits agroalimentaires estampillés AOP et IGP au sein de UE¹



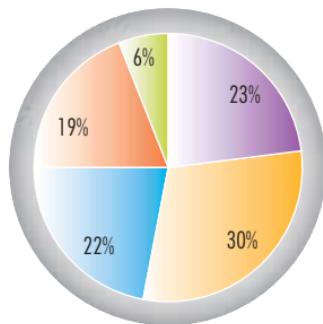
¹ Situation actualisée au règlement (CE) 738 du 21 avril 2004.

reconnaissance communautaire ont obtenu la protection transitoire au niveau national. Ils comprennent: le "Kiwi Latina", le "Safran de San Gimignano", le "Safran de l'Aquila", la "Ricotta romana", la "Pistache verte de Bronte". L'unique spécialité traditionnelle garantie reconnue pour l'Italie demeure la mozzarella de lait de vache :

les STG au sein de l'UE s'élèvent seulement à 15. Du point de vue législatif on signale des nouveautés importantes pour les produits à appellation d'origine et pour les produits de qualité en général: la modification du règlement 2081/92 et le nouveau système de soutien au développement rural. Le règlement (CE) n° 692 de l'8 avril 2003 introduit d'im-

AOP et IGP italiens par produits et par distribution géographique

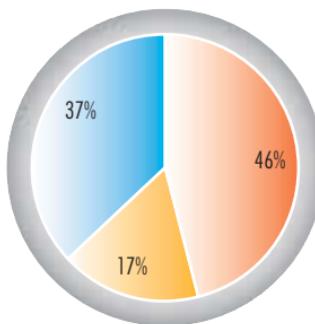
Produits



TOTAL 136

Fromages	31
Fruits et légumes	41
Huiles d'olive	30
Charcuterie	26
Autres secteurs ¹	8

Distribution géographique



TOTAL² 142

Nord	66
Centre	24
Sud et îles	52

¹ Ils comprennent : céréales, produits de boulangerie, vinaigres, viandes.

² Certains produits appartiennent à plusieurs régions.

portantes modifications au règlement 2081/92, dès qu'il élargit la liste des

produits agricoles qui peuvent bénéficier de la protection, incluant aussi

d'autres types de biens alimentaires et non alimentaires. En outre, il établit que les eaux minérales et de source ne peuvent plus jouir de cette protection et, dans le cadre des normes qui règlent la production, il permet de limiter la phase de conditionnement à l'intérieur de la zone géographique de production ; il définit des règles pour les cas d'homonymie d'appellation et de réciprocité de protection avec les pays tiers. L'objectif principal du nouveau règlement est la volonté de l'UE d'élargir le régime des indications géographiques au niveau international. Le nouveau règlement sur le soutien au développement rural du FEOGA vise à augmenter les outils utilisés pour promouvoir la qualité des produits alimentaires et prévoit un soutien pour les agriculteurs qui s'engagent à respecter des systèmes de qualité communautaires ou nationaux. Au niveau national on signale l'introduction de la mention additionnelle " produit de montagne " que pourront employer les AOP et IGP des zones de montagne.

Liste des produits agroalimentaires italiens estampillés AOP et IGP*

Fromages

AOP

Asiago (Vénétie et Trentin)

Bitto (Lombardie)

Bra (Piémont)

Caciocavallo Silano (Pouilles, Calabre, Campanie, Basilicate, Molise)

Canestrato Pugliese

Casciotta d'Urbino (Marches)

Castelmagno (Piémont)

Fiore Sardo

Fontina (Val d'Aoste)

Formai de Mut dell'alta Valle Brembana (Lombardie)

Gorgonzola (Lombardie, Piémont)

Grana Padano (Lombardie, Piémont, Vénétie, Trentin, Emilie Romagne)

Montasio (Vénétie et Frioul-V.J.)

Monte Veronese (Vénétie)

Mozzarella di Bufala Campania (Latium, Campanie)

Murazzano (Piémont)

Parmigiano Reggiano (Emilie Romagne)

Pecorino Romano (Latium, Sardaigne)

Pecorino Sardo

Pecorino Siciliano

Pecorino Toscano (Toscane, Ombrie, Latium)

Provolone Valpadana (Vénétie, Trentin, Lombardie)

Quartirolo Lombardo

Ragusano (Sicile)

Raschera (Piémont)

Robiola di Roccaverano (Piémont)

Spressa delle Giudicarie (Trentin)

Taleggio (Piémont, Lombardie, Vénétie)

Toma Piemontese

Valle d'Aosta Fromadzo (Val d'Aoste)

Valtellina Casera (Lombardie)

Fruits, légumes et céréales

AOP

Nocellara del Belice (Sicile)

Oliva la Bella della Daunia (Pouilles)

Pomodoro S. Marzano dell'Agro Sarnese-Nocerino (Campanie)

Ficodindia dell'Etna (Sicile)

Marrone di San Zeno (Vénétie)

Mela Val di Non (Trentin)

IGP

Arancia Rossa di Sicilia

Asparago bianco di Cimadolmo (Vénétie)

Asparago verde di Altedo (Emilie Romagne)

Cappero di Pantelleria (Sicile)

Carciofo di Paestum (Campanie)

Carciofo romanesco del Lazio

Castagna del Monte Amiata (Toscane)

Castagna di Montella (Campanie)

Ciliegia di Marostica (Vénétie)

Clementine del Golfo di Taranto (Pouilles)

Clementine di Calabria

Fagiolo di Lamone della Vallata Bellunese (Vénétie)

Fagiolo di Sarconi (Basilicate)

Fagiolo di Sorana (Toscane)

Farina di Nuccio della Garfagnana (Toscane)

Farro di Garfagnana (Toscane)

Fungo di Borgotaro (Toscane, Emilie Romagne)

Lenticchia di Castelluccio di Norcia (Ombrie)

Limoncino di Costa d'Amalfi (Campanie)

Limone di Sorrento (Campanie)

Marrone di Castel del Rio (Emilie Romagne)

Marrone del Mugello (Toscane)

Nocciola di Giffoni (Campanie)

Nocciola del Piemonte

Peperone di Senise (Basilicate)

Pera dell'Emilia-Romagna

Pera Mantovana (Lombardie)

Pesca e nectarine di Romagna

Pomodoro di Pachino (Sicile)

Radicchio Rosso di Treviso (Vénétie)

Radicchio Variegato di Castelfranco (Vénétie)

Riso Nano Vialone Veronese (Vénétie)

Scalogno di Romagna

Uva di Canicattì (Sicile)

Uva di Mazzarrone (Sicile)

Produits de boulangerie

AOP

Pane di Altamura (Pouilles)

IGP

Coppia Ferrarese (Emilie Romagne)

Pane casareccio di Genzano (Latium)

Vinaigres

AOP

Aceto balsamico tradizionale di Modena (Emilie Romagne)

Aceto balsamico tradizionale di Reggio Emilia (Emilie Romagne)

Produits non alimentaires

AOP

Bergamotto di Reggio Calabria - Olio essenziale

Huiles d'olive

AOP

Alto Crotonese (Calabre)

Aprutino Pescarese (Abruzzes)

Brisighella (Emilie Romagne)

Bruzio (Calabre)

Canino (Latium)

Chianti Classico (Toscane)

Cilento (Campanie)

Collina di Brindisi (Pouilles)

Colline di Romagna

Colline Salernitane (Campanie)

Colline Teatine (Abruzzes)

Dauno (Pouilles)

Garda (Lombardie, Vénétie)

Laghi Lombardi (Lombardie)

Lametia (Calabre)

Molise

Monte Etna (Sicile)

Monti Iblei (Sicile)

Penisola Sorrentina (Campanie)

Pretuziano delle Colline Teramane (Abruzzi)

Riviera Ligure

Sabina (Latium)

Terra di Bari (Pouilles)

Terra d'Otranto (Pouilles)

Terre di Siena (Toscane)

Ombrie

Valle di Mazara (Sicile)

Valli Trapanesi (Sicile)

Veneto Valpolicella, Euganei et Berici, del Grappa

IGP

Toscane (Toscane)

Charcuterie

AOP

Capocollo di Calabria

Coppa Piacentina (Emilie Romagne)

Culatello di Zibello (Emilie Romagne)

Pancetta di Calabria

Pancetta Piacentina (Emilie Romagne)

Prosciutto di Carpegna (Marches)

Prosciutto di Modena (Emilie Romagne)

Prosciutto di Parma (Emilie Romagne)

Prosciutto di S.Daniele (Frioul-V.J.)

Prosciutto Toscano

Prosciutto Veneto Berico-Euganeo (Vénétie)

Salame Brianza (Lombardie)

Salame Piacentino (Emilie Romagne)

Salame di Varzi (Lombardie)

Salamini italiani alla cacciatora

Salsiccia di Calabria

Soppressata di Calabria

Sopressa Vicentina (Vénétie)

Valle d'Aosta Jambon de Bosses

Valle d'Aosta Lard d'Arnad

IGP

Bresaola della Valtellina (Lombardie)

Cotechino di Modena (Emilie Romagne, Lombardie, Vénétie)

Mortadella Bologna (Emilie Romagne, Piémont, Lombardie, Vénétie, Trentin, Marches, Latium, Toscane)

Prosciutto di Norcia (Ombrie)

Speck dell'Alto Adige (Trentin-Haut-Adige)

Zampone Modena (Emilie Romagne, Lombardie, Vénétie)

Viandes

IGP

Agnello di Sardegna

Vitellone bianco dell'Appennino centrale

* Situation actualisée au règlement (CE) 738 du 21 avril 2004.

Produits Agroalimentaires Traditionnels

Les produits AOP et IGP ne représentent qu'une partie très petite de la tradition alimentaire italienne: la liste nationale des produits agroalimentaires traditionnels, publiée par le MIPAF et mise à jour en 2003, comptabilise 3.714 produits.

Les typologies les plus fréquentes, du Nord au Sud d'Italie sont les "Pâtes, boulangerie, biscuits, pâtisserie et confiserie" et les "Produits végétaux". La Ligurie et la Sicile seulement ont recensé comme traditionnelles certaines spécialités gastronomiques.

Produits agroalimentaires traditionnels*

	Pâtes et produits cuits au four	Produits végétaux naturels et transformés	Viande et préparation	Fromages	Boissons distillées et liqueurs	Poissons et mollusques	Plats de la gastronomie	Huiles, graisses et condiments
Piémont	100	109	78	55	17	4	-	6
Val d'Aoste	-	-	8	9	2	-	-	4
Lombardie	60	19	56	50	-	4	-	1
P.A. de Bolzano	35	18	16	14	6	-	-	-
P.A. de Trente	22	13	35	19	8	2	-	-
Vénétie	70	103	116	30	10	19	-	1
Eriou Vénétie Julienne	13	16	49	14	6	3	-	4
Ligurie	55	79	23	18	7	6	35	11
Emilie Romagne	45	35	34	7	2	2	-	2
Toscane	91	169	88	32	6	9	-	3
Ombrie	31	13	13	5	-	6	-	2
Marches	44	43	33	12	6	1	-	11
Latinum	116	57	44	31	5	1	-	2
Abruzzes	14	23	19	15	4	1	-	2
Molise	69	30	33	12	5	10	-	-
Campanie	68	125	46	30	16	6	-	4
Pouilles	35	41	14	18	11	3	-	1
Basilicate	11	5	9	16	-	-	-	-
Calabre	54	70	29	29	10	11	-	4
Sicile	64	64	9	32	4	2	28	3
Sardaigne	62	21	28	12	7	13	-	2
ITALIE	1.059	1.053	780	460	132	103	63	63

* Il s'agit de produits dont les méthodes de transformation, de conservation, de vieillissement et d'affinage ont été pratiquées pendant au moins 25 ans

¹ Prend en compte aussi les produits d'origine animale.

Source: calculs réalisés à partir de la Liste nationale des produits agroalimentaires traditionnels du Ministère des Politiques Agricoles et Forestières (à jour du décret ministériel du 25 juillet 2003).

La loi 164/92 réglemente les appellations d'origine des vins. Par appellation d'origine on entend le nom géographique d'une zone viticole. Cette appellation désigne donc un produit renommé et de qualité, dont les caractéristiques sont liées à l'environnement naturel et aux facteurs humains. Les appellations d'origine sont réparties en :

- Appellation d'Origine Contrôlée et Garantie (AOCG);
- Appellation d'Origine Contrôlée (AOC);
- Indication Géographique Typique (IGT).

Les vins à appellation d'origine sont 330, dont 28 des AOOG. Les dernières reconnaissances ont concerné notamment le Sud d'Italie : le "Greco di Tufo" et le "Fiano di Avellino" ont été promus au niveau de AOOG et la Basilicate a obtenu sa deuxième AOC. "Terre dell'Alta Val d'Agri". La Ligurie a obtenu l'AOC pour son "Pornassio", mais l'AOC de la "Riviera Ligure di Ponente" lui a

été enlevée. Une nouvelle IGT a été reconnue en Lombardie : "Valcamonica". La production de vins AOC et AOOG, d'après les estimations provisoires ISTAT, au cours de la vendange 2003 s'est élevée à 13,8 millions d'hectolitres, soit 33% du vin total produit en Italie. Si l'on considère aussi la production destinée au vins IGT, le quota de vin de qualité produit en Italie passe à 60% du vin total. C'est l'Italie du Nord qui produit la plupart des vins AOC et AOOG du pays : 7,9 millions d'hectolitres, soit 57,3% de la production nationale. Depuis 2003 trois nouvelles normes réglementent les AOC.

La première et la plus controversée concerne les contrôles sur les productions de qualité, qui devraient être remis aux consortiums de sauvegarde. Cette réglementation s'oppose toutefois à la nature "volontaire" et aux structures inadéquates de la plupart des consortiums. Afin de trouver un accord entre les différents

*Vins AOOG, AOC et IGT par région**

	AOOG	AOC	IGT
Piémont	7	45	-
Val d'Aoste	-	1	-
Lombardie	3	15	13
Trentin-Haut-Adige	-	7	4
Vénétie	3	20	10
Frioul Vénétie Julienne	1	9	3
Ligurie	-	7	1
Emilie Romagne	1	20	10
Toscane	6	34	5
Ombrie	2	11	6
Marches	-	12	1
Latium	-	26	5
Abruzzes	1	3	9
Molise	-	3	2
Campanie	3	17	8
Pouilles	-	25	6
Basilicate	-	2	2
Calabre	-	12	13
Sicile	-	20	7
Sardaigne	1	19	15
ITALIE	28	302	115

* Situation au 30 juin 2004.

N.B. Le total des vins AOC et IGT est inférieur à la somme des vins par région, car certains vins sont internationaux.

représentants de la filière, le processus visant à remettre le contrôle aux consortiums a été suspendu et 10 consortiums volontaires ont en même temps commencée une période d'ex-

périmentation à cette fin. La deuxième réglementation permet de limiter la zone de mise en bouteilles à celle de production du raisin et de vinification, pour contribuer à la

redistribution des revenus dans la zone intéressée. Une dernière disposition a institué le Tableau des embouteilleurs de vins à appellation d'origine.

A close-up photograph of a wheat ear, showing the individual grains and the texture of the plant. A dark, semi-transparent rectangular overlay covers the upper portion of the image, framing the title text.

POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

Politiques de Marché

La réforme Fischler

Par la réforme de juin 2003 et la diffusion des règlements (CE) n° 1782/2003 et n° 1783/2003 s'est achevé le processus complexe de réorientation au marché de la part du soutien communautaire à l'agriculture et au développement rural, commencé en 1992.

La réforme Fischler marque un tournant dans la création d'un soutien plus sélectif, orienté à la conservation et valorisation de l'environnement et explicitement lié aux comportements des bénéficiaires.

Un aspect significatif de la réforme est la possibilité, offerte aux Etats membres, de choisir entre certaines options de mise en oeuvre des décisions prises ensemble. Les pays et les institutions locales acquièrent donc un rôle aussi dans le cadre de la politique des marchés et le principe de la politique mécaniste et "unique" pour l'UE entière est enfin abandonné.

En avril 2004, les règlements concernant les modalités d'application (Règ-

795/2004-796/2004 et 817/2004 respectivement) ont été publiés.

Le régime de paiement unique

Le régime de paiement unique prévoit de faire confluir, dès le 1er janvier 2005, et en tout cas pas après le 1er janvier 2007, dans un seul paiement la plupart des aides directes prévues dans le cadre de la PAC. Le nouveau système se révèle fortement désaccouplé, à savoir séparé de ce que l'agriculteur produit. Toutefois, afin de sauvegarder les productions particulières et d'éviter des phénomènes d'abandon, des aides spécifiques (blé dur, protéiques, riz, fruits en coque, cultures énergétiques et pommes de terre à féculle), limitent l'envergure du désaccouplement et gardent le lien avec la production.

Les bénéficiaires du paiement unique sont ceux qui, au cours de la période de référence (2000-02), ont reçu des aides directes pour au moins un des régimes identifiés. La moyenne triennale des paiements totaux perçus par

un agriculteur constitue le montant de référence pour la détermination du droit aux aides. Chaque agriculteur est donc le titulaire d'un droit par hectare, calculé divisant le montant de référence par le nombre moyen triennal d'hectares (y compris la superficie fourragère) qui a donné lieu aux paiements directs.

Le droit au paiement est subordonné à la possession d'un nombre d'hectares équivalents au nombre de droits possédés. Les superficies correspondantes peuvent être utilisées pour toute activité agricole, sauf pour les cultures permanentes, les fruits et légumes et les pommes de terre de consommation. En outre, les agriculteurs sont obligés à garder les superficies en de bonnes conditions agronomiques et environnementales. Le montant de soutien sous forme de paiement unique est limité par un plafond national, déterminé sur la base de la moyenne des aides historiques et qui va augmenter entre 2005 et 2007. Une réduction linéaire

éventuelle des montants de référence est prévue pour respecter ce plafond. Les Etats membres doivent constituer une réserve nationale, au moyen d'une réduction linéaire, correspondante à pas plus de 3% des montants de référence.

La réserve est utilisée, tout d'abord, en faveur des agriculteurs qui se trouvent dans des situations particulièrement défavorables. Chaque Etat membre peut décider, avant le 1er août 2004, si mettre en œuvre le régime de paiement unique au niveau régional. Pour ce faire deux possibilités ont été prévues : le plan général ou "historique" et la forfaitisation. Le régime de paiement unique peut être mis en œuvre aussi partiellement, à savoir soustrayant du désaccouplement total une partie des paiements directs prévus pour les cultures arables, les ovins/caprins et les bovins, laissant une partie des aides liée au produit. Les Etats membres peuvent retenir jusqu'à 10% des financements disponibles pour un

Options nationales prévues par les articles 66, 67 et 68 du Règ. 1782/2003

Cultures arables :

- a) garder "accouplé" jusqu'à 25% des paiements ou même
- b) garder accouplé jusqu'à 40% du paiement supplémentaire pour le blé dur.

Elevage ovin/caprin :

- a) garder accouplé jusqu'à 50% des paiements.

Bovins :

- a) garder accouplé jusqu'à 100% de la prime à l'abattage des veaux.

Cette option peut être associée à une des alternatives suivantes:

- a1) garder accouplé jusqu'à 100% des primes pour vache nourricière et jusqu'à 40% de l'abattage de bovins autres que les veaux ;
- a2) garder accouplé jusqu'à 100% de la prime à l'abattage de bovins autres que les veaux ;
- a3) garder accouplé jusqu'à 75% de la prime spéciale pour les bovins mâles.

secteur déterminé, à utiliser pour les paiements en faveur de types spécifiques d'agricultures considérés importants pour sauvegarder ou valoriser l'environnement ou pour améliorer la qualité et la commercialisation des produits agricoles.

La modulation des aides directes

La modulation est maintenant un

outil obligatoire pour les pays membres. Elle prévoit une réduction progressive du montant d'aides reçues par chaque exploitation de 2005 et jusqu'à 2012. Cette réduction s'élève à 3% pour la première année, à 4% pour la deuxième et à 5% à partir de la troisième.

Les paiements directs jusqu'à un plafond de 5.000 euros par exploitation

demeurent exempts des réductions (franchise), car ils sont rendus aux agriculteurs sous forme d'aide additionnelle. Le total national de l'aide additionnelle est soumis à un plafond fixé à l'avance.

Une réduction linéaire éventuelle des restitutions aux exploitations a été prévue pour le respecter. Ce qui reste du prélèvement sert à compléter le support financier aux politiques de développement rural du FEOGA-Garantie, d'après les indications du Règ. 1257/1999. Un quota égal à 1% des ressources devenues disponibles suite à cette réduction reste à l'intérieur de l'Etat membre, le quota restant étant rendu à l'UE qui le distribue à nouveau sur la base de critères objectifs: la superficie agricole employée (65% du total), l'emploi agricole (35%), le PIB par habitant exprimé en pouvoir d'achat, en tant que facteur de correction. 33,3% de la réduction reste donc à l'intérieur de l'Etat membre au cours de la première année, 25% au cours de la

La modulation dans l'UE 15

	Réduction mio. euros	Aide add.	Ressources pour DR ¹	Solde	Mod/PDR %
Belgique	26,6	7,2	13,4	-6	26
France	427,8	88	256,1	-83,7	35,2
Allemagne	280,7	67,3	165,2	-48,1	22
Italie	199,7	102,6	142	44,9	22
Luxembourg	1,6	0,3	1,2	0	9,2
Pays Bas	39,9	11,5	26,6	-1,8	44,6
Danemark	51,7	12,9	23,9	-14,9	49,8
Irlande	65	25,2	33,6	-6,1	9,8
Royaume-Uni	193,9	29	126,1	-38,8	75,6
Grèce	97,1	68,2	73,3	44,3	51,6
Portugal	29,9	18,3	48,9	37,3	22,6
Espagne	242,8	94,2	205,5	56,9	41,3
Autriche	36	20,2	43,1	27,3	9,4
Finlande	27,4	13,6	19,9	6	6,3
Suède	37,3	10,9	24,3	-2,1	15
UE 15	1.757,2	569,5	1.187,7	0	25,9

¹ Dérivées de la redistribution de la réduction, nette de l'aide additionnelle, mise en place par l'UE.

deuxième et 20% à partir de 2007. Chaque Etat membre doit en tout cas recouvrer au moins 80% des ressources prélevées à son intérieur. La modulation ne sera pas mise en œuvre dans les nouveaux pays membres jusqu'à quand les paiements directs dans ces pays n'auront atteint les niveaux du reste de l'UE.

La conditionnalité des aides directes

Le nouveau règlement horizontal impose des normes pour uniformiser la gestion des paiements directs, ainsi que pour garantir que le soutien aux agriculteurs satisfasse à certaines conditions requises.

Ces normes comprennent l'instrument de la conditionnalité, dont la mise en œuvre est devenue obligatoire pour les Etats membres. Elle établit que les agriculteurs qui bénéficient d'aides directes doivent satisfaire à des "critères de gestion obligatoires" et garder la terre en de "bonnes conditions agronomiques et environnementales", aussi dans le cas de cessation de l'activité productive. Les "critères de gestion", le respect desquels est échelonné entre 2005 et 2007, sont définis de manière commune en matière de santé publique, santé des plantes et des animaux, environnement et bien-être des animaux.

Les normes sur l'entretien de la terre en de "bonnes conditions agronomiques et environnementales" ne sont pas définies au niveau central, mais remises aux autorités nationales (ou régionales), qui doivent les spécifier en fonction de leurs caractéristiques particulières (sol, climat, systèmes, pratiques et structures des exploitations, etc.). L'inobservance des normes (action contraire ou omission) comporte la perte du droit au paiement et des aides.

Le système de consultation des exploitations

Les Etats membres devront activer, avant le 1er janvier 2007, un système de consultation de type volontaire –

remis à une ou plusieurs autorités, même privées – qui fournit un soutien aux agriculteurs pour faciliter des formes de production plus modernes et au niveau qualitatif plus élevé. Une priorité d'accès a été établie pour les agriculteurs qui reçoivent plus de 15.000 euros par an de paiements directs.

En outre, le règlement de modification sur le développement rural octroie un soutien, équivalent à un maximum de 1.500 euros, pour supporter une partie (jusqu'à 80%) des coûts d'introduction de la consultation. Une autre subvention, correspondante à 10.000 euros en cinq années, est prévue en tant que soutien pour les coûts d'adaptation à des normes futures et plus rigoureuses que l'UE introduira dans les matières objet de la conditionnalité, ainsi que dans la sécurité sur le lieu de travail.

Le budget du FEOGA-Garantie

La dépense octroyée par le FEOGA-Garantie en Italie en 2003 a baissé

Dépenses du FEOGA-Garantie en Italie par secteur, 2003

	mio. euros	%
Cultures arables	1.614,5	30,1
Huile d'olive	725,1	13,5
Développement rural	655,6	12,2
Viande bovine	607,7	11,3
Fruits et légumes	408,5	7,6
Viticulture	383,9	7,1
Tabac	328	6,1
Viande ovine/caprine	218,8	4,1
Sucre	155,5	2,9
Lait/fromage	148,7	2,8
Riz	130,5	2,4
Viande porcine	7,9	0,1
Œufs et volaille	0,2	0
Autres mesures	-12,4	-0,2
Total FEOGA-Garantie	5.372,5	100

Source: calculs à partir des données de la Commission Européenne.

Dépenses du FEOGA-Garantie par pays, 2003

	mio. euros	%	Var. % 2003/02
Belgique	1.017,0	2,3	8
France	10.419,1	23,5	6,8
Allemagne	5.843,3	13,2	-13,9
Italie	5.372,7	12,1	-5,3
Luxembourg	43,3	0,1	17,3
Pays Bas	1.359,7	3,1	20,1
Danemark	1.220,1	2,8	-0,1
Irlande	1.945,2	4,4	13,8
Royaume Uni	3.971,4	9	9
Grèce	2.757,1	6,2	4,7
Portugal	849,5	1,9	12,7
Espagne	6.459,1	14,6	8,9
Autriche	1.124,5	2,5	3,2
Finlande	874,4	2	4,3
Suède	865,6	2	6
UE	217	0,5	-15,4
TOTAL	44.339,0	100	2,6

Source: calculs à partir des données de la Commission Européenne.

Dépenses du FEOGA-Garantie en paiements directs par pays, 2003

	mio. euros	%	Var. % 2003/02
Belgique	419,1	1,4	12,1
France	7.732,9	25,7	7,6
Allemagne	4.058,4	13,5	-20,1
ITALIE	3.518,7	11,7	-7,7
Luxembourg	25,9	0,1	13,1
Pays Bas	432,6	1,4	14,8
Danemark	854,8	2,8	2,2
Irlande	1.097,8	3,7	24,1
Royaume Uni	3.132,3	10,4	14,9
Grèce	1.872,8	6,2	5,2
Portugal	524,6	1,7	37,2
Espagne	4.688,6	15,6	15,8
Autriche	607,3	2	5
Finlande	446,9	1,5	2
Suède	627,3	2,1	8
TOTAL	30.040,0	100	3,2

Source: calculs à partir des données de la Commission Européenne.

au-dessous des 5,4 milliards d'euros, soit une chute de 5,3% depuis l'année dernière, face à une augmentation moyenne de 2,6% pour l'UE entière. Il en résulte un recul dans la part de notre pays sur la dépense agricole totale, qui est à nouveau légèrement supérieure à 12%. Deux tendances opposées dans les secteurs des productions végétales et zootechniques sont à la base de ce résultat. En effet, presque tous les produits végétaux ont enregistré une baisse dans la dépense, exception faite pour les deux secteurs du sucre et du riz, qui sont toutefois relativement modestes en valeur absolue.

La baisse la plus importante a concerné le secteur des cultures arables (-28,7%), qui gardent toutefois une position de primauté absolue pour la moyenne UE ainsi que pour l'Italie. En recul aussi la dépense de fruits et légumes (-7,2%) et de produits viti-coles (-11,8%). Tous les secteurs zootechniques ont par contre présenté

une reprise nette de la dépense, qui a été particulièrement élevée dans le cas des viandes bovines (+87,8%) et ovines/caprines (+157%). Du point de vue des politiques de développement rural, la dépense totale est restée presque inchangée.

Ce résultat a été causé par deux tendances opposées: en effet, les mesures d'accompagnement traditionnelles ont enregistré un autre recul (-10%), balancé par une hausse consistante des autres mesures de développement rural (+25%). Le total des mesures de développement rural confirme, toutefois, son importance en Italie, où il représente la troisième composante de dépense par dimension absolue.

La comparaison avec les autres partenaires montre, pour 2003, un recul significatif de la dépense en Italie ainsi qu'en Allemagne, qui descend à un quota légèrement supérieur à 13%; le Royaume-Uni, l'Espagne et la France présentent par contre une amélioration nette, la France renforçant sa

position de bénéficiaire principal du FEOGA-Garantie. Les données sur la dimension de la dépense versée sous forme de paiements directs mettent en évidence le rôle prédominant atteint par cette composante du soutien agricole. Dans la moyenne de l'Union les paiements directs absorbent à eux-seuls peu moins de 70% du FEOGA-Garantie total, avec des pointes autour des _ du total en quatre pays (France, Espagne, Royaume-Uni et Suède).

En Italie les paiements directs atteignent une part moins importante, soit 65,5% du total.

Leur valeur absolue au cours de l'an est à la baisse (-7,7%), même si la chute la plus importante a été enregistrée par l'Allemagne (-20%). Dans les deux cas, on observe que la diminution de la dépense correspondante à ce type particulier d'intervention a présenté une tendance générale à la baisse de la dépense agricole totale.

Politique de Développement Rural

En 2003, le règlement (CE) 1257/1999 sur la programmation des mesures de développement rural pour la période 2000/2006 a été modifié par le règlement (CE) 1783/2003, lui-aussi faisant partie de la réforme Fischler. Le Règ. (CE) 445/2002 aussi, concernant les conditions d'application, a été abrogé à son tour et remplacé par le nouveau Règ. (CE) 817/2004.

Les nouveaux règlements renforcent la politique de développement rural notamment dans le cadre de la qualité agroalimentaire, du respect des normes en matière d'environnement, santé publique, santé des plantes et des animaux, bien-être des animaux et sécurité sur le lieu de travail, et de la promotion du développement rural. Deux nouvelles mesures permettent de prêter plus d'attention à la qualité agroalimentaire : la "participation aux systèmes de qualité alimentaire", qui prévoit un soutien aux exploitations qui accèdent aux systèmes de qualité et la "promotion

de produits agricoles de qualité". Le respect des normes est mis en œuvre au moyen d'un soutien temporaire aux exploitations agricoles visant à couvrir partiellement les coûts et les pertes de revenu nécessaires à s'adapter à des normes contraignantes basées sur les dispositions communautaires et introduites récemment dans la législation nationale. Toujours dans le cadre du respect de cette réglementation, il est aussi possible d'activer une autre mesure qui prévoit un soutien pour l'emploi de services de consultation agricole.

Du point de vue de la promotion du développement rural, les nouveaux règlements prévoient de supporter la "gestion de stratégies intégrées de développement rural au moyen de partenariats locaux", ainsi que la possibilité d'agréger toutes ou une partie des mesures prévues par l'article 33 du Règ. (CE) 1257/99 dans une seule intervention intégrée. D'autres nouveautés concernent les

modalités de mise en œuvre de certaines mesures, telles que les investissements dans les exploitations agricoles, l'installation des jeunes agriculteurs, l'amélioration des conditions de transformation et de commercialisation des produits agricoles, les indemnités compensatoires pour les zones défavorisées, la mise en place de services de consultation, de substitution au sein de l'exploitation et d'assistance à la gestion des exploitations agricoles et la commercialisation de produits agricoles de qualité. Les interventions de développement rural sont financées au moyen d'un planning pluriannuel par les sections Orientation et Garantie du FEOGA, en fonction de la localisation de la zone intéressée par la mesure et de la nature de l'intervention. Les deux sections du Fonds interviennent ensemble seulement dans les zones concernées par l'Objectif 1. Dans les Régions de l'Objectif 1, les mesures qualifiées de "mesures d'accompagnement" (mise

Ressources FEOGA-Garantie pour les mesures de développement rural réparties par région et évolution des dépenses 2000-2003 (mio, euros)

Région	Dépense publique					Allocations 2000-2006	Avancement %
	2000	2001	2002	2003	2000-2003		
Piémont	94,5	119,7	135,8	135,1	485	863,9	56,1
Val d'Aoste	5,6	24,4	16,1	15,1	61,3	119,1	51,5
Lombardie	112,9	77,9	106,8	132,3	429,8	804,3	53,4
P.A. de Bolzano	33,4	29,8	40,1	50,7	154	265,9	57,9
P.A. de Trente	12,3	27	33	34,8	107,1	210,2	51
Vénétie	50,5	101,1	108,2	113,2	372,9	661,8	56,4
Frioul Vénétie Julienne	12,5	20,6	33,2	36,5	102,9	209,7	49,1
Ligurie	11,3	43,8	41,7	33,8	130,6	210,7	62
Emilie Romagne	111,7	114,4	128	148,3	502,3	852,2	58,9
Toscane	126,2	91,4	61	113,5	392	721,6	54,3
Ombrie	58,7	49	59,4	82,4	249,4	400,3	62,3
Marches	54,1	48,9	55	57,4	215,3	450,8	47,8
Latium	57,7	58	95,7	94,2	305,6	587,2	52
Abruzzes	27,9	43,9	34,7	29,9	136,3	290,4	46,9
Molise	4,4	5,3	5,4	7,8	22,9	45,2	50,7
Campanie	20,3	37,3	16,5	16,3	90,4	201,7	44,8
Pouilles	83,5	58,4	49	81,4	272,3	389,4	69,9
Basilicate	43,5	42,7	35,5	23	144,7	244,3	59,2
Calabre	122,1	54	50,9	22	249	299,2	83,2
Sicile	119	81,2	91,7	72,4	364,3	560,8	65
Sardaigne	102,3	73,7	62	35,6	273,6	403,7	67,8
Total	1.264,3	1.202,5	1.259,7	1.335,3	5.061,8	8.792,4	57,6
Tot. rég. hors obj. 1	769,2	849,9	948,7	1.076,8	3.644,6	6.648,1	54,8
Tot. rég. obj. 1	495,1	352,6	311	258,5	1.417,2	2.144,3	66,1

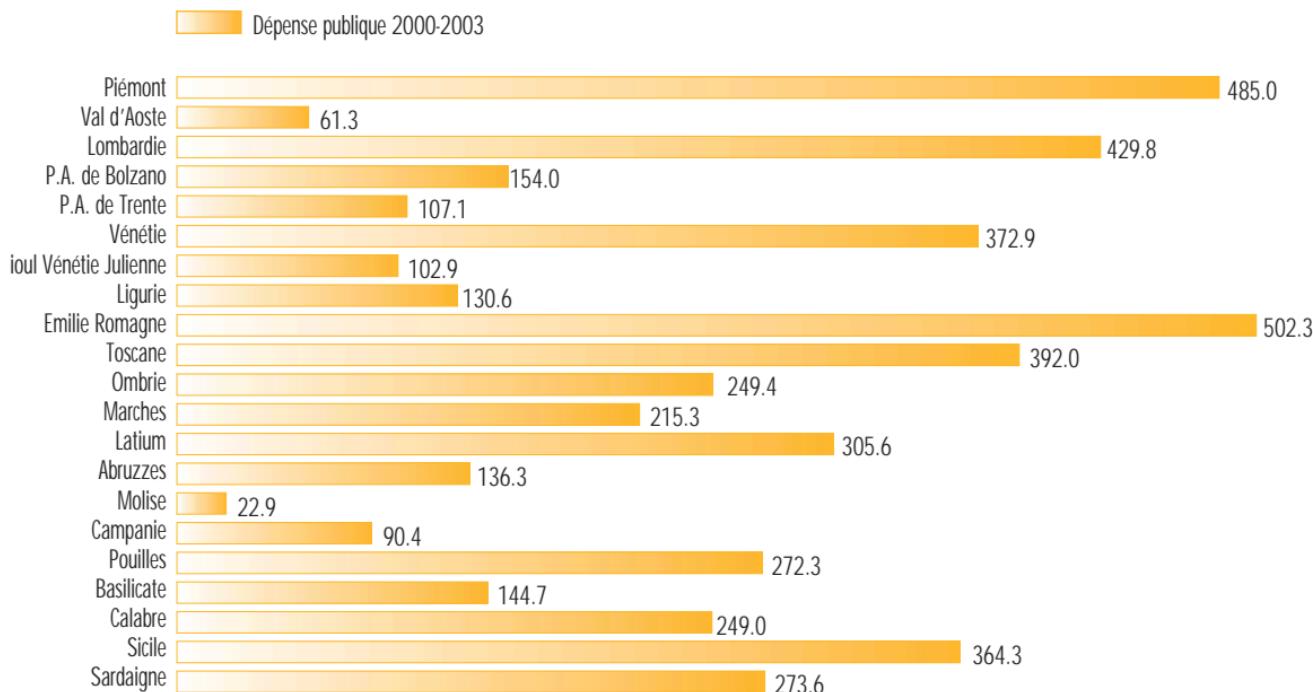
Source: calculs de l'INEA à partir des données AGEA-MIPAF, actualisés à octobre 2003.

à la retraite anticipée, mesures agri-environnementales, boisement des surfaces agricoles), les indemnités pour les zones défavorisées et les zones subissant des contraintes environnementales et les quatre nouvelles mesures de soutien à la qualité alimentaire et pour le respect des normes sont financées par la section Garantie et programmées par le biais des Plans de Développement Ruraux (PDR).

Les autres mesures de développement rural sont financées par le FEOGA-Orientation, programmées dans le cadre des Programmes Opérationnels Régionaux (POR) et intégrées par la programmation des autres Fonds Structurels dans le cadre des axes prioritaires d'intervention.

Les interventions de développement rural qui concernent les régions italiennes non comprises dans l'Objectif 1 ont en revanche été insérées dans les PDR. Ces derniers comprennent également les interventions pour les

Ressources FEOGA-Garantie pour les mesures de développement rural réparties par région et évolution des dépenses 2000-2003 (mio. euros)



zones rurales de l'Objectif 2, étant donné que, pour ces régions, les interventions sont toutes financées par la section Garantie du FEOGA. Au cours de 2004, les POR et les PDR subiront, les deux, des modifications et mises à jour qui tiennent compte, où nécessaire, des nou-

veautés introduites pour le développement rural et des nécessités éventuelles de créer une nouvelle programmation.

En ce qui concerne les mesures financées par le FEOGA-Garantie, au cours de 2003 la dépense publique a atteint environ 1.335 mil-

lions d'euros. Compte tenu de cette dépense, ajoutée à celle relative aux trois premières années de programmation, les interventions totales effectuées s'élèvent à plus de 5.000 millions d'euros, soit 58% des financements totaux relatifs à la période 2000-2006. A l'échelle

Dépenses du FEOGA-Garantie par catégories de mesure (mio, euros), 2000-2003

	2000		2001		2002		2003		2000-2003	
	Dépense Publique	% sur le total								
Investissements	22,6	1,8	153,6	12,8	222,6	17,7	334,4	25	733,2	14,5
Installation des jeunes	75,7	6	85,6	7,1	94,7	7,5	81,9	6,1	337,9	6,7
Formation	0,5	0	7	0,6	2,7	0,2	6	0,5	16,2	0,3
Mesures d'accompagnement	1.122,2	88,8	804,3	66,9	725,9	57,6	666,4	49,9	3.318,8	65,6
accompagnement nouveau régime	28,9	2,3	131,4	10,9	186,2	14,8	302,5	22,7	649	12,8
accompagnement ancien régime	1.093,4	86,5	672,8	56	539,7	42,8	364	27,3	2.669,9	52,7
Indemnités compensatoires	23,7	1,9	80,9	6,7	74,2	5,9	82,1	6,1	260,9	5,2
Autres mesures forestières	2,5	0,2	15,2	1,3	31,5	2,5	31,2	2,3	80,4	1,6
Mesures article 33	8	0,6	47,5	4	90,2	7,2	123,7	9,3	269,3	5,3
Evaluation - Mesures en cours	9,1	0,7	8,4	0,7	18	1,4	9,6	0,7	45,1	0,9
TOTAL	1.264,2	100	1.202,50	100	1.259,7	100	1.335,3	100	5.061,8	100

Source: calculs de l'INÉA à partir des données MIPAF.

régionale, le pourcentage le plus élevé de la dépense a été alloué à la Calabre, où des interventions ont été effectuées pour près de 83% du financement total. Cette dépense est déterminée par le montant élevé de ressources utilisées au cours de 2000, destinées surtout au payement d'engagements passés relatifs au Règlement (CE) 2078/92.

En général, les Régions de l'Objectif 1 présentent des pourcentages d'avancement supérieurs, étant donné que leur PDR ne comprend que les anciennes mesures d'accompagnement et les indemnités compensatoires et grâce à la dépense élevée de départ, due aux montants encore à disposition et aux engagements pris au cours de la dernière programmation. La tendance annuelle de dépense pour ces régions est donc en principe à la baisse.

Une évolution différente concerne par contre les régions non comprises dans l'Objectif 1, parmi lesquelles la Ligurie et l'Ombrie qui ont dépensé

Dépenses du FEOGA-Orientation au 31 décembre 2003 par région (mio. euros)

	Programmé 2000-06		Quotas du FEOGA à verser le 31.12.03	Dépenses effectuées au 31 décembre 2003	
	Coût Total	FEOGA-O		Coût Total	FEOGA-O
Basilicate	302,35	171,10	33,16	68,19	34,59
Calabre	820,53	410,27	79,51	197,23	85,56
Campanie	936,99	650,24	126,02	213,11	148,59
Molise	88,28	37,86	6,40	24,92	7,41
Pouilles	712,58	523,10	82,96	111,84	84,49
Sardaigne	812,16	406,08	78,66	172,60	80,00
Sicile	1.384,36	783,98	152,54	262,67	156,59
TOTAL	5.057,25	2.982,63	559,25	1.050,56	597,24

Source: calculs de l'INEA à partir des données MIPAF.

le quota le plus élevé, ayant déjà versé 62% du total affecté. Analysant la distribution de la dépense par catégorie d'intervention, on relève que les mesures d'accompagnement provenant du régime précédent absorbent une part importante ; la dépense publique qui concerne ces mesures représente, en effet, près de

53% des ressources affectées. On signale la baisse nette entre 2000 et 2003, causée par le manque de ce type d'engagements.

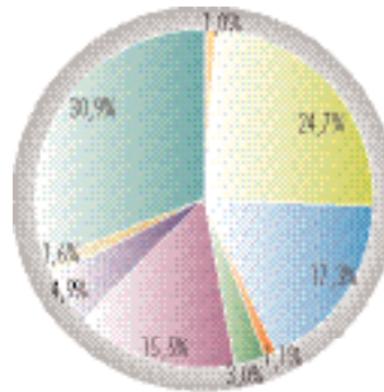
La dépense moins élevée de cette typologie est balancée par la hausse des interventions relatives à la période actuelle de programmation ; une augmentation considérable de la

dépense a été enregistrée en 2003 pour la catégorie des investissements, comprenant les mesures "investissements dans les exploitations agricoles" et "transformation et commercialisation des produits agricoles", et pour celle des interventions d'accompagnement comprises dans le nouveau régime.

En 2003, des ressources plus importantes en termes absolus ainsi qu'en pourcentage ont été affectées aussi pour les interventions prévues par l'article 33, à savoir des mesures qui représentent la partie la plus innovatrice de la nouvelle programmation. Très contents demeurent, enfin, les versements concernant les autres mesures forestières et la formation. Pour les régions comprises dans l'Objectif 1, le 31 décembre 2003 était, encore une fois, la date d'échéance de la mise en oeuvre du mécanisme de désengagement automatique.

Pour ne pas être affectées par ce mécanisme, les Administrations des

Dépenses du FEOGA-Orientation par catégories de mesure (mio, euros), 2000-2003



	TOTAL	1.050,6
Investissements	259,7	
Installation des jeunes	182,2	
Formation	11,4	
Autres mesures forestières	31,5	
Art. 33 - Environnement	162,7	
Art. 33 - Modernisation	51,2	
Art. 33 - Diversification	16,5	
Art. 33 - Infrastructures	324,7	
Art. 33 - Services	10,7	

régions comprises dans l'Objectif 1 devaient verser, avant la fin de 2003, les dépenses programmées pour les années 2000 et 2001, nettes de l'acompte octroyé par l'UE aux Autorités de Gestion (7% du total

affecté). Pour éviter le désengagement d'une partie des ressources, les régions italiennes devaient verser des dépenses pour un montant FEOGA de 560 millions d'euros; chaque région a réussi à atteindre son quota

évitant ainsi de perdre des ressources. L'analyse par typologie de dépense des POR est nettement différente de celle des PDR.

A côté des Investissements (près d'un quart de la dépense 2000-2003), les interventions infrastruc-

turales mentionnées dans les mesures de l'article 33 représentent la partie de la dépense la plus significative (30%).

Une donnée supérieure à 15% est atteinte aussi par les interventions pour l'Installation des jeunes et par

celles de type environnemental comprises dans les mesures de l'ancien article 33. Très limitées sont enfin les interventions pour la formation, la diversification des activités et pour les services à la population dans les zones rurales.

A close-up photograph of a wheat ear, showing the individual grains and the texture of the plant. A solid pink rectangular overlay covers the entire image, with the text "POLITIQUES NATIONALES ET REGIONALES" centered within it.

POLITIQUES NATIONALES ET REGIONALES

Lois Nationales

Principales orientations et stratégies pour le secteur

Le Document de programmation économique et financière 2004-2007 a identifié les priorités nécessaires pour la coordination de réformes, le développement, la compétitivité et les ressources financières. Les lignes directrices suivies pour remettre l'agriculture au centre du développement économique et social italien continuent à être les suivantes:

- accroître la compétitivité des exploitations agricoles et agroalimentaires dans le cadre d'une progressive intégration dans les rapports de filière;
- valoriser les éléments traditionnels et la spécificité de l'agriculture;
- promouvoir les valeurs multifonctionnelles: qualité des produits, protection du territoire et des ressources environnementales et du paysage; sauvegarde de la sécurité alimentaire des consommateurs;
- réformer l'administration, appli-

quant le principe de subsidiarité horizontale, la concertation sociale et économique, l'intégration des différents niveaux de *gouvernance*.

Comme indiqué par le DPEF, la manœuvre de finance publique pour 2004 a été structurée associant à l'instrument ordinaire de la Loi Financière - *Loi du 24 décembre 2003, n° 350* "Dispositions pour la formation du budget annuel et pluriannuel de l'Etat" - une disposition d'urgence en matière de développe-

ment de l'économie et de correction des comptes publics - *Loi du 24 novembre 2003, n° 326* "Dispositions urgentes pour favoriser le développement et pour la correction du cours des comptes publics".

Allégements fiscaux

Accises

La loi n° 326/03 réduit le taux pour les véhicules à moteur (art. 16) pour l'année 2003; elle confirme, pour

Loi financière 2004: financements en faveur du secteur agricole et comparaison avec l'année 2003 (milliers d'euros)

Financements	2002	2003
Fonds spécial de partie courante	58	41.087
Fonds spécial de compte capital	7.388	1.500
Financements autorisés relativement aux dispositions de la loi	240.578	305.801
Refinancement de normes renseignant sur des interventions de soutien de l'économie	200.000	302.000
Lois pluriannuelles de dépense (nette des montants déjà mentionnés à la ligne précédente)	569.386	541.443
Financements additionnels par rapport aux tableaux de la financière	58.041	-
TOTAL	875.451	889.831

2004, les facilités prévues en matière d'accises pour les réseaux de chauffage à distance alimentés avec biomasse ou énergie géothermique et d'autres produits (art.17); elle met en place, du 2 octobre 2003 au 31 décembre 2004, un taux d'accise réduit pour les consommations de gazole pour chauffage individuel ou pour d'autres utilisations.

La Financière 2004 (art. 2, alinéa 4) exempte de l'accise, en 2004, le gazole utilisé pour les cultures souterraines.

Cession de terrains

La loi du 24 novembre 2003 n° 326 (art. 28) prévoit la possibilité de titriser les terrains possédés par l'Etat. Le prix de vente des terrains pour les agriculteurs est ainsi réduit de 30% par rapport à celui de marché des mêmes biens immobiliers libres; en outre, les locataires, cultivateurs directs et exploitants agricoles surtout ont un droit d'option dans l'achat du terrain avec contrat de bail à ferme.

Rémission en matière immobilière

La loi n° 326/03 (art. 32) prévoit la possibilité de régulariser les abus de construction commis jusqu'au 31 mars 2003, y compris les constructions rurales réalisées en l'absence d'un titre abusif de construction ou sans le respecter.

Concordats et régularisations

La loi n° 326/03 (art. 33) introduit de manière expérimentale, pour la période 2003-2004, le concordat préventif et proroge (art. 34) au 16 mars 2004 plusieurs accomplissements et obligations fiscales ainsi que la définition des droits d'enregistrement, hypothécaires, cadastraux, successions et donations, INVIM. (impôt sur la hausse de la valeur des biens immobiliers) La loi du 27 février 2004, n° 47, proroge au 16 avril 2004 les termes pour bénéficier des régularisations prévues par la Loi Financière 2003. IRAP (Impôt Régional sur les Activités Productives) La Loi Financière 2004 (art. 2 alinéa 1) prévoit une

réduction de 3,10% à 1,9% du taux 2003 pour les personnes qui traillent dans le secteur agricole, les coopératives de petite pêche et leurs consortiums. A partir du 1er janvier 2004 ce taux passera à 3,75%.

TVA

La Loi Financière 2004 (art. 2 alinéa 2) proroge, pour 2004, le régime spécial pour les producteurs réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 20.658,28 euros et pour les exploitations qui exercent plusieurs activités simultanément. L'application du régime ordinaire est donc renvoyée au 1er janvier 2005.

Elle institue (art. 2, alinéa 7) pour les activités concernant la production de biens et la fourniture de services (art. 2135 du c.c.) un régime facilité pour l'application de la TVA basé sur la déduction forfaitaire, réalisée réduisant de 50% l'impôt sur les opérations imposables. Elle réduit (art. 2, alinéa 40) à 10% le taux TVA pour la fourniture d'énergie aux exploitations

agricoles.

Prorogations

La loi n° 326/03 (art. 24) proroge du 1er octobre au 31 décembre 2003 l'application du taux TVA de 10% pour les interventions de restructuration des bâtiments. La Loi Financière (art. 2 alinéa 3) proroge au 31 décembre 2004 les allégements fiscaux pour former et arrondir la propriété rurale.

La loi n° 47/04 proroge (art 6-bis) du 1er juillet 2003 au 30 septembre 2004 le taux réduit de l'impôt substitutif, correspondant à 4% de la valeur taxable, pour le transfert des terrains à orientation agricole. L'art. 23-bis proroge au 2004 et 2005 les facilités prévues pour les interventions de récupération et de restructuration des bâtiments.

Environnement et territoire

La loi du 24 septembre 2003, n° 268, de conversion du D.L du 24 juillet 2003, n° 192, institue le " Fonds pour

l'épargne hydrique et énergétique " pour augmenter l'efficacité de l'emploi de l'eau aussi au niveau des exploitations et pour réduire les coûts de l'énergie électrique. La loi du 31 octobre 2003 n°306" Dispositions pour la mise en oeuvre des obligations de l'Italie dérivées de son appartenance aux Communautés européennes" (Loi communautaire 2003) attribue au gouvernement la tâche d'adapter les règlements nationaux aux dispositions communautaires en matière de protection contre la pollution acoustique (directive 2002/49/CE). La loi du 24 décembre 2003, n. 378" Dispositions pour la sauvegarde et la valorisation de l'architecture rurale" réglemente la définition des différents types d'architecture rurale. Les régions identifient les installations d'architecture rurale situées dans leur territoire et mettent en place des programmes spécifiques visant à leur aménagement, requalification et valorisation. Le " Fonds national pour la sauvegarde et la valorisation de l'ar-

chitecture rurale " est institué avec une dotation de 8 millions d'euros par an, du 2003 au 2005. La Loi Financière 2004 (art.2, alinéa 12,c) proroge la déduction IRPEF de 36%, sur les dépenses engagées en 2004, pour les interventions d'entretien et de sauvegarde des bois. La Loi Financière 2004 (art. 4, alinéas 31-37) prévoit l'imstitution du Programme national des interventions pour le secteur hydrique, avec une limitation d'engagement de 50 millions d'euros par an pour 2005 et 2006. Le Programme des interventions est structuré par le Ministère des politiques agricoles et forestières de concert avec le Ministère des infrastructures et le Ministère de l'économie et des finances.

La loi du 6 février 2004, n° 36" Nouveau règlement du Corps forestier de l'Etat " établit que le Corps forestier est une force de police de l'Etat, spécialisée dans la défense du patrimoine agroforestier national et dans la sauvegarde de l'environnement, du paysage et de l'écosystème; il contribue à

l'exécution des services d'ordre et de sécurité publique, ainsi qu'au contrôle du territoire et notamment des zones de montagne et rurales.

Catastrophes naturelles et situations sanitaires d'urgence

La *Loi Financière 2004* (*art.4, alinéas 20-23*) prévoit que les exploitations agricoles affectées par des événements exceptionnels, y compris les catastrophes naturelles et les situations d'urgence de type sanitaire, puissent suspendre, jusqu'à une période de douze mois, le payement des cotisations de sécurité sociale. Elle prévoit, en outre, le payement échelonné des impôts (sans aucune sanction) jusqu'à vingt versements trimestriels constants, avec un taux de renvoi équivalent au taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'échelonnement. La *Loi Financière 2004* (*art. 4, alinéa 250*), pour le soutien aux exploitations agricoles affectées par certaines catastrophes (fièvre catarr-

rhale, tremblante, ESB, influence des oiseaux, écorce liégeuse, crise dans le secteur des agrumes, sharka) prévoit la répartition, pour 2004, de 25 millions d'euros.

L'arrêté du 2 avril 2004 des ministres de la Santé et des Politiques agricoles prévoit que les éleveurs puissent être dédommagés pour les animaux abattus dans les foyers de " fièvre catarrhale " identifiés, ainsi que pour les dommages indirects causés par des vaccinations et pour les avortements ou les cas de mortalité éventuels provoqués par la prophylaxie immunisante.

Filière agroalimentaire

Le *décret du Ministère des politiques agricoles et forestières du 1er août 2003*, de mise en œuvre de la *Loi Financière 2003*, établit les critères, modalités et procédures à suivre pour l'application des contrats de filière. Les facilités concernent les territoires des zones sous-exploitées (zones de l'objectif 1, objectif 2 et zones par-

dérogation 87.3.c).

La *Loi Financière 2004* (*art.4, alinéa 18*) prévoit que les révocations des financements pour des initiatives de programmation négociée (contrats de programmes) et celles relatives au crédit d'impôt agricole soient versées à nouveau dans le budget du Ministère des politiques agricoles et forestières pour être affectées aussi aux contrats de filière.

La *Loi Financière 2004* (*art.4, alinéa 42*) prévoit que les ressources financières de Sviluppo Italia, destinées aux interventions dans le secteur agroalimentaire et à aider les jeunes dans la création d'exploitations agricoles, soient transférées à l'ISMEA, qui remplace ainsi Sviluppo Italia dans ses fonctions et dans les rapports juridiques et financiers relatifs.

La *Loi Financière 2004* (*art.4, alinéa 61*) institue, auprès du Ministère des activités productives, un fonds (20 millions d'euros pour 2004, 30 millions pour 2005 et 20 millions à par-

tir de 2006) pour la mise en place d'actions de soutien à une campagne promotionnelle extraordinaire en faveur du made in Italy.

L'alinéa 62 établit que le MIPAF soit le responsable du monitorage de la marque "Naturalmente italiano", destinée aux productions agroalimentaires italiennes de qualité.

Le décret législatif du 29 mars 2004, n° 99 " Dispositions en matière de sujets et activités, intégrité de l'exploitation et simplification administrative en agriculture" prévoit que les administrations de l'Etat, régionales et locales, par des conventions spécifiques, puissent remettre à la société par actions " Buonitalia " l'exercice d'activités de fourniture de services aux exploitations agroalimentaires pour favoriser l'internationalisation des produits italiens et des marques d'origine.

Emploi

Le décret législatif du 10 septembre 2003, n° 276 " Mise en place des délégations

en matière d'emploi et de marché du travail, aux termes de la loi du 14 février 2003, n° 30 ", établit un nouveau système aussi pour le secteur agricole.

Les instruments contractuels habituels (rapport de travail salarié à temps indéterminé ou déterminé), sont maintenant intégrés par de nouveaux types de contrats de travail (administration de travail, prestations occasionnelles, etc.).

Programmation négociée

La délibération CIPE du 25 juillet 2003, n° 26, dispose la régionalisation des pactes territoriaux et la coordination entre Gouvernement et Régions pour les contrats de programme. Le DM du 19 novembre 2003 " Conditions requises et critères de priorité pour l'accès à la négociation programmée " identifie les conditions requises des sujets promoteurs et des programmes d'investissement. Le montant des investissements fixes

auxquels accorder des facilités ne doit pas être inférieur à 25 millions d'euros; en outre, les propositions les plus innovatrices en termes de processus ou de produit seront considérées comme prioritaires. La Loi Financière 2004 (art.4, alinéa 19) prévoit que, en cas de révocation des contrats de programme, les ressources soient versées à nouveau dans le budget du MIPAF pour financer aussi les contrats de filière.

Secteurs

Productions alimentaires

La loi du 27 mars 2004, n° 77, renseignant sur des dispositions urgentes relatives aux secteurs de l'agriculture et de la pêche, autorise l'AGEA (agence d'attribution des fonds agricoles) à rendre aux producteurs de lait les montants auxquels ils ont droit, suite aux vérifications régionales et relativement au volume d'exploitation supplémentaire versé de 1995 à 1996 et de 2002 à 2003. Le décret MIPAF du

26 février 2004 établit les modalités pour la mise en oeuvre du programme d'abandon de la production de lait de vache afin de favoriser la restructuration de la production laitière et de la faire rentrer dans les limites des quotas nationaux garantis. Une indemnisation différenciée est prévue en fonction de l'emplacement de l'exploitation dans les zones homogènes, de montagne, défavorisées ou de plaine. Le décret *MIPAF du 26 février 2004* établit les modalités de mise en oeuvre du régime d'aides pour la reconversion des exploitations zootechniques à lait qui participent au programme d'abandon. La reconversion des exploitations pourra bénéficier d'une dotation financière de 10 millions d'euros, à répartir entre les régions en fonction de la productivité moyenne régionale par tête de bétail. Le *DM du 22 décembre 2003, n° 23*, prévoit un cofinancement national d'environ 2,3 millions d'euros pour le programme d'amélioration de la production et de

commercialisation du miel au cours de la campagne 2003-04. La *Loi Financière 2004 (art. 4, alinéas 29-30)* repropose pour 2004 le plan triennal de la pêche et de l'aquiculture.

Productions non alimentaires

La *loi du 31 octobre 2003, n° 306* dispose la mise en œuvre de la directive 2003/30/CE 2003 sur la promotion de l'emploi de biocarburants ou d'autres carburants renouvelables dans les transports. Le décret législatif du 29 décembre 2003, n° 387 pourvoit des dispositions spécifiques en matière de valorisation énergétique des biomasses et des gaz résiduels. Le *décret n° 96/04* du Ministère de l'économie et des finances met en œuvre le Projet bio-éthanol en Italie, permettant d'utiliser 45,5 millions d'euros pour la défiscalisation partielle du bio-éthanol dans le cadre d'un projet expérimentale de trois ans pour l'emploi de biomasses et de produits dérivés de l'agriculture.

Agriculture dans les zones montagneuses

La *Loi Financière 2004 (art. 2, alinéa 12, d)* prévoit pour 2004 des réductions d'accise sur les consommations de gazole et GPL employés dans les zones montagneuses et dans d'autres territoires spécifiques. La *Loi Financière (art. 4, alinéas 38-41)* réglemente l'attribution aux " provinces des zones montagneuses " (composées au moins à 95% par des communes classifiées comme montagneux) de fonctions en matière de gestion du domaine hydrique, y compris toutes les fonctions administratives relatives aux dérivation de l'eau publique, à la recherche, extraction et emploi des eaux souterraines, à la sauvegarde du système hydrique souterrain, ainsi qu'à la définition des critères de concession et à l'encaissement des revenus relatifs. Le *décret MIPAF du 30 décembre 2003* prévoit que les produits enregistrés au sein de l'UE aux termes du règlement (CEE) n° 2081/92 sur la protection des

indications géographiques et des appellations d'origine des produits agricoles, puissent être inscrits au tableau des produits de montagne, institué par la Loi Financière 2003.

Instruments fiscaux, financiers et d'assurance

Réorganisation des encouragements
La loi du 29 juillet 2003, n° 229 (loi de simplification 2001) renseigne sur les interventions en matière de qualité de la régulation, réorganisation des normes et codification. A signaler l'art. 5 de la loi, qui concerne la réorganisation en matière d'encouragements aux activités productives. La loi du 24 septembre 2003, n° 268 réglemente la "renégociation" des prêts agricoles, offrant aux exploitants agricoles la possibilité d'accéder aux prêts à des conditions meilleures que celles des autres secteurs productifs, y compris celui des prêts au logement.

Crédit d'impôt pour les nouveaux investissements

Le décret du Ministère des politiques agricoles et forestières du 29 décembre 2003 fixe à 105 millions d'euros jusqu'au 30 juin 2004 le montant de ressources destinées aux investissements effectués dans les zones défavorisées (60% du financement total). A partir du 1er juillet 2004, les affectations non utilisées sont disponibles pour les investissements réalisés sur le territoire italien entier.

Activités liées et services

La Loi Financière 2004 (art.2, alinéa 6, a) a modifié le texte unique des impôts sur les revenus, introduisant un principe important pour la taxation du revenu des activités liées, au moyen de tarifs d'estimation. Le décret du 19 mars 2004 a identifié les activités liées suivantes: la production de viandes et de produits de l'abattage, la transformation et conservation des pommes de terre, la production de

jus de fruits et de légumes, la production d'huile d'olive et de graines oléagineuses, d'huile de graines de maïs, le traitement hygiénique du lait et production des dérivés du lait, la transformation du grain, la production de vins, vinaigre, cidre et d'autres boissons fermentées. La Loi Financière 2004 (art. 2, alinéa 6b) a prévu la mise en place d'un coefficient de rentabilité de 15% sur le montant des rétributions aux fins de la TVA obtenues avec les "autres activités liées", différentes de celles énumérées dans le décret susmentionné. L'application forfaitaire de la détermination du revenu est étendue aux activités directes à la fourniture de services, appliquant au montant des rétributions aux fins de la TVA un coefficient de rentabilité de 25%.

Taxation des coopératives

La Loi Financière 2004 (art.2, alinéa 8) modifie la taxation sur les revenus des coopératives agricoles et de la petite pêche.

Les activités dont le revenu est exempt d'impôts sont étendues à d'autres secteurs, comprenant ainsi, au-delà de la manipulation, transformation et aliénation de produits agricoles, zootechniques et animaux, attribuées par les associés, les activités destinées à la conservation et valorisation de ces produits.

Crédits et assurances de soutien

La loi n° 77/04 prévoit des mesures en faveur des exploitants agricoles ayant pourvu de produits les exploitations agroalimentaires en difficulté. Les financements, de la durée maximale de 60 mois, sont garantis par les crédits des producteurs en faveur des exploitations admises à l'administration extraordinaire (gestion de crises) et, de façon subsidiaire, par le Fonds interbancaire de garantie.

Le décret législatif du 29 mars 2004, n° 102^e Interventions financières de soutien aux exploitations agricoles "réglemente le Fonds de solidarité nationale et introduit des instruments financiers spécifiques qui remplacent

la loi 185/92. Ils comprennent:

- augmentation des cotisations publiques sur les primes d'assurance jusqu'à 80% du paramètre contributif seulement pour les contrats qui prévoient, en tant que condition contractuelle, un "seuil d'indemnisation" de 30% (20% pour les zones défavorisées, indiquées dans les PDR);
- fixation du paramètre contributif à 50% pour les contrats d'assurance sans appliquer de "seuils" particuliers;
- obligation, pour les producteurs, d'assurer toutes les cultures de l'exploitation au sein de la même commune;
- faculté des Régions, en cas de dommages aux productions, de choisir les mesures d'aide à mettre en place (subventions en compte capital, prêts bonifiés, facilités dans le cadre de la sécurité sociale).

Développement de l'exploitation

Exploitant agricole

Le décret législatif n° 99/04 (art. 1)

définit la nouvelle figure d'Exploitant agricole professionnel (EAP), qui remplace celle d'Exploitant agricole à titre principal (EATP). L'EAP peut bénéficier des allègements fiscaux, en matière d'imposition directe et des crédits, établis pour les cultivateurs directs. La catégorie des "exploitants agricoles professionnels" comprend aussi les sociétés de personnes, coopératives et de capitaux, y compris celles de type consortial.

Sociétés agricoles

Le décret législatif n° 99/04 (art. 2) prévoit que l'indication de société agricole doive apparaître dans la raison ou l'appellation sociale. Les sociétés agricoles qui ont la qualification d'exploitant agricole professionnel (EAP) peuvent accéder aux mêmes allègements fiscaux et de crédit prévus par les dispositions en vigueur pour les cultivateurs directs. Pour les sociétés dans lesquelles au moins 50% des associés sont représentés par des cultivateurs directs, on prévoit l'extension du droit de préemption et de rachat

des fonds indiqués par les dispositions en vigueur.

Jeunes entrepreneurs

Le décret législatif n° 99/04 (art. 3) introduit un crédit d'impôt de 5.000 euros annuels pour 5 ans pour les jeunes exploitants – organisés aussi dans des formes sociétaires – qui accèdent à la prime de première installation prévue par le règlement (CE) 1257/99 sur le développement rural.

Organisations de producteurs

Le décret législatif n° 99/04 (art. 6) précise les objectifs des organisations de producteurs et le contenu nécessaire de leurs statuts, prévoyant l'institution, auprès du MIPAF, du Tableau national des organisations de producteurs.

Intégrité de l'exploitation

Le décret législatif n° 99/04 (art. 7-12) définit le " compendio unico " comme une étendue de terrain en mesure d'atteindre des niveaux minimums de rentabilité, prévoyant des exemptions et facilités sur les impôts et d'autres charges pour sa constitution et son entretien. Des dégrèvements fiscaux sont prévus pour les exploitations agricoles et pour le remembrement de domaines ruraux, accompagnés par des encouragements pour le remembrement des exploitations et pour la valorisation du patrimoine des habitations rurales.

Simplification

Le décret législatif n° 99/04 (art. 13-16) réglemente le fascicule électronique de l'exploitation et la carte de l'agriculteur, d'après les indications du règ. (CE) 1782/03 et dicte, en outre, des normes pour simplifier les obligations comptables et administratives et rendre plus certaine la définition des différends sur les aides publiques en agriculture.

Biotechnologies

La Loi Financière 2004 (art. 4, alinéas 46-48) institue l'Institut de la recherche et des applications biotechnologiques pour la sécurité et la valorisation des produits typiques et de qualité, dont le siège est à Foggia.

Dépenses Régionales

Au cours des dernières années, la déconcentration de pouvoirs et compétences réalisée par les lois Bassanini a modifié les rapports entre Régions, Etat et Collectivités locales; l'introduction du principe de subsidiarité assigne, en outre, d'une manière générale, les compétences au gouvernement territorial le plus proche des citoyens.

En ce qui concerne les données de la dépense versée par les Régions, dans le cadre du financement global du secteur, on remarque toutefois que, en réalité, ce processus ne s'est pas encore conclu.

Six ans après la promulgation du décret législatif n° 403/98 dans certaines Régions le processus de décentralisation n'est pas encore assez répandu aux différents niveaux des administrations locales et, au niveau des provinces, il a été quelquefois réalisé seulement sur le papier.

Par le transfert des fonctions, l'activité administrative de l'Etat a toutefois évolué vers une activité qui tend à la coordination et au raccordement des niveaux territoriaux.: l'Etat est donc devenu un repère dans la sauvegarde des intérêts nationaux et un garant de l'égalité des droits pour tous les citoyens.

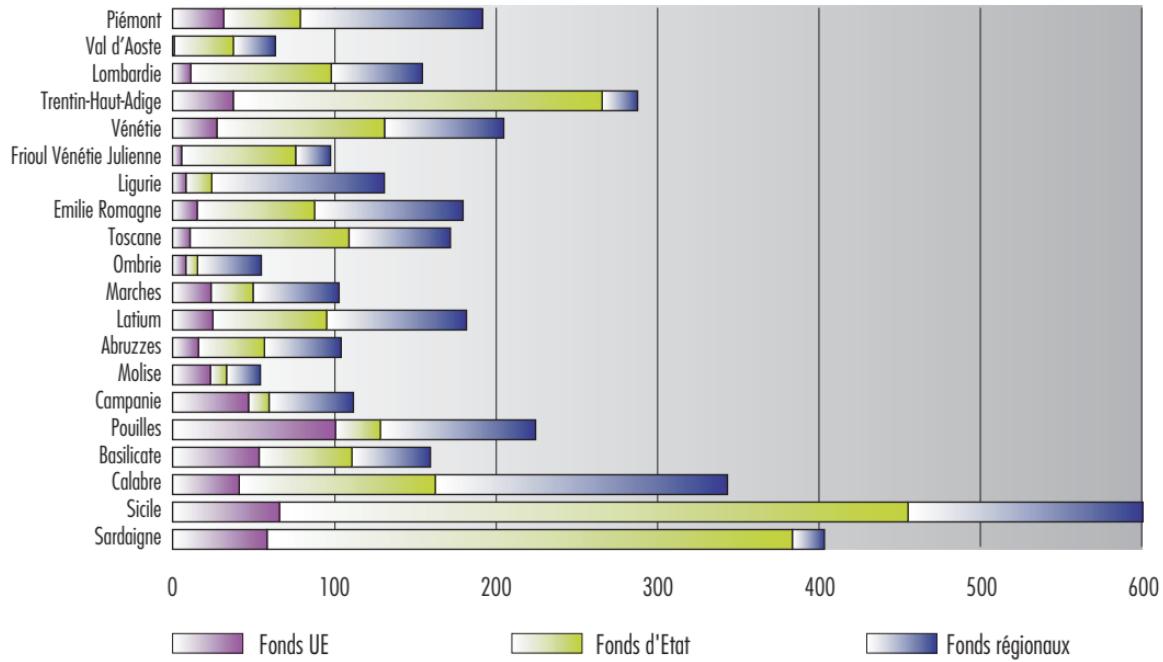
Les fonctions de programmation, orientation et coordination et, notamment, celles qui demandent l'exercice unitaire au niveau régional relèvent de la Région.

L'égalité institutionnelle entre "Municipalités, Provinces, Villes, Régions et Etat" (nouvelle formulation de l'article 114 de la Constitution) a causé l'annulation des contrôles effectués par l'organisme supérieur dans la hiérarchie comme, par exemple, celui effectué sur les Régions ordinaires par la Commission Gouvernementale de Contrôle.

La Cour des Comptes continue, par contre, son monitorage en matière de Contrôle de gestion, renforcé par la loi "La Loggia" (loi 131/2003) qui lui attribue la tâche de vérifier que les Municipalités, Provinces, Villes et Régions respectent les équilibres de budget fixés par le Pacte de stabilité intérieur, ainsi que les obligations qui dérivent de l'appartenance à l'UE.

La loi n° 131/03 "Dispositions pour l'ajustement de l'organisation de la République aux termes de la loi constitutionnelle du 18 octobre 2001, n° 3" représente un tournant dans le processus d'application de la réforme constitutionnelle, étant donné qu'elle aborde tous les noeuds de la loi constitutionnelle renvoyant sa réalisation à des lois spécifiques de l'Etat ou de la Région. Les fonctions administratives déjà assignées par la réforme "Bassanini" sont en outre exclues de toute attribution.

Moyenne triennale de la dépense versée par les Régions pour le secteur agricole 1999-2001 (milliers d'euros)



Aides d'Etat

Avant le 30 juin de chaque année, un rapport renseignant sur tous les régimes d'aide qui existent dans le secteur agricole doit être envoyé à la Commission Européenne.

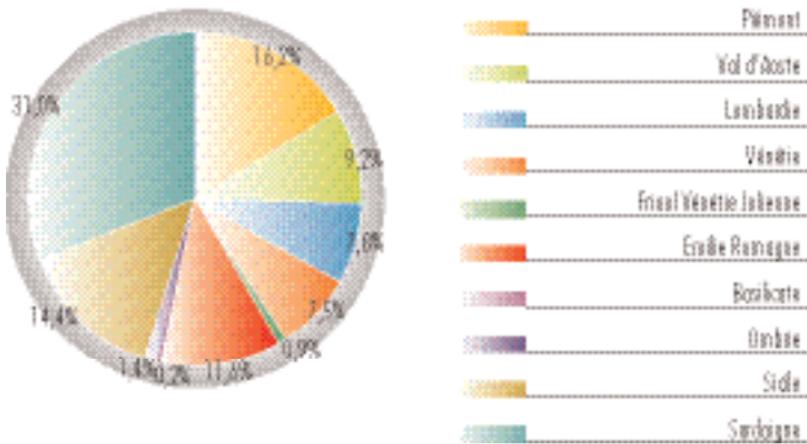
Les Régions, responsables de la mise en place de la politique relative aux aides d'Etat, doivent donc rédiger des rapports pour chaque régime d'aides de leur ressort.

En 2002 d'importants résultats ont été atteints en matière d'aides d'Etat dans le secteur agricole, et cela grâce notamment à une intense activité de négociation, dialogue et collaboration avec la Commission européenne.

Le rapport montre, en effet, que 94 régimes ont été mis en œuvre au cours de l'année de référence. Il s'agit de régimes de durée pluriannuelle, qui ont donc été complètement mis en place en 2002, ainsi que de régimes annuels dont la validité s'est achevée le 31 décembre.

En outre, du point de vue qualitatif, les aides d'Etat n'ont pas été utilisées d'une manière générale mais spéci-

Distribution % du total des paiements, 2002



Source: calculs de l'INRA à partir du Rapport annuel sur les aides d'Etat.

fique, visant aux objectifs communs de la PAC ou à d'autres partagés par la PAC, sans donner en tous cas lieu à une duplication des interventions.

Du point de vue financier, les payements effectués en 2002 sous forme

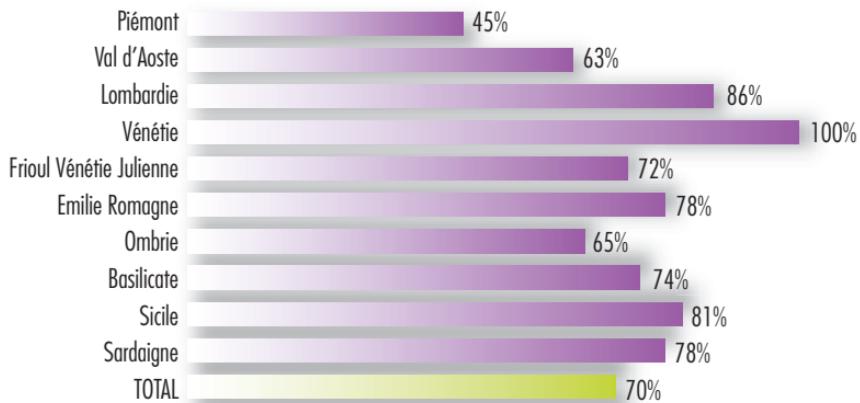
d'aides d'Etat s'élèvent à peu plus de 174 millions d'euros, contre 249 millions d'euros d'engagements, avec une capacité de dépense de 70%. Au niveau régional, l'indicateur financier atteint des niveaux plus élevés en

Vénétie (100%) et en Lombardie (86%), suivies par la Sicile, l'Emilie Romagne et la Sardaigne, où la capacité de dépense s'élève aux alentours de 80%.

Les données sur les paiements montrent que, au total, la Région qui enregistre la plus haute concentration de ressources est la Sardaigne (31%), suivie par le Piémont (16%), la Sicile (14%) et l'Emilie Romagne (12%).

Enfin, il faut souligner que ces données ne tiennent pas compte des aides additionnelles de l'Etat aux termes des articles 51 et 52 du Règ. (CE) n° 1257/99, d'après lesquels chaque Région a la possibilité de renforcer de manière sensible son Plan de Développement Rural (PDR) ou Programme Opérationnel Régional (POR). Ces aides, la plupart des fois, font partie de rapports spécifiques en annexes aux Plans mêmes, afin d'évaluer l'efficacité totale de ces instruments de programmation économique.

Capacité de dépense pour les aides d'Etat au niveau régional, 2002



Source: calculs de l'INEA à partir du Rapport annuel sur les aides d'Etat.

APPENDICE

Glossaire

Affectations - Ce terme indique le montant de flux de crédit déterminés, dans un certain laps de temps, depuis l'octroi de nouveaux crédits.

Consistance - Ce terme indique les placements du système bancaire, à savoir le montant des financements qui doivent encore être encaissés par les banques à dette résiduelle des financements qu'elles-mêmes ont octroyé à leurs clients.

Consommations intermédiaires agricoles - Cet agrégat comprend les dépenses courantes des exploitations agricoles. Il a subi des innovations importantes avec le SEC95. Il inclut les semences, les engrains, les pesticides, les aliments pour animaux, l'énergie, l'eau utilisée pour l'irrigation et différents services. Les données du RICA ont permis de calculer différentes composantes de façon plus complète. De nouveaux éléments ont également été identifiés, en plus des consommations traditionnelles. Il s'agit notamment de la manu-

tention et de la réparation des machines et équipements agricoles, des frais de vétérinaire, des dépenses de transformation et de mise en bouteille, des expérimentations et des analyses techniques, des dépenses de publicité, des études de marché et des services de recherche, des dépenses associatives, des frais d'assurance, des dépenses bancaires et financières, et des dépenses en conseil juridique et comptable.

A tous ces postes, il convient d'ajouter les réemplois, qui comprennent aussi bien les produits réutilisés dans l'exploitation, que les ventes entre exploitations agricoles.

Coûts fixes - Charges supportées pour l'emploi de facteurs qui durent plusieurs années: amortissements, intérêts, loyers, rémunération des salariés permanents et de manière générale tous les coûts qui à court terme ne varient pas en fonction de la production.

Coûts variables - Coûts supportés pour l'emploi de facteurs qui se déprécient

totallement, dont l'énergie, la location, la rémunération du travail temporaire et, de manière générale, tous les coûts qui varient en fonction de la production.

ETA - Entreprises de Travaux Agricoles - Fourniture de matériel par des entreprises et/ou des sociétés spécialisées dans la réalisation d'activités productives agricoles (labours, semis, récolte, etc.).

MBS - Marge Brute Standard - Pour chaque activité productive de l'exploitation, cet indice est obtenu en faisant la différence entre la production commercialisable et la somme de certains coûts spécifiques (semences, engrains, pesticides, aliments pour animaux, fourrage, etc.). Les coûts de main d'œuvre et de machines ne sont pas pris en compte. On qualifie de "standard" les marges brutes qui sont calculées de cette manière, car la production commercialisable et les coûts sont calculés sur une moyenne de trois ans et font référence à la zone d'altitude de chaque

régin. Les MBS sont exprimées en écus et sont actualisées par l'INEA, lors des enquêtes structurelles et des recensements réalisés par l'ISTAT. La somme des MBS résultant des différentes activités productives d'une exploitation, équivaut à la dimension économique de l'exploitation et est exprimée en UDE.

Modes d'exploitation

- faire-valoir direct;
- exploitation de type sociétaire;
- métayage.

Modes de faire-valoir de la SAU - Rapport entre l'exploitation et le capital foncier (propriété ou location).

OTEX - Orientation Technico-économique des Exploitations - Les exploitations agricoles sont classées par OTEX en fonction de l'importance économique des différentes activités productives qu'elles comportent et en fonction de leur combinaison. Pour cela, on utilise les MBS de la zone dans laquelle l'exploitation se situe. On multiplie les

hectares cultivés ou le nombre de têtes élevées par la MBS correspondante. La combinaison obtenue est rapportée à une classification typologique. Cette dernière permet d'individualiser les OTEX en fonction des critères établis à l'échelle européenne, critères valables pour l'ensemble des statistiques officielles. Une exploitation est dite spécialisée quand la MBS d'une activité ou de plusieurs activités productives similaires dépasse les deux tiers de la MBS totale de l'exploitation. La typologie communautaire des exploitations agricoles a été instituée par la Décision 85/377 de la Commission Européenne modifiée en dernier lieu par la Décision du 16 mai 2003.

PIB - Produit Intérieur Brut - C'est le résultat final de l'action des unités productives qui opèrent dans le territoire économique d'un pays donné. Le PIB comprend la valeur totale des biens et services produits au sein d'un territoire donné, au cours d'une période donnée (en général une année solaire). Il ne

prend pas en compte la valeur des biens et services intermédiaires.

Production au prix de base - Dans le secteur agricole, depuis l'introduction du SEC95, on a recours à l'Unité d'Activité Economique Locale (UAEL) pour décrire le processus de production, les revenus qui en découlent et les relations d'ordre technico-économique entre les unités de production. On a ainsi dépassé le concept de "exploitation agricole nationale" qui permettait auparavant de prendre en compte l'ensemble des UAEL agricoles, classées en fonction de leur activité principale. Ces dernières constituent la "branche de l'activité économique agricole" vers laquelle conflue le résultat des activités secondaires, en plus du résultat de l'activité agricole proprement dite. Pour les activités secondaires, il s'agit par exemple de la transformation des produits agricoles par l'exploitation et/ou de certains services et autres fonctions productives (sylviculture, etc.). Le concept de "production" est lié à celui d'UAEL. Dans la

méthodologie du SEC95, ce premier concept comprend non seulement les produits à lancer sur le marché, à un prix économiquement juste (production destinée à la vente), mais également des produits qui sont réutilisés par les producteurs respectifs en tant que consommations finales ou qu'investissements (production pour un usage final personnel). Ce nouveau système dépasse donc l'ancien concept de "production brute commercialisable", puisqu'il prend en compte les réemplois, en plus de la production vendue sur le marché, conservée sous forme de stock ou encore auto-consommée. La part de production utilisée en tant que consommations intermédiaires par l'agent même qui a contribué à sa production constitue les réemplois. D'importantes innovations ont également été réalisées dans le système des prix et la valorisation de la production. D'après le nouveau SEC, toutes les productions destinées à la vente ou à d'autres utilisations doivent être évaluées au prix de base. Ce dernier inclut les subventions à la produc-

tion et mesure donc la somme effectivement perçue par le producteur. Les autres aides qui ont pour but d'apporter un soutien plus général (ex: mesures d'accompagnement, gel des terres, aides nationales et régionales) sont cependant exclues du calcul.

PBC - Production Brute Commercialisable - C'est la valeur des produits que l'exploitation peut vendre, affecter à l'autoconsommation, à la rémunération des salariés et aux immobilisations. Elle prend en compte aussi les variations des stocks de produit au magasin et, pour les élevages, les hausses de valeurs enregistrées dans l'exercice pour les têtes destinées à l'engraissement et pour celles d'élevage qui passent de catégorie. La production commercialisable comprend aussi les survenances actives (dérivées de crédits, portefeuille, dettes) et les autres recettes d'exploitation, parmi lesquelles celles dérivées d'activités agrotouristiques liées à l'exploitation, des baux actifs et de la location de machines pour l'exploitation (si occa-

sionnelle), ainsi que les subventions publiques perçues par l'exploitation pour des catastrophes naturelles, pour le soutien des charges, pour des terrains pris en location, pour des subventions TVA actives.

Revenu net - C'est la rémunération de tous les facteurs qui appartiennent à l'exploitant agricole: terre, travail et capital.

SN - Solde Normalisé - Exprimé en pourcentage, il est obtenu en faisant le rapport entre le solde simple (exportations - importations) et le volume de commerce (exportations + importations). Il varie entre -100 (absence d'exportations) et +100 (absence d'importations) et permet de comparer la performance commerciale d'agrégats de différents produits et de produits de valeur absolue différente.

Subventions à la production - Primes et compléments versés au secteur agricole par les organismes publics.

SAU - Surface Agricole Utile - Elle est composée de l'ensemble des cultures arables, prairies permanentes et pâturages, cultures ligneuses, potagers domestiques et châtaigneraies à fruits.

Superficie totale d'exploitation - Pour les enquêtes structurelles sur les exploitations agricoles, la totalité de la SAU, les cultures sylvestres (bois et peupleraies), la superficie agricole non utilisée et la superficie rentrant dans le périmètre des terrains d'exploitation sont pris en compte.

Cette définition diffère donc de la notion classique qui est adoptée pour les statistiques agricoles. Cette dernière prend en effet également en compte les terrains abandonnés qui ne font pas partie de l'exploitation agricole.

UDE - Unité de Dimension Européenne - C'est un multiple de l'écu de référence avec lequel on mesure la MBS de l'exploitation. A partir de 2001 le RICA a adopté la MBS 1996 pour laquelle 1 UDE = environ 1.200 euros;

pour les années précédentes la MBS 1996 équivalait à 912 euros.

UTA - Unité de Travail Annuel - D'après la définition de l'UE pour les enquêtes structurelles, l'UTA équivaut à la contribution d'au moins 2200 heures par an pour un membre de la famille et de 1800 heures pour un salarié.

UTH - Unité Travailleur Homme - C'est un indice de la comptabilité nationale qui permet de mesurer le volume total de travail employé pour produire au sein du pays.

Il s'agit de quantités homogènes, en terme de temps de travail. Le travail exprimé en UTH (ou "équivalents travailleurs") prend notamment en compte les travailleurs irréguliers, les travailleurs non déclarés, les étrangers non-résidents et les travailleurs ayant un second emploi.

VA - Valeur Ajoutée - Cet agrégat résulte de la différence entre la valeur de la production de biens et services

réalisée par chaque secteur de production, et la valeur des biens et services intermédiaires utilisés pendant la période considérée. Elle correspond à la somme des revenus et des amortissements de chaque secteur. Depuis l'introduction du SEC95, la VA et la production ne sont plus évaluées en fonction du coût des facteurs, puisque le concept de prix de base a été introduit. Ce dernier prend en compte le montant des subventions, qui varient en fonction de la valeur des biens produits (à l'exception des aides compensatoires qui ne sont pas directement liées aux quantités produites).

Les impôts spécifiques sur les produits sont exclus. Contrairement à la VA évaluée en fonction du coût des facteurs, la VA au prix de base inclut les autres impôts sur la production et exclut les autres aides à la production. La VA au prix de base correspond à la production, nette des consommations intermédiaires.

Adresses et Sites Utiles

**Ministère des Politiques agricoles
et forestières MIPAF**
Via XX Settembre, 20 - Roma
www.politicheagricole.it

DEPARTEMENTS REGIONAUX DE L'AGRICULTURE

Abruzzes
Il Dipartimento
Via Catullo, 17 - Pescara
085/7672977
www.regione.abruzzo.it

Basilicate
Via Anzio, 44 - Potenza
0971/448710
www.regione.basilicata.it

Calabre
Via S. Nicola, 5 - Catanzaro
0961/744359
www.regione.calabria.it

Campanie
Centro direzionale isola A/6 - Napoli
081/7533510
www.regione.campania.it

Emilie Romagne
Viale Silvani, 6 - Bologna
051/284516
www.regione.emilia-romagna.it

Frioul Vénétie Julienne
Via Caccia, 17 - Udine
0432/555111
www.regione.fvg.it

Latium
Via Rosa Raimondi Garibaldi, 7
- Roma
06/5168130
www.regione.lazio.it

Ligurie
Via D'Annunzio, 113 - Genova
010/5485722
www.regione.liguria.it

Lombardie
Piazza IV Novembre, 5 - Milano
02/67652505
www.regione.lombardia.it

Marches
Via Tiziano, 44 - Ancona
071/8063661
www.agri.marche.it

Molise
Via Nazario Sauro, 1 - Campobasso
0874/4291
www.siar.molise.it

Piémont
Corso Stati Uniti, 21 - Torino
011/4321680
www.regione.piemonte.it

Pouilles
Lungomare N. Sauro, 45 - Bari
080/5405202
www.agripuglia.it

Sardaigne
Via Pessagno, 4 - Cagliari
070/302977
www.regione.sardegna.it

Sicile
Viale Regione Siciliana, 2675
ang. Via Leonardo da Vinci - Palermo
091/6966066
www.regione.sicilia.it

Toscane
Via di Novoli, 26 - Firenze
055/4383777
www.rete.toscana.it

Province Autonome de Trente

Località Melta, 112 - Trento

0461/495111

www.provincia.trento.it

Province Autonome de Bolzano

Via Brennero, 6 - Bolzano

0471/992111

www.provinz.bz.it

Ombrie

Centro direzionale Fontivegge

Perugia

075/5045130

www.regione.umbria.it

Val d'Aoste

Quart - loc. Amerique, 127/a - Aosta

0165/275411

www.regione.rda.it

Vénétie

Palazzo Balbi - Dorsoduro 3901

Mestre

041/2792832

www.regione.veneto.it

ORGANISMES NATIONAUX DE RECHERCHE**ANPA****Agenzia Nazionale per la Protezione dell'Ambiente**

Via Vitaliano Brancati, 48 - Roma

www.sinanet.anpa.it

APRE**Agenzia per la Promozione della Ricerca Europea**

P.zza G. Marconi, 25 - Roma

www.apre.it

CNR**Consiglio Nazionale delle Ricerche**

Piazzale Aldo Moro, 1 - Roma

www.cnr.it

ENEA**Ente per le nuove tecnologie, l'energia e l'ambiente**

Strada Prov. Anguillarese, 301

Santa Maria di Galeria (RM)

www.enea.it

ENSE Ente nazionale sementi elette

www.ense.it

ENTE NAZIONALE RISI

www.enterisi.it

Federalimentare

www.federalimentare.it/home.html

INEA**Istituto Nazionale di Economia****Agraria**

Via Barberini, 36 - Roma

www.inea.it

INFS**Istituto Nazionale per la Fauna Selvatica**

Via Cà Fornacetta, 9

Ozzano dell'Emilia - Bologna

INN**Istituto Nazionale della Nutrizione**

Via Ardeatina, 546 - Roma

www.inn.ingrm.it

IREPA**Istituto ricerche economiche per la pesca e l'acquacoltura**

www.irepa.org

ISMEA**Istituto di Servizi per Mercato****Agricolo Alimentare**

Via C. Celso, 6 - Roma

www.ismea.it

ISTAT

Istituto Nazionale di Statistica
Via Cesare Balbo, 16 - Roma
www.istat.it

Istituto Guglielmo Tagliacarne
Via Appia Pignatelli, 62 - Roma
www.tagliacarne.it

Istituto Nazionale di Apicoltura
Via di Saliceto, 80 - Bologna
www.inapicoltura.org

ISAE
Istituto di studi e analisi economica
www.isae.it

Istituto Superiore di Sanità
Viale Regina Margherita, 299 - Roma
www.iss.it

NOMISMA
Strada Maggiore, 44 - Bologna
www.nomisma.it

UCEA
Ufficio Centrale di Ecologia Agraria
Via del Caravita, 7/a - Roma
www.ucea.it

**INSTITUT DE RECHERCHE
ET D'EXPERIMENTATION
AGRICOLE**

**Istituto Agronomico
per l'Oltremare**
Via Cocchi, 4 - Firenze
www.iao.florence.it

**Istituto Centrale per la Ricerca
Scientifica e Tecnologica Applicata
al Mare**
Via di Casalotti, 300 - Roma
www.icram.org

Ist. Sper. Agronomico
Via Celso Ulpiani, 5 - Bari
www.inea.it/isa/isa.html

Ist. Sper. Lattiero Caseario
Via A. Lombardo, 11 - Lodi (MI)
www.ilclodi.it

Ist. Sper. per l'Agrumicoltura
Corso Savoia, 190 - Acireale (CT)
www.gte.it/piante

**Ist. Sper. per l'Assestamento
Forestale e l'Apicoltura**
P.zza Nicolini, 6 - Trento (Villazzano)
www.isafa.it

Ist. Sper. per la Cerealicoltura
Via Cassia, 176 - Roma
www.cerealicoltura.it

Ist. Sper. per le Colture Foraggere
Viale Piacenza, 29 - Lodi (MI)
<http://www.isnp.it/irsa/ISCF.htm>

Ist. Sper. per le Colture Industriali
Via di Corticella, 133 - Bologna
<http://www.sipeaa.it/isci2/home2.htm>

Ist. Sper. per la Elaiotecnica
Via Cesare Battisti, 198 - Pescara
www.inea.it/udi/Ricerca/Elaio

Ist. Sper. per l'Enologia
Via Pietro Micca, 35 - Asti
<http://www.isnp.it/irsa/ISEnol.htm>

Ist. Sper. per la Floricoltura
Corso degli Inglesi, 508
Sanremo (IM)
www.inea.it/istflo/istinfo.htm

Ist. Sper. per la Frutticoltura
Via Fioranello, 52 - Roma (Ciampino)
www.inea.it/isf/Institute/italy.html

**Ist. Sper. per la Meccanizzazione
Agricola**
Via della Pascolare, 16 (Via Salaria,

km. 29,200) - Monterotondo (Roma)
[www.inea.it/udi/Collab/ISMA/
Index.html](http://www.inea.it/udi/Collab/ISMA/Index.html)

**Ist. Sper. per la Nutrizione
delle Piante**
Via della Navicella, 2 - Roma
www.isnp.it

Ist. Sper. per l'Orticoltura
Via dei Cavalleggeri, 25
Pontecagnano (SA)
www.inea.it/udi/Ricerca/ISOR

Ist. Sper. per la Patologia Vegetale
Via Carlo G. Bertero, 22 - Roma
www.ispare.it

Ist. Sper. per la Selvicoltura
Viale Santa Margherita, 80 - Arezzo
www.selvicoltura.org

**Ist. Sper. per lo Studio e la
Difesa del Suolo**
Piazza M. D'Azelio, 30 - Firenze
www.inea.it/issds/index.htm

Ist. Sper. per il Tabacco
Via P. Vitiello, 66 - Scafati (SA)
www.inea.it/ist/home.htm

Ist. Sper. per la Viticoltura
Via 28 Aprile, 26 - Conegliano (TV)
www.inea.it/isv/isv.html

Ist. Sper. per la Zoologia Agraria
Via Lanchiola, 12a - Firenze
www.isza.it

Ist. Sper. per la Zootecnia
Via O. Panvinio, 11 - Roma
www.isz.it

INSTITUTIONS NATIONALES

Ministère de l'Environnement
www.minambiente.it

Sénat de la République
www.senato.it

Chambre des Députés
www.camera.it

Corps forestier de l'Etat
www.corpoforestale.it

EUROPEAN UNION

Union Européenne
www.europa.eu.int

Commission Européenne
www.europa.eu.int/comm

Eurostat
www.europa.eu.int/comm/eurostat

DG VI - Agriculture
[www.europa.eu.int/comm/agriculture/
index_it.htm](http://www.europa.eu.int/comm/agriculture/index_it.htm)

SITES INTERNATIONAUX

**Consiglio Internazionale
dell'Olio EVO**
<http://www.internationaloliveoil.org/economics2.asp>

FAO
www.fao.org

**INRA Institut national de la
recherche agronomique**
www.inra.fr

IFAD
www.ifad.org

WTO
www.wto.org

Comité de rédaction

Alessandro Antimiani (coordination), Sabrina Giuca, Francesca Marras et Roberta Sardone

Groupe de travail

Davide Bortolozzo, Lucia Briamonte, Antonella De Cicco,
Roberto Giordani, Stefania Luzzi Conti, Franco Mari, Bruno Massoli,
Roberto Murano, Cristina Nencioni, Mauro Santangelo et Antonella Trisorio

Aménagement de l'édition

Federica Giralico

Elaborations

Fabio Iacobini et Marco Amato

Projet graphique

Sofia Mannozzi

Réalisation graphique

Mariano Gigli

Secrétaire

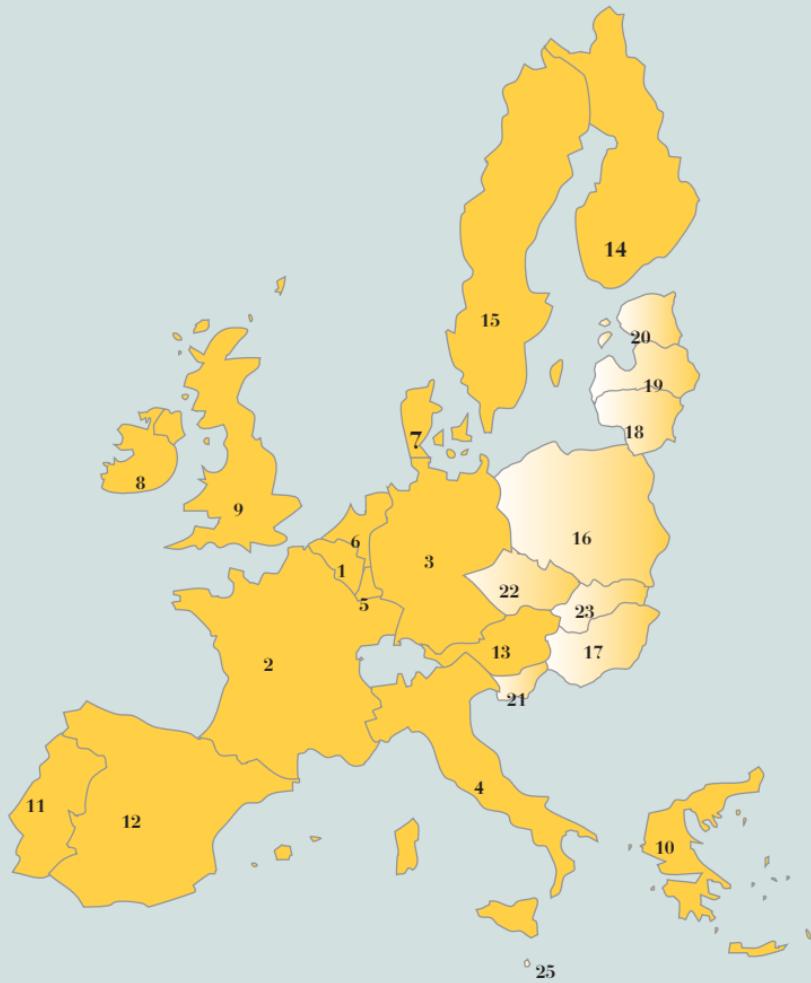
Elisabetta Alteri et Claudia Pasiani

Edition Internet

Roberta Merlini et Massimo Perinotto

Traduction

Valentina de Biase



PAYS UE

- 1 Belgique (€)
- 2 France (€)
- 3 Allemagne (€)
- 4 Italie (€)
- 5 Luxembourg (€)
- 6 Pays Bas (€)
- 7 Danemark
- 8 Irlande (€)
- 9 Royaume-Uni
- 10 Grèce (€)
- 11 Portugal (€)
- 12 Espagne (€)
- 13 Autriche (€)
- 14 Finlande (€)
- 15 Suède

NOUVEAUX PAYS MEMBRES

- 16 Pologne
- 17 Hongrie
- 18 Lituanie
- 19 Lettonie
- 20 Estonie
- 21 Slovénie
- 22 Rép. Tchèque
- 23 Rép. Slovaque
- 24 Chypre
- 25 Malte

